

Bulletin du Conseil communal

N° 24



Lausanne

Séance du 25 juin 2019

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 25 juin 2019

24^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 25 juin 2019, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valéry Beaud, président

Sommaire

Ordre du jour	1117
Première partie	1117
Communication	
Ouverture de la séance	1117
Etablissement primaire et secondaire de Béthusy : construction de 16 classes sur le site du collège de Béthusy – Demande de crédit d'ouvrage	
Rapport-préavis N° 2019/27 du 29 mai 2019	
Discussion	1118
Construction d'une seconde chaudière dans la chaufferie de la STEP pour assurer la sécurité d'approvisionnement du chauffage à distance	
Préavis N° 2019/14 du 11 avril 2019	
Discussion	1124
Déploiement des compteurs électriques intelligents (1^{er} volet)	
Préavis N° 2019/16 du 18 avril 2019	
Discussion	1136
Deuxième partie	1142
Postulat de Mme Eliane Aubert (PLR) et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage »	
Développement	1142
Rapport.....	1143
Discussion	1146
Pétition de M. Vivien Galland et consorts (6990 signatures) : « Soutien à la Police de Lausanne dans sa lutte contre le deal de rue »	
Rapport.....	1154
Pétition de M. Denis Bochatay et consorts (200 signatures) : « Pour une rue Couchirard conviviale »	
Rapport.....	1162
Discussion	1165

Pétitions de M. Louis Dana et consorts (520 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les rues du Valentin, de la Pontaise et sur l'avenue Druey entre 22h00 et 06h00 », de M. Louis Dana et consorts (197 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur la rue Centrale, rue Saint-Martin et rue César-Roux entre 22h00 et 06h00 », de M. Louis Dana et consorts (190 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Béthusy, av. Victor-Ruffly et av. de Chailly entre 22h00 et 06h00 », de M. Louis Dana et consorts (182 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Morges. av. d'Echallens et av. Recordon entre 22h00 et 06h00 », de M. Louis Dana et consorts (167 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue du Léman et l'avenue de Rumine entre 22h00 et 06h00 », de M. Louis Dana et consorts (270 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue Fantaisie, av. de Montchoisi et av. de Jurigoz entre 22h00 et 06h00 »

Rapport.....1166

Discussion1168

**Pétition du Comité de soutien du Milan (Mme Corbaz et consorts)
(17 537 signatures) : « Sauvons le restaurant Le Milan »**

Rapport.....1174

Discussion1176

Allocution du président sortant1180

Ordre du jour

Voir Bulletin du Conseil communal du 11 juin 2019.

Première partie

Membres absents excusés : Mme Alix Aubert ; M. Quentin Beausire ; M. Johann Dupuis ; M. Giuseppe Fonte ; M. Dominique Gigon ; Mme Sara Gnoni ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Sébastien Kessler ; Mme Astrid Lavanderos ; Mme Françoise Longchamp ; M. André Mach ; M. Pedro Martin ; M. Fabrice Moscheni ; M. Pierre Oberson ; Mme Thanh-My Tran-Nhu.

Membres absents non excusés : Mme Florence Bettschart Narbel ; M. Xavier de Haller ; Mme Céline Misiego ; Mme Sandra Pernet ; Mme Antonela Vonlanthen ; Mme Marlène Voutat.

Membre démissionnaire : Mme Latha Heiniger.

Membres présents	78
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	6
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance

Le président : – Nous fonctionnons ce soir avec le même ordre du jour que lors des séances des 11 et 12 juin dernier, ce qui signifie qu'il n'y aura ni question orale ni interpellation urgente. Nous traiterons tout d'abord les trois demandes de traitement prioritaire de la Municipalité. Nous prendrons ensuite le postulat de Mme Aubert, pour pouvoir le traiter avant qu'elle ne me remplace ici, à la présidence. Nous prendrons ensuite toutes les pétitions en attente de traitement, certaines depuis longtemps.

Je précise aussi que des municipaux et des conseillers communaux nous rejoindront sous peu. Il y avait l'inauguration de Lausanne Jardins à 17 h à Chauderon, et ils sont sur le chemin du retour.

Ceux qui le souhaitent, étant donné les températures élevées, peuvent se sentir à l'aise d'enlever le veston. *(Réactions dans la salle.)*

Avant de commencer, j'adresse un petit clin d'œil à mes deux filles, qui sont dans la salle pour quelques minutes ce soir, accompagnées de ma femme et ma maman.

Etablissement primaire et secondaire de Béthusy : construction de 16 classes sur le site du collège de Béthusy – Demande de crédit d’ouvrage

Rapport-préavis N° 2019/27 du 29 mai 2019

Enfance, jeunesse et quartiers, Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.), rapportrice : – Je n’ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Il a donc fallu trois préavis pour que la Municipalité se rende à l’évidence. Primer un projet de douze classes en grande pompe, avec, en prime, un apéro, pour rien. Il était évident que les droits à bâtir devaient être utilisés dans leur entier et que douze classes ne suffisaient pas à répondre aux besoins actuels de la démographie.

Il a fallu plusieurs interventions du PLR dans ce plénum pour que, enfin, les fameux spécialistes de la démographie donnent un alibi à M. Payot pour construire les quatre classes supplémentaires, qui étaient une évidence dès le début du projet. Ce qui nous contrarie le plus dans cette affaire, c’est qu’à la lecture du préavis, on a le sentiment que, dès le départ, tout était normalement réfléchi pour construire un bâtiment répondant aux besoins actuels. A aucun moment M. Payot n’a fait amende honorable en admettant que ses services s’étaient trompés. Pourtant, lors du vernissage, je lui avais suggéré qu’il manquait un étage et qu’il serait peut-être nécessaire de revoir le projet, avant de primer celui retenu qui, de toute évidence, ne correspondait pas aux besoins réels.

On répète les mêmes bourdes qu’à Villamont et qu’à Vers-chez-les-Blanc. On dispose de droits à bâtir réglementaires, mais, à chaque fois, on y va « à la retirette ». On rogne une classe ici, et deux par là. Au final, il manque de la place et on ajoute ce qui était initialement voté et approuvé par ce Conseil. Quelle étrange façon de travailler. Je rappelle que l’argent qui est investi dans ces bâtiments est le nôtre. C’est le fruit de notre travail et de nos impôts. On n’a pas le droit de faire n’importe quoi avec.

Avec seize classes et 200 élèves de plus, la salle de gymnastique sera-t-elle assez grande ? Le préau pourra-t-il accueillir tous ces élèves supplémentaires ? Nous serions reconnaissants à M. Payot de nous expliquer comment sera utilisée cette salle de gym. Vaut-on raccourcir la durée des leçons de gymnastique pour que chaque élève puisse au moins faire 30 minutes de sport par semaine ? Au vu de tous ces reproches, le PLR acceptera, du bout des lèvres, ce préavis.

M. Benjamin Rudaz (Les Verts) : – Le projet d’extension du collège de Béthusy prévoit 16 classes, rassemblées dans un bâtiment niché au creux du terrain, au nord de la parcelle. Il ne dépasse pas la cime des arbres qui longent l’avenue Payot. Il offre, en plus des classes, un cheminement pour les élèves entre le haut et le bas des installations scolaires du complexe de Béthusy.

Les Verts saluent plusieurs points de ce projet. La construction en bois local est une première pour un bâtiment de cette taille à Lausanne ; il ne doit surtout pas être le dernier. Je pense que l’on va apprendre beaucoup sur cette construction en bois, et il faut vraiment que l’on pérennise cette filière et ce matériau de construction. Outre l’aspect local et noble du matériau – il s’agit du bois des forêts lausannoises, et pas importé de je ne sais où –, il en résulte des classes à l’intérieur chaleureux, d’après les vues architecturales qui nous ont été projetées en commission, et une structure de bâtiment bien plus légère que si elle était en béton.

Parlons de structure. On peut également relever que l’époque du Minergie technocratique est bien révolue, puisque la gestion de la température et de l’aération est – attention, ne

tombez pas de votre chaise – manuelle. Elle est gérée par les utilisateurs via les fenêtres et les volets de ventilation. Cela veut dire que les professeurs et les enseignants qui géreront ces classes auront la mainmise sur la température qu'il fera, et c'est peut-être un réflexe ou savoir-faire que l'on avait perdu dans les nouvelles constructions dans les quinze ou vingt dernières années qui se sont écoulées.

A la clé, non seulement du confort, mais aussi un gain de volume à l'intérieur du bâtiment, puisqu'on économise toutes les grandes gaines de ventilation nécessaires au double flux ou aux aspects de refroidissement. On économisera aussi de l'argent sur du matériel de domotique et d'électronique de gestion des espaces intérieurs. Finalement, et c'était une des inquiétudes des Verts lorsqu'on en a discuté la dernière fois, malgré le nombre de classes plus élevé, on salue le maintien de la classe à ciel ouvert au dernier étage, qui permettra aux enseignants de développer des idées pédagogiques intéressantes autour de la biologie et des sciences naturelles.

Enfin, si l'on peut comprendre et bien entendre les explications données par les services de la Ville pour expliquer le revêtement minéral du bâtiment, on peut souhaiter que, pour les futures constructions en bois – on a vu, on les souhaite nombreuses –, on permette à ce matériau de s'afficher jusqu'à l'extérieur du bâtiment, sans se cacher sous des plaques ondulées de béton fibré, qui ne contiennent pas du tout d'amiante, pour rassurer nos collègues. Il s'agit d'un aspect d'intégration par rapport aux autres bâtiments de Béthusy, mais on aurait pu aussi imaginer un extérieur du bâtiment en bois, de manière à afficher clairement les intentions et un peu l'audace de faire ce projet sous cette forme. Cette dernière remarque ne remet pas en cause le soutien du groupe des Verts, qui adoptera les conclusions de ce préavis à l'unanimité.

Mme Anita Messere (UDC) : – Le groupe UDC salue l'intervention du PLR pour suggérer de modifier le programme de douze à seize classes, et le groupe UDC a l'honnêteté de ne pas s'attribuer les bonnes idées du PLR et d'aller à la pêche aux suggestions pertinentes de la droite minoritaire pour ensuite ne pas les signaler. Le préavis, corrigé pertinemment par le PLR, et donc notre Guy Pascal Gaudard préféré, sera accepté par le groupe UDC.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Ce préavis nous demande de voter un crédit de 11,5 millions pour la construction d'un bâtiment de seize classes, comme on vient de le voir, sur le site de Béthusy, soit un montant permettant la construction de quatre classes supplémentaires en complément aux douze classes demandées dans le préavis 2018/27 ; c'était un montant de 9 millions, qui était prévu au plan des investissements.

Je le sais, et des préopinants ont déjà relevé le fait que l'on avait changé le nombre de classes. Je redis quand même que nous avons interrogé la pertinence du nombre de douze classes lors de la première commission pour le premier crédit d'étude, puisque le nombre était déjà annoncé comme ne permettant pas de répondre complètement aux besoins actuels et futurs du collège de Béthusy. Mais il nous avait été indiqué qu'il restait une marge de manœuvre à Mon Repos, qu'il était important de ne pas dépasser environ mille élèves par établissement, et nous avons fait confiance au responsable. La pénurie était donc planifiée. Mais nous prenons bonne note que la démographie à petite échelle, en l'occurrence la démographie scolaire, n'est de loin pas une science exacte. Mais disons que, parfois, le bon sens vaut mieux que les perspectives démographiques.

Le premier projet qui nous avait été présenté était cohérent. Nous avons vu des photomontages. Ce nouveau préavis implique la construction d'un étage supplémentaire au bâtiment, lequel n'aura pas d'autre incidence sur l'ensemble du projet, dont on relève par ailleurs l'intérêt sur le plan architectural et l'insertion adéquate sur le site.

Nous avons posé des questions sur le revêtement des façades, qu'on avait comprises comme prévues en bois. Erreur. Ce sera du fibrociment gondolé, d'après les images que l'on nous a présentées. Et ce choix nous a été présenté comme respectant le côté minéral des autres bâtiments, car ils sont classés. J'ai parfois de la peine à suivre les

circonvolutions et les méandres des cerveaux travaillant au respect du patrimoine, car il arrive que le contraste, voire l'audace, vaille mieux que le respect du patrimoine au pied de la lettre.

Nous nous sommes également renseignés sur ce que c'est qu'un jardin minéral, sur les possibilités de ventilation – mon collègue Rudaz vient de nous donner des explications ; je n'en rajouterai pas. En gros, toutes nos questions ont trouvé réponse, même si, comme mes préopinants, nous pouvons regretter d'avoir dû franchir deux étapes pour arriver à ce projet. Le groupe socialiste acceptera l'ensemble des conclusions de ce préavis, en espérant que les futurs projets, tant de rénovation que de construction, seront prévus pour répondre véritablement aux enjeux cruciaux de l'avenir des enfants de cette ville, tant en quantité et qualité qu'en termes de coût.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Tout d'abord, je souligne la célérité avec laquelle Mme la rapportrice a rédigé son rapport. J'ai peine à croire que l'idée de la nécessité impérieuse d'un nouveau bâtiment scolaire soit apparue d'une semaine à l'autre, mais même les administrations les plus performantes peuvent, de temps en temps, se laisser prendre de vitesse ; ce n'est pas grave.

Quelques petites remarques. Je suis, à titre personnel, absolument enchanté qu'on en revienne à la ventilation naturelle. Je me souviens de la rénovation complète et onéreuse du collège de Villamont où, sur un bâtiment de 150 ans, on a fait une ventilation double flux, horriblement complexe, et horriblement complexe aussi dans son fonctionnement. Là, on réapprend le geste salvateur qui consiste à ouvrir une fenêtre quand on a besoin d'air et la fermer quand on en a assez. C'est d'un puissant niveau éducatif, et je ne doute pas que les élèves et les enseignants s'y attèleront.

Pour le reste, comme l'a dit brièvement Mme Messere, je retiens quand même et je ne résiste pas au plaisir de vous lire une phrase absolument extraordinaire relative à un petit coin de jardin qui sera au nord du bâtiment, coincé entre le talus le long de l'avenue Edouard-Payot et le nouveau bâtiment qui, par définition, aura plus de pluie que de soleil. Ce sera un jardin minéral d'ombre : « Il s'agit là de créer un aménagement à contempler, à base de gravier, ponctué d'îlots végétaux supportant un ombrage ». Bref, un remake d'un temple japonais importé chez nous. Nul doute que nos bambins d'une dizaine d'années passeront des minutes salvatrices à faire une profonde méditation dans cet endroit.

M. Alain Hubler (EàG) : – J'aimerais tout de même venir un peu au secours non pas du municipal des écoles, qui est là pour prendre des coups, mais de ses employés du service concerné.

Je m'étonne un peu de l'attitude de la droite, qui dit, en gros, que vous avez prévu trop petit, qu'il fallait prévoir plus grand, et qui dit ensuite qu'on vous l'avait bien dit. Si vous le faites à chaque fois, vous aurez parfois tort, parfois raison, mais, ce qu'il y a de sûr, c'est que, souvent, vous allez dépenser quelques millions en plus peut-être pour pas grand-chose. Donc, pour des groupes politiques qui menacent de refuser un budget quand on présente un amendement pour 1500 francs de vestes pour les correspondants de nuit, faire un cocorico lorsqu'un collège coûte 2 millions de plus que prévu, en passant de 9 à 11 millions, c'est un peu facile.

Disons que la paternité des seize classes revient plutôt à ceux qui tiennent le robinet non pas de l'argent, mais du dimensionnement des écoles, et qui essaient de le manipuler avec précaution. Quand on prend une douche, ce n'est pas chaud-froid, chaud-froid, on mitige. A un moment donné, il faut un peu plus de chaud ; c'est ce qu'ont fait les services de M. Payot.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je ferai rapidement pour répondre à M. Hubler. C'est toute la question du budget. On a le droit d'avoir des priorités dans ce qu'on trouve nécessaire de dépenser dans une ville. On sait que la Ville de Lausanne n'a pas toutes les finances qui permettraient de répondre à toutes les demandes de cet hémicycle. Il nous

apparaît que, dans le domaine des écoles, compte tenu de la démographie, c'est un lieu essentiel, dans lequel il va falloir avoir des classes pour éviter de mettre des Portakabin à droite et à gauche pour essayer de compenser le moment venu. Ce n'est donc pas une histoire d'eau tiède, d'eau chaude ou d'eau froide. C'est, au contraire, de mettre des priorités et, dans ce domaine, c'est important. Je suis navré, mais je crois que M. Payot ne sait pas juger le chaud et le froid et il a besoin du Conseil communal pour le lui indiquer.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – En premier lieu, je remercie aussi la célérité de la rapportrice et de l'ensemble de la commission pour le traitement de ce préavis. C'est un record pour la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, depuis qu'elle existe sous cette forme. Je ne souhaite pas que nous cherchions à battre ce record à l'avenir. Nous espérons pouvoir garantir une manière de travailler sereine au Conseil communal.

Par rapport au dimensionnement du collège, je ne sais pas qui doit se vanter d'avoir inventé l'eau tiède, avec l'eau chaude et l'eau froide, qui se trouve entre deux, si le PLR estime en avoir le mérite. Evidemment, au niveau de l'administration, nous avons aussi eu des réflexions. Ce qui est important de dire, c'est qu'entre les prévisions statistiques évoquées par Mme Decollogny et l'intuition qu'elle évoquait, je pense qu'il n'y a pas une opposition à faire ; il faut du bon sens, disait-elle. Entre le bon sens et les prévisions statistiques, il n'y a pas une opposition à faire, mais plutôt à avoir une réflexion étayée sur des réflexions correctes.

Naturellement que le dimensionnement du collège n'est pas fait pour satisfaire un groupe ou un autre, mais pour satisfaire des besoins scolaires. Je suis heureux que l'ensemble du Conseil communal se positionne pour qu'il soit satisfait, avec naturellement l'enjeu, de notre point de vue, d'à la fois pouvoir construire des collèges qui suffisent pour accueillir l'ensemble des élèves, et de ne pas construire des collèges pour qu'ils restent vides. C'est dans ce compromis que nous nous trouvons aussi à avoir des montants au plan des investissements et à devoir les actualiser, notamment au moment où il y a un crédit de construction. C'est ce qui a été fait en l'occurrence dans cette réflexion, notamment avec les chiffres de la rentrée scolaire 2018, élément essentiel.

Je souligne aussi que c'est une construction qui, d'un point de vue économique, est réellement efficace, avec une option pour des éléments préfabriqués pour une construction qui, elle, est un réel travail d'architecture. Par rapport au concours d'architecture, le travail a aussi été utilisé. Dans tous les cas, par rapport au concours qui avait été lancé à la fin 2017, début 2018 (il aurait fallu qu'il y ait une réflexion, et le nombre d'étages n'était pas l'enjeu). L'enjeu était de définir si c'était douze ou seize classes, et un bâtiment à quatre étages, comme l'a proposé l'un des concourants, aurait aussi dû être adapté pour abriter seize classes. En l'occurrence, on arrive à offrir seize classes avec un projet cohérent, qui s'insère bien dans le site et pour un coût qui est très modéré par rapport aux comparaisons que l'on peut faire, notamment par rapport aux chiffres évoqués par Zurich ou par la Cour des comptes du Canton de Vaud.

Par rapport au revêtement des façades, c'est un des points qui nécessite un compromis entre une surface qui exprime à la fois le souci d'un bâtiment durable et qui puisse l'exprimer aussi de manière visible, et puis le fait de pouvoir s'insérer dans un site, avec une cohérence. On peut parfois souhaiter des audaces architecturales en la matière. En tout cas, du point de vue du bâtiment, c'est aussi s'exposer à des oppositions et à perdre en justice si l'opposition fait valoir le fait que nous sommes allés contre l'avis des Monuments historiques. Du coup, c'est aussi permettre un projet avec un maximum de chances de succès que de tenir compte des réflexions des Monuments historiques, qui tiennent compte de différents éléments. Nous espérons avoir un projet qui tienne sur un temps long.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Monsieur Payot, vous n'avez pas répondu à ma question sur l'occupation de la salle de gym. C'est la première question que je vous pose.

J'aimerais tout de même rappeler à mes collègues conseillers communaux qu'au Forum, lors du vernissage, il y avait plusieurs projets à cinq étages. Il n'y a pas besoin de réalimenter un bureau d'architectes avec de nouvelles exigences, alors que d'autres avaient présenté des projets qui correspondaient exactement à ce qui va se construire maintenant.

Suite à l'intervention de M. Hubler, qui parle d'une plus-value de 2 millions, j'aurais bien voulu entendre des explications de M. Payot. Le coût de collège va passer de 9 millions à 11 millions. Cela veut dire qu'il y a 2 millions de différence. Cet investissement supplémentaire pour cet étage aura quelle incidence sur le budget alloué aux autres futurs travaux dans les collèges lausannois ? Ces 2 millions sortent bien de quelque part. Ce serait bien de nous dire s'ils vont manquer à de futures rénovations scolaires et d'où vous les sortez.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – L'enjeu des périodes de gymnastique est important, et il n'existe pas qu'à Lausanne. Effectivement, les infrastructures en termes de salle de gymnastique devront être développées. La réponse au postulat Eggenberger en fait mention. Actuellement, la solution proposée, c'est d'avoir des activités sportives hors bâtiment scolaire sur des demi-journées ou sur des périodes plus longues, qui permettent d'avoir, au total dans l'année, les périodes de gymnastique nécessaires dans l'ensemble du programme.

En ce qui concerne le concours, il y avait un projet qui avait un étage supplémentaire. Ce projet a été pris en compte et a été évalué comme les autres, en considérant qu'il était réglementaire. Ce n'est pas sur la base de ces critères que ce projet a été écarté, mais sur la base d'une évaluation d'ensemble faite par le jury.

En ce qui concerne l'augmentation du montant et ses répercussions sur d'autres investissements, je peux assurer M. Gaudard et l'ensemble du Conseil communal que les montants apportés pour le collège de Béthusy n'impliquent de renoncer à aucun projet. Il a uniquement été tenu compte des questions d'échelonnement, qui sont faites de manière naturelle, puisque les projets n'avancent pas toujours au rythme souhaité. Du coup, cela permettait de faire apparaître le disponible qui a permis l'augmentation de la capacité du collège de Béthusy.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Cette démarche pour bâtir ce bâtiment n'est pas claire du tout. Monsieur Payot, vous nous dites que vous savez d'ores et déjà que les infrastructures sportives sont insuffisantes pour accueillir les élèves supplémentaires dans ce bâtiment. Je ne comprends pas que vous n'ayez pas pris, au départ, l'ensemble des besoins de ce collège, c'est-à-dire les classes supplémentaires et les besoins sportifs, pour présenter un préavis. Cela sous-entend, par vos paroles, que vous allez venir avec un quatrième préavis concernant la construction d'une salle de gymnastique ou l'agrandissement de la salle de gym existante, et cela, je le déplore.

Je répète, j'ai été au vernissage. Il n'y avait pas qu'un projet de cinq étages, il y en avait plusieurs. Il y avait en tout cas vingt-cinq projets présentés, et il y avait presque une dizaine avec cinq étages. Mais je ne veux pas épiloguer là-dessus.

Par contre, les 2 millions que vous mettez en plus sur ce collège, je n'ai toujours pas compris d'où ils sortaient, de quelle poche ils sortent.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Je ne peux que recommander à M. Gaudard la lecture du rapport du jury pour remarquer qu'il y avait effectivement un projet pour lequel le nombre d'étages a été repris par le jury, parce qu'il était conforme au règlement de construction, mais qu'il dépassait ce qui avait été demandé dans le concours. Ce projet a néanmoins été inclus. Accessoirement, vu le nombre de projets déposés, il serait absurde de dire qu'il y en avait une dizaine qui avait le même nombre d'étages que le projet N° 2 de ce concours.

Aucun des investissements n'a été abandonné. Il s'agit uniquement d'éléments de projets qui ont été décalés dans le temps pour des motifs indépendants de la construction de

Béthusy, qui permettent d'apporter le financement nécessaire au passage de douze à seize classes.

En ce qui concerne les salles de gym, c'est une réflexion que l'on a naturellement pour chaque bâtiment scolaire, avec un enjeu qui a néanmoins une urgence différente de celle de la construction de classes pour permettre l'enseignement et l'accueil avec un taux d'encadrement optimal. La réflexion sur les salles de gym sera menée pour l'ensemble de la ville, avec des enjeux de trouver des sites adaptés et des mutualisations des infrastructures entre les différents établissements.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Excusez-moi, monsieur le président, ce sera certainement ma dernière intervention sur ce sujet.

Vous dites que des projets seront décalés dans le temps. Mais est-ce que vous pouvez être plus précis ? Vous parlez de quel projet ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Monsieur Gaudard, je vous propose de comparer le plan des investissements, tel qu'il a été publié l'année passée, et celui qui sera publié avec le budget de cette année. C'est ce qui permet de faire le comparatif sur les nombreux éléments décalés dans le temps. J'insiste sur le fait que le préavis que nous votons aujourd'hui n'implique aucun abandon de projet et qu'aucun report n'est la conséquence de ce préavis. C'est simplement en tenant compte du décalage qui était nécessaire pour d'autres raisons que nous arrivons à mettre en évidence ce disponible.

Le président : – J'aimerais m'associer aux remerciements de M. Chollet et de M. Payot envers Mme Paola Richard-de Paolis et toute la commission, qui ont effectivement travaillé extrêmement rapidement sur cet objet. Le préavis est daté du 29 mai 2019, la commission s'est réunie la semaine suivante, le rapport a été rendu la semaine suivante, et il est traité ce soir, au Conseil. Merci à tous pour cet engagement. J'invite aussi la Municipalité à ne pas forcément chercher à battre ce record.

La discussion est close.

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.), rapportrice : – Merci pour les hommages à la commission pour le travail accompli. A l'unanimité, la commission vous propose d'adopter l'ensemble des conclusions du rapport-préavis 2019/27.

Les conclusions de la commission sont approuvées à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/27 de la Municipalité, du 29 mai 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 11'500'000.- destiné à financer la construction d'un bâtiment de 16 classes supplémentaires sur le site de Béthusy, montant réparti comme suit :
 - a) CHF 10'355'000.- pour les travaux liés aux bâtiments ;
 - b) CHF 1'145'000.- pour l'acquisition du bois, du mobilier et de l'équipement ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 « Imputations internes » du budget du Service des écoles primaires et secondaires les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;

4. de balancer le crédit d'étude 5800.582.507 et le crédit d'investissement 5800.509.5106 ouverts pour couvrir les frais d'études et la fourniture du bois et des traitements y relatifs, par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1.

Construction d'une seconde chaudière dans la chaufferie de la STEP pour assurer la sécurité d'approvisionnement du chauffage à distance

Préavis N° 2019/14 du 11 avril 2019

Services industriels

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Joël Teuscher (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Anita Messere (UDC) : – Chers collègues, oh, quelle conscience ! Une urgence avant les vacances : quelle cohérence !

La Municipalité indique que l'objectif bicom bustible à 2,6 millions serait de faire face aux périodes glaciaires en cas de panne. Quand je parle de bicom bustible, cela veut dire que vous avez 40 % de gaz pour cette chaudière pour du chauffage à distance.

Il est vrai que la future libéralisation du marché de l'électricité en 2021 implique sans doute une perte, donc des investissements rentables de la part des SIL, une entité qui rapporte autant que les intérêts de la dette que l'on paie aux banques chaque année. Il faut savoir que le chauffage à distance a un prix déculottant, quatre fois plus cher que le mazout, ceci payé par les locataires. La géothermie, quand c'est possible, c'est un tiers de moins que le mazout, juste pour exemple.

Investir dans le chauffage à distance pour soi-disant pallier l'urgence glaciaire, mais pas le réchauffement climatique, me paraît, alors que la mode actuelle est, à juste titre, d'investir dans les énergies propres, une bonne source de revenus avant tout. De manière cohérente, avec des décisions politiques et des investissements en faveur du climat et de l'environnement, je rejeterai le crédit pour cette nouvelle chaudière, 40 % à gaz, qui fournit la chaleur la plus chère de la ville, sans doute, et qui n'est pas écologique. Par ailleurs, il ne sert à rien d'aller défiler avec la bouche en cœur, alors que vous avez la responsabilité de vos décisions.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – La construction de cette chaudière s'inscrit dans une politique de sécurité de ce qu'on appelle n-1, c'est-à-dire que l'on doit prévoir un réseau dans le cas d'une panne de la source d'énergie la plus importante du réseau. Il s'agit donc ici d'une mesure de sécurité, afin de pouvoir couvrir l'offre en chauffage à distance en cas de panne.

Les investissements dans un réseau de chauffage à distance public consistent en une politique que le Parti socialiste soutient, puisqu'il s'agit évidemment d'étendre, à notre sens, le chauffage à distance, et plus de chauffage à distance implique moins de chaudières individuelles à mazout. On sait bien l'impact néfaste qu'ont les chaudières à mazout sur le climat, particulièrement dans cette période où la population se rend bien compte qu'il y a une transition énergétique à faire. Alors, certes, vous me direz que le gaz, ce n'est pas parfait, cela pollue aussi, mais, en comparaison, si l'on imagine de mauvaises chaudières individuelles consommant du mazout à coin et un réseau de chauffage à distance au gaz optimisé et financé par le public, qui pollue bien moins, je pense qu'il y a évidemment une plus-value et beaucoup moins de pollution à terme.

On est tout à fait conscients au Parti socialiste que le gaz ne sera pas une solution au long cours, puisque c'est une énergie de transition. Néanmoins, dans l'optique de la transition pour les plans énergétiques 2050, il nous semble aujourd'hui complètement insensé de se passer du gaz tout de suite, puisqu'il faut bien pouvoir arrêter d'abord les énergies les plus polluantes, c'est-à-dire les hydrocarbures, et, au fur et à mesure, remplacer les gaz par des énergies propres et renouvelables. C'est pourquoi le Parti socialiste soutiendra la construction de cette chaudière, principalement pour des questions de sécurité, mais aussi parce qu'elle consiste en des investissements publics dans un réseau partagé qui nous semble vraiment important.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Après avoir pris connaissance du préavis sur la construction d'une deuxième chaudière à la STEP à la place de celle initialement prévue à Malley, je ne peux que souligner la qualité de ce rapport, et donc de ses conclusions.

En effet, il est à se demander si les contraintes techniques et les retards successifs de l'installation de Malley ne sont pas une opportunité pour Lausanne de mettre en place cette deuxième chaudière à Vidy à moindre coût, car il y a moins de problèmes administratifs et, surtout, avec une exécution qui sera plus rapide que celle de Malley, baissant ainsi le budget.

Par ailleurs, gageons que lorsque celle de Malley devra voir le jour, les techniques auront encore évolué, permettant de bénéficier d'une chaudière plus efficiente qu'initialement prévu. En bref, le Parti libéral-conservateur soutient ce nouveau calendrier et approche de la Municipalité pour allouer ce crédit de 2,6 millions pour la mise en chantier de cette nouvelle chaudière à la STEP.

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Tout d'abord, je remercie le président de la commission pour son rapport, ainsi que la direction des Services industriels pour la documentation détaillée transmise en complément, sollicitée a posteriori.

En préambule, je me réfère aux propos de notre syndic qui, lors du débat il y a deux semaines sur le Plan climat et l'urgence climatique, citait les trois politiques fortes de la Ville de Lausanne pour limiter notre impact environnemental : la production d'énergie renouvelable, le développement des transports publics, des constructions exemplaires. Tout à fait d'accord avec ces intentions, je me réjouis d'avoir l'opportunité ce soir de donner une suite favorable à ces propos.

Sans aborder le thème de l'exemplarité des bâtiments, où il reste à mon avis encore un gros effort à faire, ni celui des transports publics où plusieurs projets attendent de se réaliser, il semble assez clair que le préavis que la Municipalité nous soumet ce soir s'oppose frontalement à une politique de soutien aux énergies renouvelables.

Soutenir les grèves pour le climat, c'est bien. S'engager activement en renonçant à la fossilisation du chauffage à distance, c'est mieux. D'autant plus que des alternatives existent. Aussi, le Vert'libéral que je suis refusera résolument de soutenir ce préavis et vous invite, chères conseillères et chers conseillers, à faire de même que Le Centre – PDC, Vert'libéraux.

Prendre une position politique cohérente avec les discours en faveur de l'environnement et de la santé des habitantes et habitants de l'agglomération c'est aisément possible ce soir. Il suffit d'appuyer sur le bouton « non » à l'extension d'un CAD fossile. En faisant mine de soumettre une mesure de sécurité urgente, le préavis ne nous dit pas tout. Ici, je souhaite commenter quelques aspects particuliers.

La chaudière bicom bustible gaz-mazout de 24 mégawatts, projetée sur le site de la STEP, est censée remédier au retard pris dans la planification d'une autre installation, planifiée sur le site des SIL à Malley. Retardée pour diverses raisons, mais néanmoins annoncée pour 2024, cette autre chaudière sera, elle aussi, alimentée exclusivement par les énergies fossiles. Au passage, je rappelle que le gaz est également un hydrocarbure. Conformément aux perspectives de croissance projetées par les SIL, la chaudière fossile qui nous est

demandée ce soir permettra surtout l'extension de CAD Ouest. Trente pour cent d'augmentation projetée d'ici 2025, pas seulement pour remplacer quelques chauffages à mazout en fin de vie, mais, surtout, pour collecter de nouveaux clients grâce à l'accroissement de la part fossile.

Enfin, le raisonnement sécuritaire développé pour motiver cet investissement à contre-courant et d'apparence très technique repose sur deux conditions fort simples à comprendre : une température extérieure moyenne inférieure à -10 °C et une panne de l'unité de production la plus puissante du secteur. La justification de cet investissement repose sur la survenue de ces deux événements simultanés. Sans être expert en probabilité, on peut quand même prendre connaissance des faits. Combien de journées avec une température moyenne inférieure à -10 °C ces dernières années ? L'hiver passé, il n'y en a eu aucune. Il n'y a même eu qu'une seule journée avec une température moyenne à peine inférieure à -1°C, le 25 janvier 2019. L'hiver précédent, zéro également. Et durant cet hiver particulièrement froid, la température moyenne est certes descendue trois jours en dessous de -5 à la fin février, mais sans approcher le fameux -10. Pareil l'hiver précédent : zéro jour à -10. Je précise que ce sont les températures moyennes inférieures, celles qui sont évoquées dans le préavis et qui sont à disposition de tout un chacun sur le site internet de l'Etat de Vaud, qui publie les mesures prises à la station officielle de Pully, tout à fait à la même altitude que le Sud-Ouest lausannois, qui doit être alimenté par l'extension de ce CAD.

D'autre part, on évoque les pannes de l'unité la plus puissante. Les relevés des pannes qui nous ont été transmis par les SIL n'atteignent pas trois jours par an en moyenne sur les années 2014 à 2018, soit 1 % du temps d'exploitation. Et même en additionnant l'arrêt actuel de l'échangeur à la place Centrale, qui est en cours de dépannage depuis un mois, la durée moyenne des arrêts n'atteindrait guère plus de huit jours par an.

Je relève donc zéro jour -10 °C, multiplié par même pas maximum 3 % du temps avec une panne majeure, je vous laisse faire le calcul de combien de situations nécessitent cet investissement. Et même si cette improbable défaillance devait survenir, le rapport nous enseigne que la puissance qui resterait disponible serait suffisante pour une température moyenne de 1 °C, limite qui n'est encore franchie que quelques jours par an, tout cela sans même mettre à contribution le secteur nord du CAD, interconnecté, lequel dispose de réserves de puissance.

Enfin, pour convaincre les plus indécis, le rapport promet des recettes financières à la Ville ; on évoque 60 000 à 80 000 francs, soit un rendement mirobolant de 2,5 % de la somme investie. Comme nous l'a rappelé notre municipal lors du débat sur les comptes, le prix du gaz fluctue et se situe actuellement historiquement bas. Qui connaît le prix du gaz dans trois ans ou dans vingt ans ? Ce qui est certain, c'est que les taxes CO₂ souhaitées par les partis bien représentés ici augmenteront notablement. Et qui payera l'addition ? Les locataires des immeubles raccordés au CAD, puisque ce sont eux qui assument les charges de chauffage. Si vous voulez les protéger de ce risque, rien de plus simple, appuyez sur la touche « non » à cet investissement fossile.

Critiquer c'est facile, mais, avons-nous le choix ? Eh bien oui, on a le choix pour cette installation, comme pour les suivantes. Les alternatives existent, et pas seulement les prototypes, ou à l'autre bout de la planète, mais autour de nous. Donc, la stratégie énergétique repose sur trois piliers : économie d'énergie, ressources renouvelables, efficacité des équipements. Chacun de ces domaines permettrait des investissements alternatifs, plus durables et plus efficaces.

Economies d'énergie. Il serait plus efficace d'investir dans l'amélioration énergétique des bâtiments pour diminuer leurs besoins plutôt que d'augmenter la puissance du réseau. Sélectionner, par exemple, quelques immeubles en mains de la Ville, rénover leur enveloppe, ce qui permettrait de diviser leurs besoins énergétiques.

Les ressources renouvelables. En attendant les lointaines attentes géothermiques, prometteuses néanmoins, des alternatives renouvelables existent déjà aujourd'hui. Par exemple, les centrales de chauffage au bois seraient d'autant plus pertinentes que la Ville de Lausanne est un très grand propriétaire forestier, avec les retombées économiques locales que cette ressource abondante permettrait. Par exemple, le chauffage à distance de La Chaux-de-Fonds est alimenté à 20 % au bois, en complément de l'incinération des ordures, ou celui de Bulle, qui est à 60 % alimenté au bois.

Enfin, l'efficacité de l'installation. Plutôt qu'étendre encore le CAD fossile, je suis convaincu qu'il y a une marge d'optimisation des systèmes actuels, qui chauffent tout de même de l'eau à 130 °C, voire 175 °C. On pourrait citer le stockage saisonnier, le dédoublement de la connexion, l'abaissement de la température. Les réponses au postulat Dupuis sur cette question apporteront certainement d'autres scénarios d'optimisation.

Pour conclure, vous avez certainement relevé que le Royaume-Uni vient de décider d'interdire les chauffages fossiles dès 2025, que le Conseil de la Ville de Zurich a voté la neutralité carbone en 2030 et, dans ses discussions sur la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050, largement soutenue par les habitants de notre ville, notre parlement fédéral interdira certainement le recours aux énergies fossiles pour le chauffage dès 2030. Et nous, que faisons-nous ? Au lieu de débattre sur le remplacement de telles installations fossiles, nous sommes invités par la Municipalité à approuver ce soir un nouvel investissement, qui consommera des énergies fossiles pendant encore des décennies.

En résumé, comment s'engager concrètement pour sortir de notre dépendance aux énergies fossiles ? Refuser ce préavis. En attendant de débattre ces alternatives, nous pouvons stopper dès aujourd'hui l'accroissement de notre dépendance. Après les déclarations d'intention de tous bords, nous avons enfin la chance de pouvoir agir : il suffit de cliquer sur le bouton « non ».

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Ce préavis nous propose un investissement de 2,6 millions pour l'installation, dans la chaufferie de la STEP de Vidy, d'une chaudière à gaz et la connexion de cette dernière au réseau de chauffage à distance alimentant le Sud et l'Ouest lausannois.

Selon nous, cet investissement apporte plusieurs réponses positives aux différents enjeux auxquels nous sommes actuellement confrontés. Tout d'abord, en matière de sécurité, ils permettent avant tout de garantir le concept de sécurité n-1 en cas de panne de production sur la partie sud-ouest du réseau, soit la zone située après l'échangeur de la place Centrale. Le dimensionnement de cet échangeur ne permettant pas de transférer la réserve de capacité existante du réseau Nord au réseau Sud et Ouest, la solution la plus économique pour assurer la sécurisation du réseau Sud et Ouest consiste en la réalisation d'une nouvelle unité de production.

La centrale de Malley ayant pris du retard, il paraît judicieux d'équiper la centrale existante de la STEP pour assurer cette sécurisation. Comme mentionné précédemment, cette sécurisation est, certes, limitée à quelques épisodes par année, mais il est fort probable que ces épisodes de grand froid, à l'instar de la présente canicule, risquent de devenir de plus en plus fréquents et violents. Nous pouvons bien évidemment argumenter que le risque est faible et que l'on peut très bien priver de chauffage pendant quelques heures ou quelques jours une partie de nos concitoyens. Chers collègues, il faudra tout à l'heure l'assumer, en particulier vis-à-vis des personnes sensibles, malades et âgées. Il nous semble que si notre Conseil a pu, sans réel programme, mettre à disposition plus de 4 millions pour des projets de convivialité de nos rues, il se doit de trouver 2,6 millions afin d'assurer le chauffage à nos concitoyens. Sinon, à notre avis, nous devrions revoir nos priorités.

Si cet investissement est réalisé, alors il nous paraît particulièrement judicieux de ne pas le garder comme l'on garde une roue de secours dans son coffre, au cas où, mais bien de le valoriser. Ceci a l'avantage de nous apporter d'autres bénéfices supplémentaires. En effet, ce projet apporte un plus indéniable dans la lutte contre les émissions de CO₂, en

permettant, par l'accroissement de la capacité de production apportée, l'extension du chauffage à distance en direction de l'ouest, ce qui permettra le remplacement d'anciennes installations à mazout par une source énergétique plus favorable pour l'environnement.

Le groupe PLR soutient les avis généralement énoncés dans ce plénum qu'il y a lieu de favoriser au maximum l'utilisation d'énergies 100 % renouvelables, ce qui n'est certes pas le cas du gaz, du moins dans une perspective à vue humaine. De ce point de vue, la solution proposée n'est peut-être pas la plus optimale, mais au moins elle présente les avantages énoncés ici avant, qu'il s'agit de mettre en balance vis-à-vis d'une doctrine parfois très dogmatique. Le groupe PLR analyse ce préavis avec pragmatisme en validant une solution au bilan écologique positif et pouvant être rapidement mise en œuvre, ceci en se disant que ce sont les petites rivières qui font les grands fleuves, aussi en matière de protection du climat.

Enfin, par sa connexion au réseau et son utilisation comme source quasi continue de chaleur, cet investissement devient rentable pour notre Ville : 2,5 % paraissent peu, mais c'est bien maintenant, et ceci rapidement, dès 2021, si l'on fait abstraction des artifices comptables de 2019 et 2020. Comme vous le savez tous, notre Ville a besoin de revenus positifs, qui ne soient pas toujours des taxes, qui doivent permettre de la rendre plus riche, thème également cher à notre groupe. Vous l'avez compris, le groupe PLR soutiendra ce préavis et vous invite à en faire de même.

M. Johan Pain (EàG) : – Avant tout, mes remerciements pour le travail effectué pour la réalisation de ce préavis.

Le groupe Ensemble à Gauche ne soutiendra pas la construction d'une nouvelle chaudière, qui prévoit de brûler avant tout du gaz ou du mazout. Le projet n'aurait été acceptable que s'il prévoyait d'utiliser exclusivement du bois ou du biogaz. A noter que notre camarade Johann Dupuis a déposé un postulat appelé, vous vous rappelez, « De l'eau dans le gaz », pour que la Ville augmente d'urgence la part d'énergie renouvelable dans le chauffage à distance pour arrêter complètement du brûler du gaz et du mazout.

Dans les discussions en commission, il a été relevé à juste titre – je soutiens cette remarque – par une commissaire ou un commissaire que la Ville n'est plus conforme avec l'accord de Paris sur le climat, et que la poursuite des retardements devrait être stoppée si l'on veut être acceptés dans le prolongement de cet accord. Elle ne veut pas d'investissement dans les énergies fossiles, même si le gaz est moins pire que le mazout. En conclusion, le groupe Ensemble à Gauche votera non à ce préavis.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je suis un peu étonné par cette discussion, parce que, fondamentalement, il s'agit ici de la sécurité d'approvisionnement en énergie. Ceux qui mettent en doute les conclusions et les exposés de ce préavis mettent en doute quelques règles de base que l'on a dans la sécurité des réseaux, par exemple, le test n-1. Tout à l'heure, notre collègue Vouillamoz s'est plus ou moins moqué de cette approche n-1. Je ne sais pas pourquoi il le fait, parce que c'est le niveau de sécurité le plus bas que l'on puisse avoir dans un réseau. C'est-à-dire que si un composant ne marche pas, soit un nœud, soit un lien, en principe, le réseau doit encore fonctionner. Comme je l'ai dit, c'est le test le plus élémentaire que l'on fait. Sans cela, on peut prévoir qu'un réseau ne fonctionnera pas dans la durée.

D'un autre côté, a aussi été mis en doute le critère -10 °C. Bien sûr, on peut toujours regarder quelle température il a fait l'hiver précédent, mais, en fait, le critère de -10 °C a été établi par des tables de température que nous avons en Suisse sur une centaine d'années, ou plus. Pour dimensionner les réseaux, à un moment donné, il faut une température critique limite et, en Suisse, nous avons choisi cette limite de -10 °C pour l'alimentation en énergie au niveau fédéral.

En l'occurrence, si l'on a des limites plus basses, les investissements doivent augmenter beaucoup plus considérablement et, si l'on met une limite plus haute, on a des cas de plus

en plus fréquents où nous pouvons avoir une panne. Je ne veux pas faire un exposé sur la sécurité d'approvisionnement, simplement, pour avoir travaillé dans le domaine, je suis surpris par la discussion. Cela devait plutôt être une discussion de quelqu'un qui connaît concrètement les politiques d'approvisionnement et les politiques de sécurité d'approvisionnement suisses. Il existe d'ailleurs des recommandations au niveau fédéral à ce sujet, et nous ne pouvons pas juste ici, sur le coin d'une table, réinventer ces politiques ou ces stratégies sans connaissance des conséquences sur tous les réseaux au niveau des investissements, et aussi de la sécurité d'approvisionnement.

Je ne peux donc que vous recommander d'aller dans le sens de la Municipalité dans cette affaire. Je répète, il s'agit avant tout de sécurité d'approvisionnement au niveau le plus bas pour un réseau et, dans ce cas, si vous ne voulez pas des risques d'avoir froid à un moment donné, je vous recommande vivement d'accepter ce préavis.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – En préambule, je suis à chaque fois un peu étonné lorsque le premier consensus que l'on trouve, c'est de vitupérer le mazout. C'est faire l'impasse, avec une désinvolture un peu malhonnête par rapport à ceux qui s'adonnent à cette branche et qui n'ont pas démerité, si l'on pense un peu à l'amélioration de la qualité des mazouts ces trente dernières années, avec les mazouts extra-légers, éco.

Monsieur Brayer, il n'y a plus de mauvaises chaudières, elles sont passées à la casse. Avec les contrôles effectués par les ramoneurs chaque année, il n'y a plus de mauvaise chaudière. Cela coûterait trop cher si l'on continuait. Donc, un peu de modération. En politique, c'est très bien de trouver un bouc émissaire, en l'occurrence, le mazout.

Pour le reste, Tridel est absolument liée au chauffage à distance, et le chauffage à distance est absolument lié à Tridel. Fondamentalement, c'est une bonne chose, dans la mesure où cela permet de diminuer drastiquement le nombre de chauffages individuels, avec effectivement les questions de pollution qui leur sont liées. Mais nous avons des choix politiques. Dès l'instant où nous mettons l'accent sur le tri des déchets, eh bien, nous avons moins de déchets qui partent à Tridel ; c'est aussi simple que cela. Je reprends la suggestion provocatrice en son temps de l'ancien syndic de Vevey, qui disait que s'il faut véritablement avoir des centrales de chauffage à distance, il ne fallait pas trier les déchets, il fallait tout brûler. Effectivement, nous avons des choix politiques, et nous devons les assumer.

Pour le reste, tout est basé sur cette fameuse sécurité d'approvisionnement. Je ne vois pas un pouvoir politique régulièrement et démocratiquement élu qui assumerait une semaine de logement peu ou pas chauffé en plein hiver. Donc, nous devons absolument donner la garantie que, quoi qu'il arrive, ces logements seront chauffés dans leur intégralité. Alors, cela a un coût et, effectivement, la solution qui nous est proposée ce soir résulte d'un compromis. Le gaz a une durée de vie limitée.

Quant au bois, deux intervenants ont dit qu'ils accepteraient lorsque nous aurons une chaufferie au bois. J'aimerais simplement vous dire qu'une chaufferie au bois a rendu l'âme après quinze ans de bons et loyaux services, que, depuis une petite dizaine d'années, il y a entre 6000 et 9000 m³ de bois par année qui sont brûlés à Tridel. Donc nous l'avons, notre chaufferie au bois, et nous le faisons.

Quant au biogaz, nous sommes tous partisans du biogaz, encore faut-il pouvoir le produire. La région lausannoise, pour des raisons que je ne veux pas évoquer ce soir, n'a pas de production, à l'heure actuelle, de biogaz ; cela viendra. Alors j'aimerais que l'on soit un peu cohérent. Ce n'est pas de gaîté de cœur que je vais personnellement voter en faveur de ce projet. Mais je crois que la politique résulte d'un ensemble de compromis, et c'est à ce compromis que je vous appelle ce soir.

M. Romain Felli (Soc.) : – Je voulais d'abord saluer l'étonnante unanimité entre l'extrême droite, Mme Messere, et l'extrême gauche, M. Pain, et l'extrême centre, M. Vouillamoz, pour décrier ce projet. Cette alliance étrange doit peut-être nous signaler qu'il y a un

problème sur l'argumentation de fond. M. Chollet a commencé à le dire. Effectivement, ce n'est pas sérieux de faire comme l'a fait M. Vouillamoz, de balayer d'un revers de main les questions de sécurité d'approvisionnement en chauffage. On installe des glissières de sécurité le long des routes. La plupart de ces glissières ne sont jamais utilisées, mais le jour où il y a une sortie de route, on est bien content qu'elles aient été installées. Franchement, de dire que, finalement, il n'a pas fait si froid ces dix dernières années, donc cela ne sert à rien d'avoir une redondance, c'est effectivement faire preuve d'une certaine légèreté.

Mais ce qui est encore plus léger, à mon avis, c'est les solutions que vous proposez. Vous en avez donné trois. Premièrement, l'isolation des bâtiments. Effectivement, excellente chose politique, cantonale, qui peut éventuellement être soutenue au niveau municipal, mais qui, de loin, ne permet pas à l'échelle temporelle dont il est question de créer les redondances de sécurité et de créer l'extension des réseaux de chauffage à distance nécessaires. Deuxièmement, le chauffage au bois. M. Chollet l'a rappelé, on le fait déjà. Et, là, je me tourne sérieusement vers la gauche de ce Conseil, qui nous dit qu'il faut développer et couvrir les besoins énergétiques du chauffage à distance par le bois. Etes-vous sérieusement prêts à raser la moitié des forêts du Canton pour faire chauffer l'usine Tridel ? C'est cela concrètement la conséquence, si vous nous dites qu'il faut tout passer au bois. Franchement, je trouve cela quand même assez incroyable.

Et puis, sur l'efficacité des installations, effectivement le débit de chaleur est à une certaine température. Ce n'est peut-être pas la chose la plus efficace au monde, mais là, on est dépendant de ce qu'on appelle la dépendance au sentier, c'est-à-dire qu'il y a des choix technologiques qui ont été faits, il y a un réseau qui est installé qui fonctionne avec ce type de distribution d'eau. Evidemment, nous avons là des coûts qui sont gigantesques si l'on veut changer l'intégralité du réseau, ce qui serait disproportionné. Donc la question n'est pas de savoir, comme vous le dites, monsieur Vouillamoz, voter Vert ou rouge contre le chauffage au gaz, contre les extensions des énergies fossiles, etc. La question est de faire une pesée d'intérêts, qui est de savoir ce qu'on remplace.

Nous avons déposé un postulat sur la planification du développement conjoint du chauffage à distance et du gaz, avec un but de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais, pour cela, il faut pouvoir le planifier. Dans ce cadre, l'extension du chauffage à distance, comme d'ailleurs le soutient la Loi vaudoise sur l'énergie, permet de remplacer les chauffages à mazout et des chauffages à charbon, qui ont un bilan climatique bien moindre. C'est vraiment une argumentation fallacieuse de dire que si vous votez pour ce rapport-préavis, vous étendez le gaz. Non, on étend la capacité du chauffage à distance à capter des clients supplémentaires contre les chaudières individuelles au mazout et au charbon. C'est de cela qu'il est question, et c'est pour ces raisons climatiques, écologiques, de confort et de sécurité que le Parti socialiste soutient fortement ce projet municipal.

Mme Anita Messere (UDC) : – Merci de projeter la facture que je vous ai donnée. (*Une image est projetée.*)

C'est ma facture personnelle en tant que locataire à la Cité. C'est la facture que je paie chaque année pour un studio de 27 m² officiels. Normalement, j'ai l'honnêteté de dire que ce n'est pas calculé par rapport à la surface, mais par rapport au cubage. Voilà la facture que je paie. Ce n'est pas quelque chose que j'envoie à la volée, c'est la réalité. Voilà, le chauffage à distance, cela coûte une blinde, cela coûte très cher aux locataires, et pas aux propriétaires.

La Cité, c'est un cas particulier, parce qu'il y a énormément de promiscuité. L'installation d'une chaudière à mazout coûterait excessivement cher, et c'est beaucoup plus simple pour le propriétaire d'installer un relais pour le chauffage à distance.

Le montant serait quatre fois supérieur pour un 100 m². A la Cité, je paierais 4800 francs. C'est tout de même assez extraordinaire. Quand je vous parlais de montant déculottant pour les locataires, c'est vrai que ce système est passablement cher.

Maintenant, par rapport aux pannes, qui sont tellement répétées, comme c'est grave d'avoir une panne de chauffage ! Il faut savoir que c'est dédommagé, contrairement à ce que je croyais, parce que j'en ai fait l'expérience avec mes locataires de manière risible, au point que les locataires y ont renoncé pour deux ou trois jours sans chauffage. Ils ont mis l'anorak dans le lit. Euh, c'était terrible, cela leur a fait des souvenirs ! Parce que cela arrive de manière extrêmement rare. Est-ce qu'ils sont morts ? Personnellement, j'en doute. Madame était même enceinte, et ce n'est pas grave d'habiter, pendant deux jours dans une maison où, à l'extérieur, il fait extrêmement froid et à l'intérieur, oui, il faut mettre son anorak, parce qu'effectivement, on pèle. Mais ça va, on se remet. On n'est pas en chocolat.

M. Axel Marion (CPV) : – J'interviens dans ce débat pour poser une question très simple, qui a été posée par mon collègue Vouillamoz. On attend l'intervention de M. le municipal avec impatience. Est-ce qu'on parle ici d'une installation qui est censée se mettre en place dans le cas de figure où l'on a ce -10 °C et une autre installation qui dysfonctionne, auquel cas la « génératrice » va se mettre en route, auquel cas je comprends, à titre personnel qu'on ait besoin d'une installation de sauvetage, ou est-ce que l'on parle ici d'une extension du chauffage à distance ?

Le rapport-préavis et toute l'argumentation qui a été développée jusqu'ici, de manière plus ou moins convaincante, consistaient à dire que l'on a besoin d'une installation de sécurité. Mais on se rend compte que, dans ce préavis, il y a deux choses manifestement conjointes qui sont proposées : une installation de sécurité, certes, plus une extension du chauffage à distance, avec tout un débat sur le gaz consommé dans le chauffage à distance et s'il est meilleur que le mazout, qui pourrait être supprimé en fonction du raccordement. C'est une question très simple que je pose à M. le municipal. Le groupe PDC-Vert'libéraux est arrivé à la conclusion que le mix des deux n'était pas convaincant, à partir du moment où l'on décidait de mettre du gaz et qu'effectivement, l'aspect de la qualité écologique de ce projet était contestable, si ce n'est pas simplement une installation de sécurité, mais aussi une installation d'extension du chauffage à distance. Si c'est le cas, la Municipalité aurait dû annoncer les choses beaucoup plus clairement, et on aurait pu avoir un débat de fond, non pas sur un soi-disant, ou pas uniquement, système de sécurité, mais également sur un concept de chauffage de plus grande ampleur par rapport à la Ville de Lausanne, avec les avantages et les inconvénients du gaz qui, je le rappelle, produit passablement de CO₂.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – J'ai exercé le métier de ramoneur pendant vingt et un ans. Je peux vous dire que quand il faisait froid à Lausanne, et c'est arrivé quelques fois, nous descendions le chauffage et nous ouvrons la porte, lumière éteinte. La porte de la chaudière était rouge vif, parce que la chaudière tournait en continu. Vous éteigniez l'installation et, dans la demi-heure qui suit, les gens descendaient. Ce n'était pas forcément les gens jeunes et sportifs qui allaient travailler, mais c'étaient des grand-mamans en peignoir. Je devais expliquer que, malheureusement, je devais faire l'entretien et que cela prend un certain temps. C'est une réalité. Quand on n'a jamais eu froid, tant mieux si vous souffrez peu de cela ; c'est mon cas, cela ne me dérange pas d'avoir froid, cela ne me dérange pas de mettre un pull. Mais ce n'est pas le cas de tout le monde, voire si la santé ne vous le permet peut-être pas.

Quand on me présente une facture comme celle que l'on vient de nous montrer à l'écran, quand je vois ce montant, je me demande, en tant que locataire, si je chauffe correctement mon appartement. Parce que si c'est pour chauffer à 25°C toutes les pièces et me promener en string, ce n'est pas très utile et ce n'est pas très bon pour le sommeil. Peut-être aussi qu'il faut voir avec le propriétaire. J'ai une expérience personnelle : quand j'ai dit qu'il y avait des prises de froid et qu'il serait bien d'isoler, on m'a dit que je payais un petit loyer et que c'était beaucoup trop cher, qu'il faudrait vivre avec les courants. Quand on a des factures pareilles, chauffez correctement, et le propriétaire doit prendre ses responsabilités et isoler de façon correcte. Economiser de l'énergie, c'est à la portée de tout le monde.

Mais je vous assure que la sécurité de la température appartient à tout le monde et c'est normal que l'on fasse attention aux autres.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je voulais revenir sur les propos de Mme Messere. L'exemple que vous prenez d'une famille en bonne santé, qui mettrait des anoraks à la maison en cas de panne de chauffage, il est bel et bon ; je veux bien l'entendre. Mais que diriez-vous quand il s'agira de deux EMS, avec des personnes de 85 ans, à la santé fragile, qui pourraient tomber malades et décéder parce que la Ville de Lausanne n'aurait pas pu assurer le chauffage des institutions ? Que direz-vous quand ce sera des écoles publiques, où les enfants de 6 ans ou de 5 ans, ou des poupons que l'on accueille dans nos institutions seront malades parce qu'on n'a pas de chauffage ?

Je veux bien entendre que quand on est en bonne santé, on met une blouse et son bonnet et tout va bien. Malheureusement, on doit se soucier de toute la population et de tous les âges. C'est pourquoi il faut prévoir un réseau résilient, et donc un réseau qui fonctionne à n-1.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Je ne vais pas répondre à M. Marion à la place du municipal, mais il me semble que ce préavis poursuit effectivement plusieurs objectifs.

Il nous paraît nécessaire, en tout cas à nombre d'entre nous, d'assurer la sécurité en approvisionnement de chaleur dans les ménages du Sud-Ouest. Une fois que ce postulat et cet investissement sont acceptés, de mon point de vue, peut-être un peu plus libéral que d'autres, il me paraît intelligent d'utiliser cet investissement, de le rentabiliser pour en faire un outil qui, dans ce cas-là, va nous permettre d'améliorer la production de CO₂ dans toute une partie de la ville et d'apporter, par ce biais, un financement intéressant à notre caisse publique.

Donc, effectivement, on a la possibilité de dire qu'on met une centrale à 2,5 millions dans un garage et qu'on ne l'utilise que comme sa roue de secours, que lorsque l'on a extrêmement besoin. Du point de vue de la rentabilité de nos investissements, ce n'est pas très intelligent. La proposition qui nous est faite d'utiliser cet investissement et de le rentabiliser et valoriser est une bonne solution. De ce point de vue, on ne peut que trouver des intérêts à ce projet.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Nous avons un débat extrêmement intéressant qui se déroule ici, entre des mesures effectives pour lutter contre le réchauffement de la planète et des positions plus dogmatiques. Il me semble intéressant de savoir ce que certains silences révèlent, et je demande le vote nominal.

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Ma longue intervention a suscité quelques réactions. Je vais essayer d'être un peu plus bref.

Même si j'ai évoqué quelques éléments quantitatifs, mon propos était essentiellement politique. Il ne se voulait pas technique. Pour marquer, enfin, la transition énergétique, laquelle sera aussi une transition économique, on ne peut pas parier sur le fossile durablement.

Sur l'amélioration énergétique des bâtiments, je suis bien conscient que c'est une politique qui dépend du Canton et de la Confédération. Mais rien n'empêche la Ville d'agir, par exemple en améliorant le bilan de certains immeubles de son patrimoine en mains directes, ou de sociétés qu'elle contrôle. Je ne vais pas m'aventurer à citer des exemples de bâtiments, mais on pourrait imaginer laisser le mazout dans un bâtiment où, en améliorant son enveloppe énergétique, on peut diviser la consommation par cinq ou par dix ; c'est faisable. Je suis architecte, je sais que c'est possible, et je l'ai même déjà fait. Autant garder le mazout et diviser les besoins par dix, plutôt que de raccorder une autre énergie fossile en gardant un bâtiment qui a une efficacité énergétique déplorable.

Concernant le bois, on ne va pas raser les forêts. Les forêts croissent très notablement en Suisse. Il y a toute une économie du bois qui souffre et qui mériterait d'être soutenue en valorisant nos ressources locales.

Quant à l'efficacité, aujourd'hui, on étend indéfiniment un réseau qui était conçu à l'origine pour alimenter le CHUV, avec de l'eau à 175 °C. Pourquoi ne ferait-on pas un autre réseau, avec des températures plus adaptées aux besoins actuels des bâtiments ? Ce qui est sûr, c'est que l'extension soutenue par le PLR ici pour des raisons financières est clairement affichée dans le préavis comme une volonté, ainsi que dans les informations qui nous ont été communiquées. Cette extension va capter des nouveaux clients du côté du Sud-Ouest lausannois, et même hors des frontières communales. Il y aura peut-être quelques chauffages à mazout remplacés, mais il y aura plein de nouveaux clients qui seront raccordés, grâce à cette installation fossile.

M. Xavier Company (Les Verts) : – L'objet du préavis nous paraissait assez essentiel pour ne pas forcément avoir besoin d'intervenir, mais je vois que la durée du débat et l'angle qu'il prend demande une position des Verts qui, je l'annonce d'office, soutiendront majoritairement ce préavis, pour différentes raisons.

Evidemment, le gaz, ce n'est pas l'idéal, et tout le monde en est conscient, plus ou moins directement. Mais, cela va aussi de pair avec la politique que veut mener ce Conseil et notre Municipalité. Je crois qu'on a été assez clair lorsque ce Conseil n'a même pas demandé une commission pour notre postulat pour la création d'une centrale de biogaz lausannoise. Donc, le but n'est pas d'amener du gaz étranger ou d'amener de l'énergie fossile, mais d'avoir du biogaz lausannois pour pouvoir combler d'éventuelles lacunes.

Dans le cas d'une transition énergétique et économique, comme disait M. Vouillamoz, c'est essentiel de pouvoir garantir une certaine sécurité à nos habitants, de pouvoir assurer un standard minimum. Donc, il y a une sorte de faux débat ici, où l'on attaque le gaz. Evidemment qu'il faut trouver des alternatives au gaz fossile, évidemment que le Conseil et la Municipalité mettent tout en œuvre pour cela, mais cela ne veut pas dire de juste revenir à l'âge de pierre et aux couvertures pendant une partie de l'hiver.

On a souvent vu des publicités contre les Verts, qui disaient qu'on ne pouvait pas prendre de douche à l'eau chaude si on soutenait une économie verte. C'est faux. On est un parti pragmatique et on soutiendra, bien évidemment, ce préavis.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Juste pour signaler, en passant, à mes amis les Verts qu'il faudra qu'ils harmonisent leurs violons. Parce que recourir au chauffage au bois, chic, mais mettre 450 h de la forêt du Jorat à notre porte en réserve intégrale à 6m³ d'accroissement et de possibilité de coupe annuelle, fois 450 h, cela fait un peu plus de 2000 m³ qui sont à notre porte et qu'on n'utilisera pas. Je me réjouis que nous en débattions. Mais c'est pour la petite histoire.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Merci pour vos nombreuses interventions. Je vais essayer d'être synthétique et commencer par répondre à la question tout à fait pertinente sur le plan logique de M. Marion, qui demande si c'est du secours ou de l'extension.

Monsieur Marion, vous avez raison d'établir des catégories logiques, mais, dans la réalité, on doit souvent faire une sorte d'alliance entre des impératifs que la logique discrimine de façon arbitraire et abstraite. En l'occurrence, oui, c'est du secours, et là je voudrais souligner la responsabilité politique que nous avons de fournir de la chaleur à ceux qui sont d'ores et déjà raccordés. Actuellement, en cas froid et de panne d'une installation puissante, telles qu'elles desservent le Sud-Ouest de la ville, il n'y a pas possibilité d'alimenter l'ensemble des consommateurs du Sud-Ouest lausannois. On vous le dit dans le préavis. On a déjà aujourd'hui un problème de n-1. Alors, on croise les doigts pour qu'il n'y ait pas une conjugaison de vagues de froid et de pannes ; n'empêche, comme le dit absolument pertinemment M. Stauber, on ne peut pas fonctionner de cette façon. C'est vraiment indispensable d'assurer une qualité de la prestation, qui est liée à une sécurité de la fourniture de la chaleur.

Contrairement à Mme Messere, je pense que c'est extrêmement inconfortable de ne pas être chauffé. Ce n'est pas seulement une question de mettre son anorak en allant au lit, vous n'avez que de l'eau froide. Il y a un vrai problème de qualité de vie si vous n'êtes pas fournis. Cette non-fourniture en cas de vague de froid et de panne d'une installation ne va évidemment pas s'appliquer de manière uniforme sur l'ensemble des clients. Ceux qui sont près de la source de chaleur ne verront aucune différence, et ceux qui sont « en bout de réseau » auront zéro calorie fournie. Nous avons une vraie responsabilité à l'égard de l'ensemble des personnes qui sont raccordées au chauffage à distance, que nous devons traiter équitablement. Cette question technique est absolument indispensable.

Après, quel est le rapport entre le secours et l'extension ? Il faut aussi voir cela dans la durée. Et là, je suis vraiment en désaccord avec M. Vouillamoz sur sa conception du temps, y compris si je suis en accord avec lui sur chacune des mesures qu'il propose. Bien entendu, il faut plus d'efficacité, bien entendu, il faut trouver des sources renouvelables, bien entendu, il faut aussi trouver d'autres moyens de fournir de la chaleur que cette technologie historique liée au chauffage à distance lausannois, qui est un des plus anciens de Suisse, et qui était effectivement configuré initialement pour desservir l'hôpital cantonal, qui n'avait pas seulement besoin de chaleur, mais aussi de vapeur.

Bien entendu, à terme, nous allons fournir de la chaleur de façon plus rationnelle, avec des réseaux de chauffage à distance où il n'y aura pas besoin d'eau à 175 °C pour chauffer des pièces à 20 °C. Mais cela se fait dans le temps. Vous voyez dans le préavis qu'actuellement, nous avons dans notre programme de promotion des énergies renouvelables pour le chauffage à distance quelque chose qui est de l'ordre de 70 millions de kilowattheures sur les 400 qui sont aujourd'hui nécessaires au chauffage à distance. Et sur les 400 qui sont actuellement nécessaires au chauffage à distance, entre 60 % et 70 % sont fournis par Tridel. C'est-à-dire qu'il y a une trentaine, ou un peu plus, fournis par le gaz. Sur ces 30 % fournis par le gaz, nous avons l'ambition d'en fournir presque la moitié avec des énergies renouvelables, qui viendront s'ajouter au portefeuille renouvelable constitué par Tridel. Mais cela prend du temps.

Vous n'aurez pas d'installation de géothermie dans l'Ouest lausannois avant, au minimum, une dizaine d'années. Tout le monde sait que le parc immobilier se renouvelle et devient de plus en plus efficace du point de vue énergétique, avec un taux de renouvellement qui est actuellement – ma collègue Natacha Litzistorf pourra malheureusement le confirmer – de l'ordre de 1 % ou 2 % par année. Il faudra cinquante ans pour que le parc immobilier actuel soit complètement efficace du point de vue énergétique.

Pendant ces cinquante ans, il faut fournir de la chaleur non seulement dans les moments où, comme aujourd'hui, on n'en a pas beaucoup besoin, mais aussi aux moments critiques. La température ne se répartit pas uniformément sur l'année. On doit donc toujours, et c'est ce qui est important, configurer les installations de chaleur en fonction du moment le plus critique. Dans ce sens, cette proposition, en termes de réaction à un moment T, qui est le moment critique, est inévitable.

Je dois dire que je suis un peu étonné des appréciations de Mme Messere, le réseau de chauffage à distance lausannois fournit la chaleur la meilleur marché de tous les réseaux de chauffage à distance aux alentours dans le Canton. Il n'y a pas de chauffage à distance moins cher que le réseau du chauffage à distance lausannois. Pour une fois, direz-vous, Lausanne est moins pire que les autres pour les prestations fournies du point de vue des propriétaires. Du point de vue des locataires, je ne sais pas, effectivement, comment répartir le degré de confort, mais, du point de vue des propriétaires de bâtiments, le prix du chauffage à distance est aussi à mettre en relation avec la qualité de la prestation, les installations que cela suppose, la question de la maintenance des appareillages, etc. A vrai dire, je ne saurais pas évaluer la cherté de la prestation, que Mme Messere trouve inacceptable.

Encore une fois, cet investissement doit être vu dans une sorte de flux de projets, qui doit améliorer la qualité de la fourniture thermique en ville. Actuellement, une bonne moitié de la chaleur fournie à Lausanne est encore fournie par du mazout. De si bonne qualité qu'il soit, monsieur Chollet, le mazout émet à la fois de la pollution et du CO₂. Le gaz n'émet que deux tiers de mazout en matière de CO₂, mais n'émet pas de source polluante. En plus, si l'on arrive à le faire à travers un réseau de chauffage à distance, c'est-à-dire, à travers des installations dotées d'équipements, en particulier des filtres qui permettent d'assurer que ce qui sort des cheminées est de bien meilleure qualité que dans les chaufferies individuelles, vous avez gagné des choses en termes de pollution et d'émissions de CO₂ avec le chauffage à distance et avec la part du gaz qu'il y a dans le chauffage à distance.

Comme vos interventions étaient très nombreuses et très détaillées, j'aurais encore beaucoup de choses à dire, mais, avec 9,20 minutes, je dois avoir absorbé mon temps de parole.

La discussion est close.

M. Joël Teuscher (Soc.), rapporteur : – La commission a procédé à un vote en bloc des conclusions, qui ont été approuvées par 8 oui, 1 non et 3 abstentions.

Le président : – Je profite pour remercier le rapporteur qui, là-aussi, a agi rapidement pour que l'on puisse traiter cet objet ce soir.

La demande d'appel nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, les conclusions de la commission sont approuvées par 63 voix contre 13 et 2 abstentions.

Ont voté oui : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Aubert Eliane, Beausire Ballif Karine, Bender Anselme, Berguerand Anne, Bettschart-Narbel Florence, Billard Aude, Brayer Vincent, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chenaux Mesnier Muriel, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Company Xavier, Coppe Axelle, Corboz Denis, Dana Louis, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Di Giulio Nicola, Dubas Daniel, Felli Romain, Fonte Giuseppe, Fracheboud Cédric, Gaillard Benoît, Gaudard Guy, Gazzola Gianfranco, Gendre Jean-Pascal, Genoud Alice, Grin Claude Nicole, Henchoz Jean-Daniel, Joosten Robert, Kamenica Musa, Maillard Mathieu, Marly Gianna, Masson Jean-Luc, Miauton Philippe, Michaud Gigon Sophie, Panchard Ilias, Pascuas Esperanza, Pernet Jacques, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Piron Françoise, Raedler David, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Roch Karine, Rossi Vincent, Rudaz Benjamin, Salzmänn Yvan, Schlienger Sandrine, Soto Sara, Stauber Philipp, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Thiéry Arnaud, Tripet Nicolas, Vagnières Roger, Wild Diane, Wyssa Stéphane.

Ont voté non : Mmes et MM. Aubert Alix, Crausaz Mottier Magali, Fürbringer Jean-Marie, Hubler Alain, Manzoni Laura, Marion Axel, Martinho José, Messere Anita, Mottier Vincent, Pain Johan, Sangra Marie-Thérèse, Schaller Graziella, Vouillamoz Vincent.

Se sont abstenus : MM. Calame Claude, Clerc Georges-André.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/14 de la Municipalité, du 11 avril 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'600'000.- pour la réalisation d'une nouvelle chaudière bicom bustible dans la chaufferie installée dans l'enceinte de la STEP de Vidy ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives au solde de ce crédit sur les rubriques 322 respectivement 331 du Service patrimoine des SIL.

Déploiement des compteurs électriques intelligents (1^{er} volet)

Préavis N° 2019/16 du 18 avril 2019

Services industriels

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Anita Messere (UDC) : – Le remplacement des compteurs actuels par des compteurs dits « intelligents », en sachant que le matériel ne fait que renseigner l'intelligence humaine, même quand elle est restreinte, fait suite au référendum fédéral de 2017 pour une énergie plus propre et économique. On indique la consommation de manière compréhensible.

Le prix de ces compteurs posés – 120 000 à 600 francs pièce – sera répercuté sur la facture du consommateur via le timbre. Ainsi, la Ville se passera du relevé annuel des collaborateurs, tout en garantissant leur remplacement à l'interne. Comme il s'agit d'une mise en conformité fédérale décidée par le peuple, il est inutile de nous opposer à ce préavis, mais le groupe UDC espère que le travail sera confié à des privés et locaux.

Mme Karine Roch (Les Verts) : – Ce préavis nous présente la première phase du déploiement de compteurs électriques intelligents. Il s'agit de la mise en place de la plateforme informatique nécessaire à la collecte et au traitement des données, ainsi que des outils numériques visant à faciliter, au niveau administratif, les futures installations de nouveaux compteurs.

En quelques mots, cette mesure a été imposée aux gestionnaires de réseaux par la Loi sur l'approvisionnement électrique dans le cadre de la stratégie énergétique 2050. Les compteurs intelligents permettront la mesure en continu et la communication dans les deux sens – entre les habitations et le gestionnaire du réseau. Les relevés manuels *in situ* ne sont donc plus nécessaires, et les coûts de la mise en place sont imputables aux consommateurs finaux. Le compteur s'accompagnera d'une interface utilisateur dans le but de permettre aux ménages de maîtriser leur consommation d'énergie. Sur la base de la connaissance des profils des clients, les services électriques pourront développer des offres tarifaires spéciales, étendant ce qui est déjà pratiqué par le service de nuit ou de week-end.

Enfin, il sera possible au gestionnaire de moduler la distribution en fonction de la demande de la production en temps réel, afin de gérer les pics de demande et d'approvisionnement

variables liés aux énergies photovoltaïques et éoliennes. Techniquement, les compteurs pourront même contrôler l'enclenchement des appareils à forte consommation de courant en contrepartie, par exemple, de tarifs d'abonnement plus avantageux.

A noter encore, et c'est une bonne nouvelle, que la transmission des données se fera par le support fixe de la fibre optique – pas de 5G –, mais pour toute la zone couverte par le réseau de la Ville.

Le déploiement des compteurs intelligents semble donc être une pièce indispensable au puzzle de la transition énergétique. En réalité, en y regardant de plus près, cela semble tout de même être un pari industriel qui n'a pas fait l'objet de débats au niveau démocratique. Pour cette raison, et aussi pour la pertinence écologique de la fuite technologique vers des appareils de plus en plus complexes, avec la cohorte d'objets connectés qui vont aller avec, personnellement, je m'abstiendrai de voter les conclusions de ce préavis. Par contre, le groupe y est en majorité favorable et l'acceptera.

La mutation du réseau électrique est donc une mesure imposée par la stratégie énergétique 2050 sur laquelle nous n'avons pas prise. Pourtant, à notre niveau communal, je vois quand même deux points sur lesquels j'aimerais insister. Tout d'abord, et contrairement à ce qui a été annoncé, à part pour quelques groupes de personnes motivées par des initiatives de production ou d'autoconsommation, il me semble illusoire de croire que ces systèmes auront une quelconque influence sur la maîtrise de la demande d'énergie des consommateurs standard. Ceux-ci ont déjà accès à l'information de leur consommation par la facture d'électricité. Après avoir remplacé ses ampoules électriques, acheté un nouveau frigo, pour des raisons de motivation, de compétences ou de manque de contrôle sur les principales causes de la consommation d'énergie, comme le manque d'efficacité des bâtiments, est-ce que l'on va vraiment prendre la peine d'ausculter ces courbes de charge d'énergie pour modifier sa consommation et agir en conséquence ? Ce n'est pas une couche technologique de plus qui va faire que les consommateurs seront plus attentifs à leur rapport à l'énergie.

Tout en étant de plus en plus hyperconnectés, nous sommes de plus en plus déconnectés des notions physiques du monde réel qui nous entoure. Seules une information et une sensibilisation importantes peuvent remédier à cela, et il faut agir sur une notion large de connaissances de l'énergie, et pas seulement sur le décryptage des offres commerciales, en soutenant aussi toutes les initiatives citoyennes non institutionnelles, par exemple via le fonds pour l'efficacité énergétique.

Deuxième point, la mise en doute que le rapport coût/bénéfice du déploiement des compteurs soit positif. C'est ce que dit un rapport de 2012 de l'Office fédéral de l'énergie, qui s'appelle *Smart Metering Roll Out – Kosten und Nutzen*. En 2014, la Commission européenne publiait également un rapport qui montre que pour onze pays sur vingt-sept, les bénéfices coûts-investissements du déploiement des compteurs sont négatifs ou peu concluants.

En France, le rapport de la Cour des comptes, publié en février 2018, sur la mise en place du dispositif Linky – 35 millions de compteurs communicants mis en place par Enedis, ex-ERDF – conclut : « l'analyse bénéfice-coût au niveau de la distribution ne peut à elle seule justifier économiquement le projet en l'état actuel des travaux. Le système n'apportera pas les bénéfices annoncés en ce qui concerne la maîtrise de la demande d'énergie ». La marge d'économie est donc asymétrique. Elle profitera aux services d'électricité, qui pourront optimiser la vente d'énergie via les nouvelles offres commerciales basées sur la connaissance des profils des utilisateurs. Tant mieux pour nos Services industriels, mais il semble important de demander la plus grande transparence sur le report des coûts. Ce point est évoqué dans le préavis, mais, pour l'instant, aucune estimation des coûts n'est fournie.

Enfin, j'aimerais évoquer la question de la protection des données touchant à la sphère privée. Avec une mesure des courbes de charges au quart d'heure, il est possible de voir l'enclenchement des différents appareils, de connaître les heures de lever et de coucher, les

périodes d'absence, le volume d'eau chaude consommée et le nombre de personnes présentes dans le logement. La courbe de charge peut ainsi permettre de déduire de très nombreuses informations relatives à la vie privée. Mon collègue, David Raedler, complètera ce point sur la protection des données.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je décline mes intérêts : je suis installateur électricien diplômé, et j'ai une entreprise d'une trentaine de collaborateurs à Lausanne. Surtout, j'ai deux apprentis qui sont aux examens finaux ces jours ; j'ai un Indien et un jeune homme originaire du Guatemala. J'ai une pensée pour eux, je suis certain qu'ils me feront une belle réussite, que je pourrai vous annoncer à la rentrée.

Ceci étant dit, passons aux choses sérieuses. Ce préavis, premier volet, est titré : Déploiement des compteurs électriques intelligents. Toutefois, ne vous réjouissez pas, aucun compteur intelligent ne sera installé, même si nous acceptons le crédit qui financera l'achat des outils informatiques permettant le transit et le traitement des informations nécessaires au processus de comptage et de communication des données. En effet, un second volet, de plus de 60 millions de francs, nous sera présenté plus tard, qui permettra, si on l'accepte, d'entamer le remplacement des 120 000 compteurs actuels. Actuellement, vous avez de vieux compteurs qui font 25 cm de haut sur 15 cm de large et 10 cm de profondeur à peu près. Ils mesurent l'énergie utilisée et, une fois par année, vous avez un releveur qui vient relever la consommation. C'est vrai qu'il faudra supprimer ces compteurs.

Il faut savoir que le relevé des différents fluides sera possible avec ces compteurs, qui répondent à une obligation légale prévue par la Loi sur l'approvisionnement en électricité, et qui donne un délai aux distributeurs jusqu'en 2029 pour remplacer ceux existants. Un concentrateur situé dans chaque bâtiment permettra d'assembler les données de tous les compteurs et de les transmettre, en bloc, au système central. Les données des compteurs de gaz, d'eau et de chauffage à distance transiteront par le système d'envoi du compteur électrique. Rappelez-vous ces fameux compteurs d'eau froide que j'avais proposé à l'époque, qui avaient été refusés par ce Conseil, parce que cela prenait trop de place dans les colonnes montantes. Actuellement, cela se fait, donc on a trouvé la place qu'il fallait pour les installer.

La plateforme centrale retenue est celle proposée par neo technologies S.A., une société dont la Ville est actionnaire à hauteur de 48,9 % du capital, aux côtés de Romande Energie, qui détient également 48,9 %, et de Lutry – 2,2 %. Mon collègue, Jean-Pascal Gendre, interviendra tout à l'heure sur cette société. Il s'agit du système AIM de Landys+Gyr, auquel on sera lié quasi à vie. Si vous devez remplacer par la suite 120 000 compteurs intelligents, cela prendra du temps et coûtera de l'argent.

Le PLR acceptera ce préavis sans grand enthousiasme, du fait que les SIL n'ont pas réussi à nous en présenter un seul et reviendront avec une demande trente fois supérieure au crédit demandé ce soir. Merci de votre attention et bonne chance à mes apprentis.

M. David Raedler (Les Verts) : – Rapidement, par rapport à la protection des données, effectivement, il faut bien se rendre compte que les compteurs intelligents sont extrêmement utiles d'un point de vue écologique pour gagner et comprendre comment un ménage consomme et pour assurer des économies d'énergie. C'est un élément central, qui explique pourquoi les Verts soutiennent en grande majorité ces compteurs.

Maintenant, il y a un point étonnant lorsqu'on lit le rapport et lorsqu'on voit ce qui a été discuté en commission, c'est le fait que la question de la protection des données n'a que très peu été abordée dans ce contexte ; elle n'a été abordée qu'à une reprise, en évoquant l'utilisation à des fins de marketing ou par les assurances-maladie.

Lorsque l'on compare avec nos voisins – on n'aime pas la comparaison avec la France, mais, parfois, comparaison est raison –, en France, il y a les compteurs Linky qui sont mis en œuvre. Et ce qu'on voit, malheureusement, c'est une crainte de beaucoup de personnes

par rapport à l'utilisation de ces données. Cela a été évoqué par Mme Roch, avec une analyse fine des compteurs, on arrive à connaître l'utilisation exacte de l'énergie par foyer, on arrive à savoir quand les personnes sont présentes et absentes. Lorsque cette utilisation se réduit à dix secondes, on arrive à savoir exactement le type d'appareils dont dispose le foyer. Cela présente de gros risques en matière de protection des données, des risques qui sont d'autant plus marqués qu'au contraire de la France, qui dispose d'un cadre juridique en matière de protection des données qui est très bon, la Suisse, pour l'instant, se trouve dans l'archéologie de la protection des données, dans le véritable Moyen Age de la protection des données.

C'est un problème tant qu'on n'a pas de nouvelles lois sur la protection des données au niveau fédéral, et c'est un élément qui doit être pris en compte par les SIL lorsqu'ils mettent en œuvre ces nouveaux compteurs. Cela impose, comme évoqué dans le rapport, une prise de données qui ne dépasse pas les quinze minutes. C'est prévu pour quinze minutes, et il ne faut pas aller en-deçà de quinze minutes, au risque sinon d'avoir trop d'informations sur certains ménages. En outre, il est évident qu'il est impératif de s'assurer que les moyens informatiques respectent les normes ISO en matière de sécurité des données, afin d'assurer que ces données ne soient non seulement pas utilisées ou vendues, ce qu'elles ne seront clairement pas, mais qu'elles ne soient pas non plus volées ou autrement accédées, au risque de présenter d'énormes risques pour les personnes.

Au final, les compteurs intelligents présentent un avantage énorme possible et un potentiel énorme en matière d'écologie. Par contre, ils présentent un risque dont il faut absolument tenir compte en matière de protection des données. Je suis certain que les SIL le prennent en compte, mais c'est toujours un très bon rappel.

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Avec ma casquette Vert'libérale, je salue ce préavis complètement en phase avec nos objectifs, conjuguant efficacité, innovation et durabilité.

Si le préavis répond effectivement à une obligation importante imposée par la législation fédérale, Le Centre, PDC-Vert'libéraux approuve également son élargissement aux autres fluides fournis par la Ville de Lausanne – gaz, eau et chaleur, dont on a abondamment parlé précédemment –, avec les synergies que cela permet tant pour les SIL que pour les clients finaux. Les perspectives d'optimisation de leur consommation, tout comme de régulation des réseaux par les distributeurs, apparaissent tout à fait en phase avec les objectifs de la stratégie énergétique 2050.

Donc, en attendant le deuxième volet, attendu prochainement, à hauteur de plusieurs dizaines de millions pour remplacer effectivement les compteurs physiques, Le Centre soutiendra déjà ce premier volet, qui constitue le dispositif de pilotage de cette opération.

M. Denis Corboz (Soc.) : – Tout a été dit. Ce rapport-préavis correspond à la suite de la stratégie énergétique 2050, soit sortir du nucléaire de manière progressive, développer les énergies renouvelables et augmenter l'efficacité énergétique. Ces compteurs intelligents permettront de relever à distance les compteurs d'électricité, de gaz, de chauffage à distance, voire dans certains cas, les compteurs d'eau. Ils permettront aussi de mieux connaître notre consommation d'électricité pour l'optimiser.

Ce premier préavis demande un crédit d'investissement pour financer les outils nécessaires pour déployer ces compteurs intelligents. Je ne souhaite pas épiloguer plus loin et vous encourage à accepter ce rapport-préavis.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Comme l'a dit mon collègue Guy Gaudard, je souhaitais juste avoir des informations par rapport au choix de cette plateforme, AIM de neo technologies. Simplement savoir pour quelle raison et quels avaient été les critères qui nous avaient amenés à prendre une participation dans cette plateforme, et également comment cette plateforme s'est créée. Quels ont été les critères de choix des différents partenaires de cette société ?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je serai beaucoup plus bref, comme vous l’avez été. Je vous remercie également pour vos interventions.

Je dois donner raison à certains d’entre vous. Il est vrai que cet objet était inclus dans la stratégie énergétique 2050, qui contenait un nombre considérable de points et de sous-points, et que ce n’est certainement pas celui qui a fait le plus l’objet d’attention dans le débat démocratique. D’une certaine manière, c’est une sorte de sous-produit de la stratégie énergétique 2050 qui n’a pas été très attentivement discuté lors du débat qui a précédé le vote du peuple sur cette stratégie, acceptée, je vous le rappelle, par les Lausannois à 80 %. Mais je ne pense pas qu’il y ait eu beaucoup de ces 80 % qui étaient au courant du fait que la stratégie énergétique 2050 incluait cette question des compteurs intelligents.

Comme vous l’avez dit, cet apport des compteurs intelligents est lié à une dimension pédagogique ; on espère que les gens seront plus sensibles à leur consommation d’énergie lorsqu’ils la verront en détail, jour après jour, plutôt que de manière annuelle, avec des acomptes trimestriels, puis un décompte. On espère que cette dimension pédagogique se répandra au-delà des technophiles absolus. Mais il est aussi vrai que ces compteurs intelligents ont une importance pour les gestionnaires de réseau, qui pourront éventuellement limiter la charge sur le réseau en fonction de leur meilleure connaissance de la demande en énergie et de la possibilité éventuellement de la réguler à distance. Comme l’a dit Mme Roch à propos d’une enquête européenne, on est encore plutôt dans le domaine des hypothèses sur le sujet.

Encore deux choses. Pourquoi deux préavis, surtout qu’ils vont être assez rapprochés ? L’idée c’est que nous puissions lancer l’appel d’offres pour les compteurs assez rapidement après l’approbation du deuxième préavis, mais, quand même, la mise en place de cette plateforme, qui est un peu particulière pour les SIL, puisque c’est une entreprise multifluides – vous avez parlé des autres fluides qui pourraient être relevés à distance –, est impérativement à concrétiser rapidement. Ensuite, l’appel d’offres pour les compteurs eux-mêmes doit donner lieu à un marché public, et cela doit aussi attendre que la Confédération certifie les compteurs en question. Or, pour l’instant, l’Institut fédéral de métrologie n’a pas encore certifié de compteur. Voilà pourquoi nous avons voulu procéder en deux étapes, d’abord avec la plateforme – cette plateforme inclut une amélioration des processus à l’intérieur même de la ville et des Services industriels –, ensuite avec l’appel d’offres.

Je souhaite très vivement, pour répondre à Mme Messere et à M. Gaudard, que ce soient des entreprises locales qui soient le plus possible associées à ces travaux. Malheureusement, pour ce qui est des compteurs, il n’y a pas beaucoup d’entreprises locales qui fabriquent des compteurs. En plus, on sera tenus à la législation sur les marchés publics, et on le fera dans le contexte d’un appel d’offres regroupé avec d’autres entreprises électriques romandes, et même suisses, tout cela dans le souci de limiter les coûts de ces compteurs. Comme l’a dit M. Gaudard, le préavis qui suivra sur les compteurs sera de plusieurs dizaines de millions de francs.

Dernier point, sur la question de M. Raedler, je ne suis pas un spécialiste de la Loi sur la protection des données, même si j’avais travaillé à la version vaudoise de cette loi en tant que député. Je ne saurais donc pas garantir, comme lui, mais il le sait mieux que moi, si elle est moyenâgeuse ou pas. En revanche, je pense que nous sommes effectivement très attentifs à cette protection. Les SIL sont certifiés ISO et doivent donc répondre à toute une série d’impératifs liés à la protection des données et à la séparation des flux d’information, de telle sorte qu’il n’en soit pas fait un usage indu, à la fois par les commerciaux lorsqu’il y a des choses techniques, mais aussi plus généralement sur cette création absolument impressionnante de données, qui sont ensuite utilisées par des acteurs parfois peu recommandables. D’ailleurs nous participons parfois assez volontiers à cette divulgation si nous sommes sur les réseaux sociaux ; mais c’est une autre chose.

Sur l’ensemble, effectivement, c’est une étape où, malheureusement, nous sommes tous mis à peu près devant le fait accompli, puisque la législation fédérale nous impose non

seulement de mettre en place ces compteurs intelligents, mais, en plus, nous donne un délai pour le faire, et nous devons respecter ce délai.

Pour répondre à la question de M. Gendre, il faut distinguer la plateforme et la société. La société neo technologies a été fondée juste avant que j'arrive à la Municipalité, lors de la législature qui a vu le peuple suisse se prononcer sur la loi sur les marchés de l'électricité, première tentative d'ouverture du marché. Pour se préparer à cette ouverture du marché, un certain nombre d'acteurs avait anticipé toutes les contraintes informatiques que cette ouverture aurait pour les distributeurs, d'où la création de la société neo technologies, qui était, comme l'a dit M. Gendre, une création commune de Romande Energie et des Services industriels de Lausanne, avec une petite participation d'une autre commune.

Cette société est une prestataire de services, étant donné que les Services industriels ont choisi, comme tous les acteurs du monde énergétique en Suisse et en Europe, un ERP, un grand progiciel, qui est toujours le même, et c'est sur la base des prestations qui doivent être fournies sur cet ERP que la société neo technologies a été choisie. Les services sont fournis par la société neo, mais le choix de la plateforme a donné lieu à un appel d'offres dans le marché public, et c'est une autre entité qui fournit cette plateforme, et les compteurs seront fournis par une autre entité encore. Bien sûr, comme le disait M. Gaudard, on est assez rapidement captifs dans le domaine informatique, mais on peut à tout le moins multiplier ces captivités.

La discussion est close.

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice : – A l'issue des débats, la commission a procédé au vote des deux conclusions en bloc. Celles-ci ont été acceptées à l'unanimité.

Les conclusions de la commission sont approuvées par une majorité de voix et 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/16 de la Municipalité, du 18 avril 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit du patrimoine administratif de CHF 2'060'000.-, y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêt intercalaires, pour accéder à la plateforme de gestion des compteurs intelligents proposées par la société neo technologies, implémenter une solution informatique permettant de dématérialiser les ordres de travail de pose et de dépose des compteurs du processus de raccordement et équiper en tablettes les équipes concernées, mettre à niveau la plateforme Elektroform et réaliser les adaptations nécessaires du système SAP ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement de ce crédit sur les rubriques 322 respectivement 331 des Services partagés des Services industriels.

La séance est levée à 20 h 05.

Deuxième partie

Membres absents excusés : M. Pierre Conscience ; M. Johann Dupuis ; M. Dominique Gigon ; Mme Sara Gnoni ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Alain Hubler; M. Sébastien Kessler ; M. Henri Klunge; Mme Astrid Lavanderos ; Mme Françoise Longchamp ; M. André Mach ; M. Pedro Martin ; M. Fabrice Moscheni ; M. Pierre Oberson ; M. Johan Pain ; Mme Esperanza Pascuas Zabala; M. David Raedler ; Mme Thanh-My Tran-Nhu.

Membres absents non excusés : M. Xavier de Haller ; Mme Céline Misiego ; Mme Sandra Pernet ; Mme Antonela Vonlanthen ; Mme Marlène Voutat.

Membre démissionnaire : Mme Latha Heiniger.

Membres présents 76

Membres absents excusés 18

Membres absents non excusés 5

Membre démissionnaire 1

Effectif actuel 99

A 20 h 35, à l'Hôtel de Ville.

Postulat de Mme Eliane Aubert (PLR) et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage »

Développement

La Ville de Lausanne collabore depuis 1995 avec la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) pour organiser la politique d'animation socioculturelle lausannoise. Cette collaboration avec cette fondation de droit privé d'utilité publique se fait par des conventions de subventionnement renouvelées tous les 2 ans. (La FASL dépend à 99,2 % de la Ville de Lausanne).

La dernière convention pour la période 2017-2018, ratifiée par la Municipalité le 23 octobre 2017, détaille, de manière très générale, les prestations attendues par la Municipalité en termes d'offre socioculturelle et définit les orientations stratégiques de la FASL. Parallèlement, une évaluation de l'animation socioculturelle lausannoise a été demandée à l'IDHEAP ainsi qu'un audit de fonctionnement et d'efficacité de l'action de la FASL auprès du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne.

Le rapport de l'IDHEAP, sorti au début de l'année 2018, souligne entre autres « une absence de stratégie et d'outils de pilotage au niveau des deux instances et un manque de lisibilité de l'action de la FASL et de fiabilité dans ses données affichées. Il met aussi en évidence un manque de coordination avec les services de la Ville qui investissent dans les mêmes domaines. »

Au vu de ces conclusions sévères et avant la signature d'une nouvelle convention avec la FASL, la postulante invite la Municipalité à étudier l'opportunité de définir plus précisément une politique publique d'animation socioculturelle des quartiers en se dotant d'outils de pilotage et en fixant la subvention en fonction, d'une part, de l'atteinte des objectifs et des besoins de la population et, d'autre part, de la volonté de la FASL à s'impliquer. Parmi les variantes, la reprise de la FASL en main municipale devra être étudiée.

Rapport

Présidence : M. Vincent BRAYER (PSL)

Membres présents : Mme Éliane AUBERT (PLR)
Mme Latha HEINIGER (PSL)
Mme Muriel CHENAUX MESNIER (PSL)
M. Philippe MIAUTON (PLR)
Mme Sophie MICHAUD GIGON (Les Verts)
M. Claude CALAME (EÀG)
M. Daniel DUBAS (Les Verts)
Mme Sandrine SCHLIENGER (UDC)
M. Georges CLERC (PLC)

Membres excusés : Mme Esperanza PASCUAS ZABALA (PSL)
Mme Sandra PERNET (Le Centre, PDC, Verts Libéraux)
Mme Claude GRIN (Les Verts)
M. Nicola DI GIULIO (PLC)

Membres absents : --

Représentant-e-s de la Municipalité : M. David PAYOT, Municipal, directeur de EJQ
M. Damien WIRTHS, adjoint SGEJQ
M. Nkiko NSENGIMANA, adjoint SGEJQ.

Invité : M. Jacques-André VULLIET, Vice-Président du Conseil de Fondation de la FASL et Directeur *ad interim* de la FASL.

Notes de séances : Mme Flora KILNER

Lieu : Maison de quartier de Chailly, 1^{er} étage

Date : 22.08.2018

Début et fin de la séance : 08 h 00 – 09 h 20

Après les remerciements à la maison de quartier de Chailly pour son accueil et les présentations d'usage la séance est ouverte.

Un bref rappel des éléments du postulat est formulé par la postulante. Ce dernier est suivi d'une brève présentation de la FASL par son Président *ad interim*, à la suite de laquelle une séance de questions est ouverte dont voici les principaux éléments :

- Comment saisir l'opportunité de travailler ensemble et quelle collaboration envisager entre politique et terrain ?
- Il existe une résistance des professionnels (animateurs-trices) sur le terrain. Quel serait le système à imaginer pour un fonctionnement optimal entre les professionnels, la Ville et les associations ?
- N'y a-t-il pas une contradiction dans le fait que, d'une part, l'animation socioculturelle soit une politique publique et, d'autre part, que la FASL, qui met en œuvre cette politique, soit une institution de droit privé, et non pas public ?
- En-dehors de la suppression de la CCT et la suggestion de mise en place de cadres intermédiaires, dans les quartiers, y a-t-il d'autres éléments conflictuels avec le personnel ?

Voici les éléments de réponse apportés par le Directeur *ad interim* de la FASL :

- Des rencontres avec les 17 lieux d'animation se sont tenues pour comprendre la problématique des quartiers. Une rencontre avec les animateurs a été planifiée. Les professionnels et les bénévoles sont ceux qui sont en contact avec le public et peuvent remonter les attentes des habitants des quartiers.

- Il y a eu de la méfiance entre la direction de la FASL, la Ville et les comités des associations. Dans la gouvernance actuelle, les choses ne sont pas claires. La Ville tient 2 places : elle subventionne et elle pilote au travers du Conseil de Fondation.
- Concernant la question de la municipalisation, il y a trois problématiques :
 - Désengagement des bénévoles. Si la Ville reprend la responsabilité, les bénévoles pourraient remettre en question leur engagement.
 - Désengagement des partenaires financiers hors ville. Actuellement, les associations de quartiers peuvent bénéficier de divers fonds provenant d'autres institutions ou de la Loterie romande (LoRo). Bien que des conventions entre associations et Ville restent possibles, il y a un risque de perdre cette manne.
 - Un service municipal pourrait être moins réactif dans la mise en œuvre d'actions, pour donner suite aux informations relayées par les animateurs-trices sur le terrain.
- L'audit de gouvernance du CFL et le rapport de l'IDHEAP ont montré les faiblesses et lacunes de la FASL. La mise en œuvre des points proposés par ces audits prendra du temps.
- Il s'agit de discuter et négocier avec les associations afin de mettre en œuvre les projets d'animation sous l'égide de la FASL. Il faut encore identifier les problèmes à résoudre. Pour toute offre, il faut regarder s'il s'agit d'un divertissement proposé à la population ou bien d'une prestation socioculturelle répondant à la demande des quartiers. Est-ce aux professionnel-le-s de l'animation socioculturelle de trancher seul-e-s sur cette question ?
- Sur les 12 recommandations énoncées par le CFL, deux n'ont pas été retenues. La suppression de la CCT (au profit d'un règlement interne) et la mise en place de cadres intermédiaires dans les quartiers ne sont donc pas à l'ordre du jour.
- La fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) est une Fondation de droit public, car une loi-cadre la politique publique. À Lausanne ce n'est pas possible de créer une institution sur la même base. L'important est de définir la mission, si elle est claire, peu importe qu'il s'agisse d'une fondation de droit public ou privé. La ville et la FASL doivent travailler sur cette question.
- Le CFL a procédé à un audit de gouvernance et que l'IDHEAP a émis des recommandations. Le CFL a pris en compte les aspects financiers, les processus de facturation et d'engagements de dépenses, l'évaluation du personnel, le pilotage, la gestion d'une institution. La gestion de la communication met en avant le site web obsolète et la manière de rédiger un rapport d'activités à harmoniser pour qu'ils soient comparables entre des événements semblables dans des quartiers différents.

Le Président remercie l'invité qui quitte la séance. Une discussion générale est ouverte sur le postulat :

- La municipalisation n'est qu'un enjeu secondaire. La FASL fait un excellent travail qui répond aux besoins du terrain. Pourtant, la ville doit définir une politique publique en matière d'animation des quartiers avec des outils de pilotage solides lui permettant de gagner davantage de contrôle sur ses lieux d'animation.
- La ville doit avancer en partenariat avec la FASL. Il faut redéfinir les prestations, tracer des lignes directrices afin de pouvoir identifier les acteurs et entrer en collaboration. La ville doit planifier ce chantier. La municipalisation pourrait être une conséquence de ce travail, mais n'est pas un objectif en soi. L'articulation entre les deux rapports (IDHEAP et CFL) est complexe, mais les liens doivent être tissés.
- Quels seraient les avantages pour la ville à avoir une convention indépendante avec chaque association ?

- Les rapports auraient dû avoir lieu plus tôt. Les problèmes relevés par ces derniers étaient déjà connus pour la plupart. La ville doit se positionner, il faut certes consulter, mais il s'agit aujourd'hui de prendre des décisions, même impopulaires. La FASL ne peut pas toujours imposer son point de vue.
- Quelle est la définition des objectifs que l'on se fixe lorsque l'on investit dans une politique publique ? Les animateurs-trices se bloquent lorsque sont évoqués leurs devoirs et leurs objectifs. Aujourd'hui, il est difficile d'évaluer comment il serait possible d'augmenter la qualité des prestations tant il manque de critères pour comparer les manifestations d'un quartier à l'autre.
- En quoi un intermédiaire externe serait-il meilleur ? La ville ne pourrait-elle pas avoir elle-même un lien direct avec les animateurs ? Comment rapprocher l'administration communale et le terrain ? Il faudrait faire une étude des besoins. La ville doit avoir le courage de se positionner. L'animation socioculturelle ne doit pas reposer sur 2-3 personnes.
- Ce postulat est formulé dans un paradigme managérial et il s'agit de se distancier des concepts de gouvernance, de management, et de gestion. L'animation ne peut et ne doit pas être soumise à ces grilles de lecture, car elle garantit les liens sociaux et relationnels. Néanmoins, l'éventualité de municipaliser la FASL devrait être creusée.
- Même si les animateurs-trices font un excellent travail sur le terrain, il est nécessaire de créer des outils à long terme pour suivre l'évolution et un partenariat public-privé.
- Serait-il envisageable de modifier la durée de la convention ou va-t-elle rester à deux ans ? Est-il envisageable de passer à une durée semblable à une législature ?
- Dans le cas où la ville reprendrait la gestion de l'animation socioculturelle, les associations de quartiers perdureraient et le bénévolat ne devrait pas s'étioler.

Quelques précisions amenées par le Municipal en charge :

- 9 millions sont octroyés à la FASL qui sont utilisés principalement pour la rémunération du personnel, il s'agit de 98% du financement de la FASL.
- Si la FASL ne centralisait pas les engagements, ce serait aux associations de le faire. La différence serait importante sur le plan des RH.
- La proportion est environ de 5 personnes à la direction pour 90 personnes sur le terrain.
- Une autre partie des subventions va aux centres d'animation pour développer les activités et engager des moniteurs qui complètent le travail des animateurs socioculturels.
- Abandonner la FASL, ce serait aussi perdre des activités coordonnées pendant les vacances par exemple.
- La subvention à la FASL ne fait pas tout, l'investissement bénévole mérite d'être souligné et mis en valeur.
- La ville a intérêt à convenir à la fois des valeurs et des objectifs globaux pour l'ensemble de l'animation socio-culturelle lausannoise, qui peuvent être articulés différemment d'un lieu à l'autre.
- Il y a eu différentes volontés d'évolution des structures, dont l'élaboration de la convention de subventionnement, qui en est à sa 2^e édition. Elle devra probablement être prolongée pour permettre au processus en cours de se développer.
- En 2019, un inventaire des besoins doit être élaboré en parallèle par la Ville et les acteurs de terrain de l'animation socioculturelle, et permettre d'alimenter les missions définies par la Ville. L'organisation de l'animation socioculturelle pourra être définie

en fonction de ces missions, et après consultation, faire l'objet d'un préavis au Conseil communal.

- Il existe un lien avec la Politique des quartiers qui permet d'avoir de nouvelles ressources, notamment humaines. Ces ressources sont utiles pour une première révision et une reprise de ces éléments. La politique des quartiers touche l'animation socioculturelle, mais aussi des citoyens non organisés.
- Il peut y avoir diverses options entre une modification de la convention ou une municipalisation de la FASL. La durée des conventions méritera d'être évaluée dès réception de l'inventaire connu des besoins.
- Il est important d'avoir un étage supplémentaire entre le terrain et le pilotage stratégique. Il faut réfléchir à partir d'où il est nécessaire d'avoir des acteurs communaux ou subventionnés.
- La structure de la FASL entre la Ville et les centres est complexe. Les rôles difficiles dans le dispositif expliquent en partie la confusion possible entre les rôles de la Ville et la FASL.
- L'incompréhension des animateurs-trices peut être vue comme une répercussion en cascade des exigences de la Ville, de la FASL et des associations et bénévoles, qui fait naître une crainte que la Ville puisse diminuer l'autonomie des acteurs de terrain dans la réalisation de leurs tâches et impose des contraintes supplémentaires.

La discussion générale est close et la commission passe au vote :

La prise en considération du postulat est votée par 8 oui, 1 non, et 0 abstention.

Le rapporteur remercie Mme Flora KILNER pour les notes de séance.

Discussion

M. Vincent Brayer (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président : – C'est un sujet que nous avons déjà longuement débattu à deux reprises durant cette année ; une interpellation a notamment donné lieu à deux résolutions, qui étaient en quelque sorte en accompagnement, en connaissance de cause de ce postulat.

La discussion est ouverte.

Mme Eliane Aubert (PLR) : – En mars 2018, plusieurs articles sont parus dans la presse sur le fonctionnement de la FASL suite à deux rapports, l'un de l'IDHEAP et l'autre du Contrôle des finances. Ces articles titraient : « Deux évaluations ont analysé la politique socioculturelle de la Ville. Il y a beaucoup à faire. » et « Gros malaise chez les animateurs socioculturels de la Ville ».

A la lecture du rapport de l'IDHEAP, il nous a semblé pertinent de déposer un postulat en avril 2018 afin d'inviter la Municipalité à définir une véritable politique publique d'animation socioculturelle des quartiers. Nous l'invitons aussi à se munir d'outils de pilotage, qui permettront de s'assurer que les actions menées correspondent aux objectifs stratégiques et aux besoins de la population, et, pourquoi pas, se poser la question de la municipalisation de la FASL.

La FASL est une fondation de droit privé. Elle réunit les dix-sept lieux d'animation lausannoise. Elle est liée à la Ville de Lausanne par une convention de subventionnement renouvelable tous les deux ans, la dernière portant sur 2017-2018. La FASL est subventionnée à 98 % par la Ville de Lausanne. Cela correspond à 9 millions, essentiellement pour les salaires du personnel – on compte cinq personnes à la direction et nonante collaborateurs sur le terrain – et pour le coût des projets. A cela s'ajoutent 2 millions pour la location des locaux. A côté de cela, il ne faut bien sûr pas oublier le rôle des bénévoles, qui est important.

Les actions d'animation socioculturelle sont nombreuses et de qualité. Cependant, il faut faire un inventaire des besoins du terrain avec les associations de quartier, redéfinir les prestations et tracer des lignes directrices. Les rôles de la Ville et de la FASL ne sont pas clairement définis, et les animateurs socioculturels souffrent d'un manque de reconnaissance.

Lors des travaux de la commission, le directeur ad interim de la FASL a pu répondre à nos questions. Il nous a été signalé que la convention de subventionnement serait renouvelée pour 2019 et qu'un inventaire des besoins serait effectué – ce que nous attendons avec impatience. Nous attendons ensuite une ligne claire de la part de la Municipalité, qui définira une véritable politique d'animation socioculturelle dans les quartiers. Je remercie les membres de la commission, qui ont fait bon accueil à mon postulat et en ont accepté la prise en considération.

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) : – La Ville doit définir une politique publique d'animation socioculturelle avec un pilotage clair et des outils efficaces. Le Parti socialiste souligne la qualité et le professionnalisme de l'ensemble des équipes des lieux d'animation, qui travaillent pour faire avancer des projets multiculturels et multigénérationnels, en concertation entre les habitantes et les habitants de leur quartier.

Un des formidables outils et une des richesses de la politique d'animation socioculturelle est l'engagement des associations de quartier ou associations des lieux d'animation. Les comités, ainsi que les bénévoles engagés au quotidien en concertation avec les professionnels, effectuent un travail extraordinaire pour garantir l'adéquation des activités avec les besoins spécifiques des quartiers, et s'impliquent activement dans les projets.

La FASL est actuellement la partenaire privilégiée de la Ville pour sa politique publique d'animation socioculturelle. La gouvernance de la FASL est complexe : comme fondation de droit privé, elle est libre de choisir ses missions et son organisation interne. Toutefois, la FASL bénéficie d'une subvention très importante de la Ville de Lausanne et est une actrice essentielle du développement de la politique des quartiers. C'est pourquoi la Ville doit définir une véritable politique publique de l'animation socioculturelle dans les quartiers, avec des outils de pilotage clairs, et redonner une place centrale aux associations de quartier, garantes des besoins des habitantes et des habitants.

L'audit de la gouvernance du CFL et le rapport de l'IDHEAP ont montré la qualité du travail fourni dans les quartiers, mais aussi, il est vrai, des faiblesses et les lacunes de l'organisation et du pilotage de la FASL. L'articulation entre la Ville de Lausanne, la FASL et les associations de quartier où le lieu d'animation n'est pas clair provoque des situations conflictuelles, un manque de valorisation de reconnaissance du travail effectué dans les quartiers et une difficulté pour la Ville à pouvoir collaborer directement avec les associations et les équipes dans les quartiers selon les besoins spécifiques par quartier définis sur le terrain.

En ce qui concerne les conditions de travail des employés de la FASL, le PSL a été quelque peu surpris par certaines prises de position remettant en question la convention collective de travail qui régit les relations contractuelles entre les salariés et la FASL. Pour notre part, nous considérons que les conventions collectives peuvent exister soit pour une branche d'activité, soit pour une entreprise, quelle que soit sa forme. Les conditions de la convention de la FASL sont excellentes et ne doivent en aucun cas être péjorées par des changements internes qui pourraient survenir. Nous souhaitons que la nouvelle gouvernance de la FASL permette des relations harmonieuses, le maintien des conditions de travail actuelles, des processus de décision et une hiérarchie clairement établis, qui puissent permettre aux équipes professionnelles et aux associations de travailler dans les meilleures conditions possible, tout en répondant à la politique publique d'animation socioculturelle. Des solutions pour améliorer le pilotage de l'animation socioculturelle doivent être explorées, et c'est la raison pour laquelle le PSL soutiendra sans réserve le renvoi de la proposition de Mme Aubert à la Municipalité.

Mme Anita Messere (UDC) : – Le postulat fait suite au rapport de l’IDHEAP, qui indique, je cite, « un manque de coordination entre les services de la Ville, qui investissent dans les mêmes domaines ». Ce postulat demande simplement que la Municipalité rattrape ses services, qui roulent en roue libre, définisse une ligne claire, qui ne se la joue pas, par rapport aux services, collectifs, se copiant les idées, mais en ne partageant pas la communication, par exemple. L’UDC soutiendra évidemment ce postulat.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Le groupe des Verts soutiendra le renvoi de ce postulat à la Municipalité à l’unanimité. J’aimerais tout d’abord saluer l’excellent travail fourni par les animateurs socioculturels et par les centres de quartier. Ce n’est en aucun cas ce travail qui est aujourd’hui remis en cause par des questionnements qui concernent la gouvernance et, finalement, les objectifs stratégiques de la Ville.

Comme nous l’avons entendu, effectivement, il y a eu deux études d’audit et également une évaluation qui ont révélé un certain nombre de dysfonctionnements. Il est aussi légitime de la part de la Ville de Lausanne de se dire qu’elle a un droit de regard important sur ce que font les acteurs de l’animation socioculturelle, dont la FASL. De ce point de vue, c’est tout à fait pertinent et évident qu’elle peut aussi remettre en cause certaines choses qui, aujourd’hui, ne fonctionnent peut-être pas totalement à la satisfaction de tout le monde. Il est donc important que la Ville de Lausanne puisse disposer de certains outils de pilotage de politiques publiques, et puisse aussi définir des objectifs stratégiques, qu’elle puisse vérifier l’atteinte de ces objectifs et qu’elle montre un certain courage par rapport à cela. Cela peut, par exemple, être des objectifs de durabilité, qui ne sont aujourd’hui pas fixés comme mission à la FASL.

La municipalisation, telle qu’elle figure dans le titre, mais finalement assez peu dans le postulat, est une option envisageable parmi d’autres – peut-être pas la meilleure ; en tout cas pas de notre point de vue, mais c’est une option à étudier également. Peut-être que d’autres solutions seront meilleures. Dans tous les cas, il s’agit de trouver une gouvernance un peu meilleure, avec les bons milieux professionnels et de la Ville, et tous les acteurs pertinents qui sont représentés dans ces systèmes de gouvernance, en faisant aussi particulièrement attention à choisir les bonnes personnes, et pas seulement les bonnes institutions, dans ces instruments de gouvernance.

Un argument que l’on a parfois entendu par rapport aux dernières interpellations à ce sujet, c’est la crainte d’avoir une uniformisation de l’offre de l’animation socioculturelle. Je pense que cette crainte n’est pas fondée. Il ne s’agit pas d’uniformiser l’offre, il s’agit, bien au contraire, d’amener une certaine diversité de l’offre, mais également de fournir un certain nombre d’objectifs stratégiques pour l’ensemble de la Ville, tout en tenant compte des besoins spécifiques des différents quartiers.

Dernier point, il sera aussi important d’utiliser le délégué aux quartiers. Cette fonction est importante dans le sens d’une médiation entre les différents acteurs qui font aujourd’hui le travail sur le terrain pour l’animation socioculturelle.

M. Claude Calame (EàG) : – J’aimerais juste rappeler en guise de préambule très rapide que la Ville de Lausanne a une population composée de 43,5 % d’étrangers, d’origine et de statuts extrêmement différents, avec peu de conflits, sinon ceux engendrés par le harcèlement policier des petits dealers (*réactions dans la salle*).

L’insertion, pour ne pas dire l’intégration des étrangères et des étrangers, quels que soient les motifs de leur résidence dans une agglomération urbaine, repose sur trois piliers. D’une part, la reconnaissance d’un statut de citoyen et de citoyenne, de résidente et de résident, pas de sans-papiers, sur le travail salarié aussi, à la condition naturellement que les conditions offertes soient égales à celles dont bénéficient les résidentes et les résidents, et puis, une politique des quartiers active, décentrée, qui associe les résidents suisses à l’accueil, à l’insertion des étrangers, une politique des quartiers fondée en particulier sur l’animation socioculturelle. De ce point de vue, s’appuyant sur un réseau, cela a été mentionné tout à l’heure, de pas moins de dix-sept centres culturels de quartier, Lausanne

mène depuis plusieurs années une politique active, je dirais même extrêmement active. Elle en a confié la réalisation, on le sait, à la FASL.

Il est dans cette mesure normal que la Municipalité se préoccupe des effets d'insertion sociale, des actions, des pratiques qu'elle promeut dans les domaines les plus variés, non seulement de la création culturelle, mais aussi tout simplement de la transmission culturelle. La question se pose donc du fonctionnement de la fondation à laquelle la Municipalité a confié les tâches multiples de cette animation socioculturelle.

Or si la question posée par les postulants est pertinente, les réponses esquissées dans le postulat lui-même ne le sont pas. En effet, elles se fondent sur un rapport de l'IDHEAP demandé par la Municipalité elle-même quant au fonctionnement de la FASL. Pour le mandant, il s'agissait d'apprécier l'action et les interventions de la FASL en termes de prestations offertes, besoins de la part du public, pilotage pour répondre à des objectifs précis. Sans surprise, le très long rapport de l'IDHEAP – 84 pages, assorties de 72 pages d'annexes – est erroné à nos yeux, autant du point de vue de la méthode que du point de vue des critères d'appréciation.

D'une part, la méthode, fondée, certes, sur une série d'entretiens, avec notamment les responsables de la Ville, avec des membres aussi du conseil de la fondation, mais par l'intermédiaire d'un simple questionnaire, soumis notamment aux 65 animatrices et animateurs qui sont employés par la FASL ; les membres des associations de soutien qui ont la charge des dix-sept lieux d'animation ont naturellement aussi été consultés. Or a été choisi le modèle d'un questionnaire de satisfaction, tel qu'on le destine à une enquête de marketing. Selon une échelle quantitative, les actions très variées des animateurs et animatrices sont évaluées en termes d'objectifs atteints, et les attentes du public visé en termes simplement de besoins, et jamais, jamais, les contenus de ces actions ne sont interrogés.

Par ailleurs, du point de vue des critères d'évaluation, d'appréciation des réponses reçues, il est question surtout d'orientation stratégique, d'objectifs opérationnels, de cible à atteindre, outils de pilotage, de prestations à fournir, de valeur ajoutée et de plus-value, d'efficacité et d'efficience, de groupe de prestations, etc. Rien sur les pratiques elles-mêmes. Des pratiques, dans leurs différentes formes, théâtrales, musicales, poétiques, iconographiques, des pratiques collectives, qui engagent aussi bien l'esthétique du corps et de la voix qu'une émancipation de la personne par le développement de l'imagination et de la créativité. Et c'est sans compter avec les actions pédagogiques, telles que les cours de langues, les conférences, les débats, etc.

A la mesure d'une grille de lecture qui fleure bon – pas à mon nez, naturellement – le *New Public Management*, les recommandations formulées en conclusion à ce rapport de l'IDHEAP sont d'une invraisemblable platitude – par exemple, « se doter d'outils de pilotage ». C'est ce que demandait simplement la Municipalité. Les pratiques culturelles – j'insiste – ne sont ni des produits ni des marchandises. Les publics visés ne sont pas des clients, leurs attentes ne correspondent pas à des besoins.

Pour éviter donc, et pour conclure, que l'animation socioculturelle lausannoise soit soumise aux règles du management économique-financier, sans doute serait-il préférable, et c'est l'une des voies proposées par les postulants, que la FASL soit municipalisée. Si l'on envisage cette possibilité, ce sera naturellement avec la discussion et avec l'accord des animatrices et des animateurs, mais avec l'accord aussi des nombreux bénévoles qui animent les différents lieux et centres de quartier. En tout cas, ce qu'il faut éviter, c'est que cet examen du travail de la FASL et de son éventuelle municipalisation soit soumis aux critères et aux recommandations du rapport de l'IDHEAP.

M. Axel Marion (CPV) : – C'est toujours un plaisir d'intervenir après M. Calame, et je le dis sans aucune ironie. Je pense qu'il développe une vision, et on rentre finalement dans la matière qui est ici traitée.

A titre personnel, évidemment, je ne partage pas son appréciation sur le rapport de l'IDHEAP. Sans dire non plus qu'il doit s'agir d'une bible dans le dossier, c'est un élément qui doit être pris en compte, de même que le rapport du CFL et que notre connaissance du dossier pour arriver à une amélioration de la situation. En effet, s'il y a bien un point qui réunit tous les orateurs que j'ai entendus jusqu'ici, c'est que la situation de la FASL, même si c'est une institution de qualité – et je joins ma voix pour féliciter et remercier les personnes qui s'engagent, non seulement les animateurs, mais aussi les groupements bénévoles de quartier, qui sont essentiels, et dont l'avenir est aussi au cœur de ce débat sur la municipalisation –, même si cette structure donne globalement satisfaction, elle doit et elle peut être améliorée. Et c'est le travail que l'on demande à la Municipalité. Cela ne vous surprendra pas que le groupe Le Centre – PDC, Vert'libéraux propose le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Ce qui est intéressant quand on parle de municipalisation, c'est que l'on voit qu'il y a dans les têtes une municipalisation de droite et une de gauche. Celle de droite vise à l'efficacité ; elle consiste à dire que, finalement, comme l'on finance 99 % de la structure, il serait plus simple d'aller directement à l'essentiel et d'avoir un pilotage plus clair en termes de gouvernance. Et du côté de la gauche, évidemment, on l'a entendu très clairement par notre collègue Calame, l'idée est davantage « de protéger » la FASL de, je cite, « les dérives néolibérales auxquelles elle serait vouée si elle était dans une structure de droit privé ou semi-privé ou semi-public ».

Pour ma part, je partage l'idée qu'effectivement, il faut que l'on tranche ce débat. Aujourd'hui, on a ce que l'on peut appeler une semi-municipalisation, puisque, de fait, on cette fondation est autonome, de droit public, mais contrôlée par la Ville, ne serait-ce que parce que la Ville a une place importante qu'elle assume, je crois, du moins, au sein du conseil de fondation. Le financement vient aussi très largement de la Ville et les structures, sans compter les bâtiments, par exemple, appartiennent, pour une grande partie, à la Ville de Lausanne. Il faut donc que l'on tranche cette situation et que l'on donne une véritable autonomie à la FASL pour lui permettre de pouvoir vivre non pas dans une indépendance totale, mais exprimer son potentiel d'autonomie, soit, effectivement, on la municipalise, dans l'idée d'avoir une chaîne de « commandement », même si le terme passerait extrêmement mal au sein du milieu des animateurs, une chaîne de direction qui permette d'avoir une efficacité du système.

En ce sens, je partage l'avis que l'on doit être capable de poser des conditions globales et des critères stratégiques globaux. Je me souviens des précédents débats que l'on a eus ici. On disait que, finalement, chaque quartier est tellement différent et il faut pouvoir respecter cela. Je veux bien. On a effectivement des quartiers très différents, mais que les animateurs et les maisons doivent comprendre que l'on doit aussi avoir une logique qui réunit la structure, sans tomber dans les affres d'un néomanagement libéral. On doit être capable de donner un certain nombre d'objectifs. Notre collègue Dubas a cité, par exemple, les objectifs de développement durable ; on pourrait parler d'objectifs en matière de genre, par exemple. Plein de choses qui, effectivement, peuvent et doivent être thématiques. Je pense que ce n'est pas une hérésie de dire que cela doit être thématique à l'échelle de la ville. On n'est tout de même pas un continent, et je pense que l'on peut avoir des politiques transversales, tout en sachant évidemment que Chailly n'est pas la Bourdonnette ou la Pontaise.

C'est avec cet esprit qu'on propose de renvoyer ce texte. Pour nous, l'ambition principale c'est que la Municipalité puisse, dans un délai raisonnable, nous donner ses orientations. J'ai l'impression que, sur ce dossier, comme sur d'autres – on pourrait évoquer la planification des écoles – on attend de cette direction un peu une vision sur ce qu'elle veut faire de cet outil. Est-ce qu'elle veut le prendre en main, est-ce qu'au contraire, elle veut redonner de l'autonomie ? Quels sont les objectifs politiques que l'on veut donner à la FASL ? Au fond, c'est ce que l'on attend du renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M. Georges-André Clerc (PLC) : – De nombreux audits ont été commandés concernant la gestion de la FASL. Tous ont relevé des manques graves au niveau du pilotage, des finances et des objectifs. En conséquence, il semble pertinent de municipaliser la FASL. Le PLC recommande donc aux membres de l'hémicycle d'approuver ce postulat.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes dans ce débat jusqu'à ce que M. Calame prenne la parole ; je pense même qu'une partie de ses propos étaient un peu hors sujet.

Je trouve dommage de devoir s'excuser et de répéter qu'on est content du travail qui est fait dans ces maisons de quartier, parce que tout le monde est d'accord là-dessus. Le travail est excellent et on n'a pas envie d'unifier. L'idée n'est pas d'unifier tout ce qui se fait dans chaque quartier, ni de tuer la créativité, mais, au contraire, de quantifier, de coordonner, de faciliter, et qu'il y ait des échanges d'expériences.

On peut aimer les rapports quand ils vont dans le sens de nos idées et moins les aimer quand ils donnent d'autres résultats. Toujours est-il que ce que vous jugez comme une platitude, c'est-à-dire qu'il faudrait des outils de pilotage, pour moi, c'est peut-être une platitude de l'écrire, mais cela signifie quand même qu'il en manque, car la Ville met à peu près 9 millions dans ce domaine. On en revient aux questions de budget, de gestion, où l'on met les priorités et comment on a envie que cet argent soit investi. Neuf millions, c'est à peu près la somme que M. Payot évoquait tout en début de séance pour un autre sujet. Cela mérite donc que l'on se penche sur cette question comme Conseil communal, et qu'on se demande comment améliorer quelque chose qui fonctionne et qu'on a envie qui aille plus loin.

Dans ce long rapport – je l'ai lu –, il y a quand même des éléments qui ressortent. On parle de corporatisme, de position dominante de la Ville, contraire à l'esprit d'un partenariat. Mais il y a quand même 99,2 % de ce budget qui est dû à la Ville de Lausanne. Pas de stratégie ou d'outil de pilotage au niveau de ces deux instances, et puis une difficulté à valoriser les actions menées, même si on le voit sur le terrain que la plupart sont bonnes. Il n'y a pas de quantification générale. Alors, merci à M. Marion de nous expliquer la différence entre la droite et la gauche. C'est bien une position du centre de juger d'un côté et de l'autre sans évoquer la sienne propre. (*Rires dans la salle*). Il y a de l'efficacité dans le côté de la droite, mais cela ne veut pas dire que l'on veut sombrer dans une dérive néolibérale. En effet, il faudra m'expliquer comment, avec cette majorité dans cette ville, on pourrait créer quelque chose de néolibéral. Franchement, j'aimerais bien que vous me fournissiez des exemples, parce que je pense que je ne le verrai pas de mon vivant. (*Rires*.) Mais si vous avez des exemples, citez-les-moi.

Et puis, enfin, monsieur Payot, dans le précédent débat, vous avez parlé d'audace. Dans le fond, avec ce rapport de commission, qui est quand même arrivé un peu tard – on parle d'urgence actuellement, mais la commission s'est réunie en août dernier –, j'ai l'impression qu'il y a un travail de fond à faire, et on souhaite qu'il y ait de l'audace du côté de la Municipalité. On ne demande qu'à être surpris.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Le postulat, s'il est renvoyé à la Municipalité, et les débats qui ont lieu dans ce Conseil communal contribuent aussi à alimenter les attentes politiques qu'il y a envers l'animation socioculturelle et à les clarifier. Il me semble qu'un des éléments qui ressort, et que la Municipalité partage, c'est que la question de la municipalisation ou non n'est pas la question centrale du débat. C'est plutôt une question sur la forme de l'animation socioculturelle et de vouloir se concentrer sur le fond, c'est-à-dire sur les missions et les manières de les réaliser.

Par rapport à l'organisation de l'animation socioculturelle, on voit aussi qu'il y a deux extrêmes et qu'il faut pouvoir se positionner entre les deux. D'une part, reconnaître l'autonomie des lieux d'animation et leur capacité à être créatifs et à mobiliser des ressources qui peuvent être différentes dans chaque lieu, et en fonction aussi des besoins de chaque lieu. Et puis aussi la volonté de donner le message que l'animation socioculturelle

lausannoise est une politique du point de vue de la Ville de Lausanne, et que le geste de la Ville n'est pas simplement de se défaire de cette politique et de la remettre à une fondation, mais d'avoir un lien avec cette politique. Cela me semble être en lien avec une vision de la politique des quartiers, avec une vision de la politique de la participation, de dire qu'on souhaite avoir des espaces de citoyenneté, où la population peut développer des projets, peut les mener, peut aussi interpeller les responsables communaux. Et puis, un lieu auquel la Ville peut s'adresser par rapport à des projets qu'elle développe. De ce point de vue, il me paraît que le rôle de l'animation socioculturelle est réellement mis en valeur dans cette articulation qu'il peut y avoir entre la Ville et les citoyens, et que ce n'est pas une manière de la mettre sous tutelle, mais une manière de lui donner une réelle résonance et un réel écho par rapport à l'ensemble de la politique de la Ville.

Pour le faire, et par rapport au bilan, si on doit utiliser une métaphore, il me semble qu'il y a un accord assez global pour dire que, dans l'animation socioculturelle actuelle, les ingrédients sont bons et que la recette pourrait être améliorée. Les ingrédients sont essentiellement les différents acteurs qui sont impliqués, à savoir des associations et des bénévoles, des professionnels de l'animation socioculturelle, une fondation, qui assure une cohérence de l'ensemble de la politique, et puis une ville, qui est justement un interlocuteur qui assure un financement, mais qui assure aussi une cohérence par rapport à d'autres actions et qui permet qu'il y ait un échange entre animation socioculturelle et politique de l'ensemble de la ville, et pas deux actions qui se déroulent en parallèle.

Par rapport à ces acteurs, je salue leur rôle et leur importance, notamment les associations et les bénévoles, qui permettent, d'une part, d'avoir une représentativité et un lien avec la population et une légitimité du coup pour leur action, qui est aussi une ressource en termes de force de bénévoles et un moyen de lever un certain nombre de fonds. Quand on dit que le 99 % du budget de la FASL est assuré par la Ville de Lausanne, il vaut la peine de mentionner que chaque centre lève aussi des fonds en fonction de ses projets. Selon les derniers chiffres que j'ai en la matière, cela représente environ 2 millions annuels qui sont ainsi assurés.

Les animateurs et le personnel d'animation, qui ont le rôle d'avoir une présence professionnalisée, donc permanente, d'avoir une compétence et une formation en la matière, la Ville, qui est la garante de ce rôle politique et du financement et le rôle de coordination, qui nous paraît aussi indispensable. Et puis, dans les éléments qui méritent d'être gardés, il y a naturellement aussi les valeurs globales qui sont exprimées, celles de citoyenneté, d'intégration, de culture et de solidarité et dans l'interprétation qui en est donnée par les centres, notamment les questions d'égalité homme-femme. Les questions d'environnement sont aussi largement abordées ; je peux rassurer les conseillers communaux qui ont évoqué ce sujet.

Au niveau de l'organisation et de la représentativité dans la FASL, l'instance de gouvernance est à peu près exclusivement le conseil de fondation, où se retrouvent représentés les différents acteurs énumérés ; cela en fait, du coup, plus un parlement qu'un exécutif, avec un certain nombre de clivages, avec un rôle qui n'est pas forcément reconnu comme représentatif par les acteurs, parce que le contact avec le terrain mérite aussi d'être travaillé. De ce point de vue, une réforme de l'organisation est nécessaire.

Pour faire un peu l'historique, la Ville a donc demandé un audit au Contrôle des finances lausannoises et une évaluation à l'IDHEAP, évaluation où le personnel a aussi eu l'occasion de s'exprimer de manière large et bien plus que par des questionnaires purement quantitatifs. Le débat entre des méthodes qualitatives ou quantitatives mérite d'être fait, mais peut-être pas ce soir et ici. En tout cas, on peut dire que l'évaluation qui a été faite sur le mode quantitatif, donc schématique, permet quand même d'avoir une vue d'ensemble qui exprime aussi la satisfaction des usagers et des bénévoles des lieux d'animation socioculturelle vis-à-vis de l'action qui est faite.

Cette évaluation a débouché aussi sur un travail d'inventaire des besoins, d'une part du côté des lieux d'animation de la FASL, d'autre part du côté de la Ville. Et puis, une réflexion a aussi été menée à l'initiative des différents acteurs de l'animation socioculturelle par rapport à l'organisation qui permet de répondre aux différentes attentes. Ces démarches des acteurs ont débouché sur différents documents, qui ont été débattus en forum au mois de mars et au mois de mai, et qui permettent de donner mandat au conseil de fondation de revoir son organisation, de manière à repenser son action.

Du point de vue de la Ville de Lausanne, la prochaine étape sera de mettre en consultation sa perspective auprès des acteurs concernés. C'est quelque chose qui doit être fait avec une présentation, le 3 juillet, donc la semaine prochaine, à 18h, à l'espace Dickens, dans une séance où les acteurs de l'animation socioculturelle sont invités, mais qui est prévue pour être publique, pour pouvoir présenter ces orientations. Sans vouloir les dévoiler de manière exhaustive ici, dans les enjeux qui ont déjà été exprimés et qui seront développés, il y a du coup la volonté de définir un cahier des charges plus clair, avec une part d'autonomie qui est reconnue naturellement à l'animation socioculturelle, mais aussi d'assumer que la Ville demande un certain nombre de missions à l'animation socioculturelle, parce que, de par sa position, elle est aussi la mieux à même pour proposer une série de prestations, par exemple dans les activités de vacances. Ce n'est qu'un exemple.

Dans les demandes de la Ville, il y a aussi le fait de pouvoir mieux articuler le contact avec les lieux d'animation socioculturelle, parce que c'est sur le terrain que se passent les choses, et c'est là que se trouve l'essentiel de cette politique, et de pouvoir l'articuler en ayant une vision de ce qui se trouve dans les conventions qui lient la FASL avec les centres actuellement, et puis dans le fait d'avoir une instance de pilotage pour que la Ville et les acteurs de l'animation socioculturelle puissent intervenir en continu sur les problèmes qui demandent concertation, et pas uniquement par des voies hiérarchiques montantes et descendantes.

Dans les éléments qui paraissent aussi importants à mentionner, il y a naturellement le fait que cette vision, qui demande à revoir la politique d'animation socioculturelle, ne représente pas une remise en cause de son financement, mais plutôt de son articulation. Ce n'est pas non plus le lieu d'une remise en cause du rôle des professionnels et de leurs conditions d'emploi, qui sont actuellement un sujet qui relève naturellement du conseil de fondation, et pas de la Ville. Le rôle de la Ville, c'est de s'assurer que les conditions entre la Ville et les institutions subventionnées puissent être comparables et que cela puisse être cohérent.

Voilà les éléments que l'on peut donner à ce stade du débat. Le projet est de toute façon de venir devant le Conseil communal avec un préavis pour présenter plus précisément le dispositif sur lequel déboucheront ces différentes démarches. Si le postulat est renvoyé, naturellement qu'il pourra être intégré dans ce préavis.

La discussion est close.

M. Vincent Brayer (Soc.), rapporteur : – La commission a voté la prise en considération du postulat par 8 oui, 1 non et zéro abstention.

Le postulat est pris en considération à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Pétition de M. Vivien Galland et consorts (6990 signatures) : « Soutien à la Police de Lausanne dans sa lutte contre le deal de rue »

Rapport

Présidence : Pierre Oberson

Membres présents : Quentin Beausire ; Anne Berguerand ; Robert Joosten ; Gianfranco Gazzola ; Anita Messere ; Philippe Mivelaz ; Sandra Pernet ; Sara Soto

Membres excusés : Xavier de Haller ; Mathieu Maillard ; Laura Manzoni

Membres absents : --

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et économie (SE)

Invité-e(-s) : M. Vivien Galland ; Mme Mathilde Maillard (pétitionnaires).

Notes de séances : Patricia Pacheco Delacoste (secrétaire suppléante)

Lieu: salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 27 novembre 2018

Début et fin de la séance : 17 h - 18 h

Les pétitionnaires reviennent sur le contenu de la pétition. Elle a été déposée en août, après le tragique incident au mois de et au décès d'un individu. L'action de la police a été fortement attaquée par des manifestations. Un pétitionnaire explique que en tant que représentant d'un parti politique qui souhaite soutenir le travail de la police, il ne pouvait pas rien faire. La pétition a une demande et un message clairs pour le Conseil communal, soit une dotation supplémentaire en faveur du budget pour avoir plus de policiers et soutenir la police. Les policiers sont des êtres humains, avec un métier stressant, soumis à de nombreuses pressions et critiques. Ces personnes sont garantes de l'ordre public et protègent la population. Il faut renforcer le Corps de police pour l'aider dans la lutte contre le deal de rue. En effet, le but est la lutte contre le deal de rue, qui pourrit l'ambiance dans les rues de Lausanne. Premièrement, il s'agit donc de soutenir la police dans son travail et, deuxièmement, de demander une dotation dans le budget pour renforcer les effectifs.

Un membre de la commission dit avoir l'impression en lisant la pétition qu'il y a un amalgame avec le tragique accident qui s'est produit, qui est un autre sujet que le deal de rue. Il est dérangé par la formulation, qui sous-entend que le Conseil communal ne soutient pas laissez la police et les policiers, ce qui n'est pas le cas. Il aimerait savoir ce que les pétitionnaires demandent effectivement, et comprend que c'est une augmentation de budget pour la police. **Un pétitionnaire** dit que la formulation du texte était peut-être mal choisie et précise que par « soutien », il entend budget.

Un membre de la commission dit que le Conseil communal apporte un assez large soutien à la police. C'est un des postes en augmentation, avec la petite enfance, dans la période actuelle de restriction. Le Conseil communal a soutenu une augmentation des effectifs, même le Parti socialiste. Il demande à combien le pétitionnaire estime les moyens nécessaires. **Un des pétitionnaires** a juste l'impression que le Corps de police a été attaqué injustement. Au vu des signatures récoltées dans la rue, il a l'impression que les

Lausannois soutiennent leur police, tout comme le Conseil. Les Lausannois souhaitent faire respirer cette police, qui ne fait pas un travail de bureau; il faut la doter de moyens suffisants pour pouvoir lutter contre le deal de rue. Le pétitionnaire ne peut pas donner de chiffres, mais pense qu'il faudrait des postes supplémentaires, et c'est le but de la pétition.

Un membre de la commission dit qu'il y a une minorité au sein du Conseil qui pense que les policiers n'ont qu'une idée en tête, soit d'arrêter des personnes de couleur, mais ce n'est pas représentatif de l'avis de tout le Conseil, qui soutient assez largement la police. Le Conseil est tout à fait conscient que ce n'est pas un travail facile.

Un membre de la commission est assez d'accord avec ses collègues, mais ne peut pas dire que la police a tous les moyens à disposition face au travail qu'il y a à faire par rapport au deal ; il pense qu'on peut faire mieux, si ce n'est qu'actuellement, on a mis un dispositif en place. La police a besoin de moyens financiers pour engager du personnel, ou autres. Le même membre de la commission soutient fortement cette idée, en tout cas dans cette période. Il demande si les pétitionnaires veulent plus de personnel ou autre chose. **Un des pétitionnaires** pense d'abord à plus de personnel, donc à des moyens humains, mais c'est ensuite à la police de voir.

Un membre de la commission dit que la Municipalité prévoit une dizaine de nouveaux postes pour 2019, pour lui la réponse à la pétition est déjà donnée dans le budget 2019. Il demande si le pétitionnaire veut plus que cette dizaine de postes prévus. **Un des pétitionnaires** répond ne pas être au courant que ces dix postes allaient être alloués. A la base, la pétition était un soutien à la police face au deal de rue. Dans la rue, les gens faisaient la queue pour signer la pétition. Il s'agissait de faire passer le message que les Lausannois veulent soutenir la police. Dix, c'est bien, mais pourquoi pas plus, et pourquoi ne pas continuer ce débat ?

Un membre de la commission demande si les gens faisaient la queue pour soutenir la police ou s'ils étaient contre le deal de rue. **Un des pétitionnaires** répond que les gens disaient qu'ils en avaient marre de ce deal de rue ; c'est vraiment le message clé de la pétition, soit qu'il faut que la police travaille dans ce sens.

Un membre de la commission connaît peu de personnes qui soutiennent le deal de rue ouvertement. Selon lui, depuis le 1^{er} novembre, Lausanne a changé et cela se voit. Les gens le disent. On ne pourra pas éliminer le deal comme cela – il faut éliminer le consommateur avant –, mais il y a un changement d'image de la ville depuis le 1^{er} novembre.

Le président prend congé des pétitionnaires.

Audition du directeur en charge de SE sans la présence des pétitionnaires

Un membre de la commission fait la remarque qu'il n'y a pas de chiffre dans la pétition. Cela ressemble à une initiative UDC. Elle demande au municipal pourquoi il n'y a pas de chiffre dans la demande, car leur but principal est de rendre service à leur municipal préféré. Elle aimerait savoir dans quelles conditions cela a été fait.

Le directeur en charge de SE déclare ses intérêts : il est membre du PLR et les pétitionnaires étaient membres du PLR. Un des pétitionnaires est membre du comité directeur du PLR lausannois, et l'autre pétitionnaire est la secrétaire générale du PLR lausannois. S'agissant de la pétition, le directeur en charge de SE ne l'a pas signée, car on ne signe pas le courrier que l'on s'adresse à soi-même. Il convient que les municipaux gardent une certaine réserve pour ce type d'objet, car c'est un objet de compétence du Conseil ; la Municipalité exécutera ensuite le souhait du Conseil. S'agissant du contenu, il n'y pas pu s'empêcher de jeter un œil aux différentes phases de concrétisation, mais il lui semblait important que, pour respecter les rôles institutionnels, qu'il y ait un point de rattachement, que ce ne soit pas un soutien purement abstrait en faveur de la police. Il lui a aussi semblé important que cela n'irait pas si les pétitions qui concernent un acte aussi fondamental que le budget présentent des chiffres. Ce n'est pas à un municipal d'utiliser une pétition de son parti pour réclamer plus de postes. Les besoins sont par définition

illimités et chacun a ses priorités, tandis que les ressources sont limitées. Il y a un minimum de cohésion à avoir au sein des institutions. C'est trop facile de réclamer plus si on n'est pas prêt à augmenter les recettes ou à compenser ailleurs. Soit il fallait demander de diminuer l'argent à un poste pour le mettre à un autre, soit trouver des ressources supplémentaires, ce qui n'est pas la ligne du PLR. Il y avait la volonté forte de soutenir la police, en passant par le biais du Conseil communal et pas par une pétition adressée directement à la Municipalité. C'est ce rattachement budgétaire qui concrétise ce soutien, sans que cela soit chiffré.

Si la question porte aussi au-delà des relations entre un municipal et son parti et si l'on devait chiffrer, en réalité, ce ne seront pas 10,4 postes de policiers, mais ce sont des postes consacrés à la sécurité. Il y aura plutôt 8 policiers, y compris aspirants formés et les policiers formés en tant que tels. Les autres postes seront des correspondants de nuit, notamment des postes liées à l'espace de consommation sécurisé. Le budget montre une évolution. Dans les comptes 2017 on était à 90 millions, au budget 2018, à 104 millions, et au budget 2019, on est à 106 millions pour les charges du Corps de police. La Municipalité veut garder la police judiciaire et la police en uniforme, contrairement aux autres villes. Cela permet d'avoir des enquêtes complètes et de ne pas se consacrer uniquement au répressif. La Municipalité fait avec les moyens à disposition et le Conseil est libre d'allouer les moyens, mais, par solidarité municipale, il ne commente pas cette dotation. Dans tous les domaines, on ferait mieux avec plus de moyens, c'est clair.

Un membre de la commission comprend bien la situation et la lassitude des Lausannois. Il demande si, concernant l'augmentation de la présence de policiers dans la rue, il y aura un petit bilan de la mise en œuvre de cette politique et des difficultés nouvelles.

Le directeur en charge de SE dit qu'ils ont partis dans cette opération avec de très grosses servitudes et contraintes. Une des contraintes c'est qu'à l'ordre du jour du Conseil communal figurait la création d'une instance indépendante en matière de plaintes. Ce n'est pas un outil qui a bonne presse à la police. Il y avait la création d'un reçu lié au contrôle d'identité, ce qui est une difficulté supplémentaire, et puis des manifestations liées à des décès tragiques. Mais la Police de Lausanne n'était impliquée en rien dans le décès à Bex, ni dans le décès à la Blécherette, sauf que les manifestations liées à ces deux décès ont eu lieu à Lausanne. Il y a eu le décès tragique à Sainte Luce. A côté de cela, il y avait un raz le bol d'un certain nombre d'habitants et de commerçants, qui avait commencé au Tunnel, puis au Maupas. Déjà en décembre de l'année d'avant, la Municipalité avait prévu d'utiliser le budget pour placer des policiers supplémentaires. Mais c'est un dispositif qui implique vingt personnes, et il faut le planifier durablement ; cela prend du temps. M. Melgar et Mme Pernet ont accéléré la mise en place d'un dispositif qui était dans le pipeline.

Les principales craintes exprimées au début étaient l'effet ballon, donc un report à quelques mètres, avec la même situation, mais dans un périmètre plus large, une pratique du délit de faciès généralisée, et l'inefficacité globale. Aujourd'hui, le report est temporaire ; le dispositif tient bien dans les heures annoncées – 8 h à 22 h. Il y a des effets de bord et des tentatives de report. Il y a des difficultés liées au fait que le collectif Jean Dutoit est sur la commune du Mont, sur la ligne du bus 8, avec un report sur la Borde et rencontres de dealers et consommateurs dans les bus. Il y a aussi des tentatives d'utilisation d'espaces comme Beaulieu. On est attentif à cela ; et cela fait partie du job de la police d'adapter les choses. On a une présence policière qui continue sur les anciens *hot spots*, des lieux identifiés comme appropriés par un certain nombre de dealers, et on continue à agir dans les périphéries pour éviter l'effet ballon. Il ne faut pas oublier que ce sont des commerçants de produits, qui ont besoin d'un certain nombre de passages.

On arrive à éviter une partie de l'effet ballon avec le dispositif mis en place. Le dispositif fonctionne suffisamment bien pour qu'on l'élargisse en termes d'heures – 7 h du matin à 23 h –, mais ce n'est pas tout simple. Plus la nuit avance, moins les policiers veulent être

seuls – à raison. Ils sont d'ailleurs formés pour ne pas être seuls. Avec un contact visuel, une radio allumée et des contacts permanents, et l'action en périphérie de Police secours, etc., on arrive à créer de bonnes conditions de travail, même s'il n'aimerait pas être une femme policière seule à 23 h à Chauderon. Il ne veut pas abandonner ce qui marche, soit la présence physique en uniforme visible. Ce dispositif a eu d'autres effets positifs, dont le respect de la Loi sur la mendicité, quel que soit l'avis que l'on a sur la mendicité.

Cela nécessite un travail toutes les semaines. On ne peut pas dire que c'est stabilisé et passer à autre chose. Il faut motiver les gens, continuer à faire des arrestations, sinon ça ne marcherait pas : pour faire du préventif, il faut faire du répressif ailleurs. On n'a jamais eu une période aussi longue de bons résultats. Evidemment, il y a des effets de bord, dont le fait qu'une partie du deal se fait en appartement maintenant, avec des contacts par internet. De plus, il n'y a pas encore la synergie avec l'espace de consommation, ce qui prend du temps. Une partie de la population lausannoise mélange le consommateur avec les dealers, mais la police ne peut pas régler tous les problèmes ; les consommateurs ne sont en général pas les dealers.

Un membre de la commission n'est pas sûr d'avoir bien compris. Le municipal se retrouve dans une situation particulière dans le cadre de cette pétition. Elle lui demande s'il ne peut vraiment pas dire à quel point il va dans le sens de la pétition, en plus du budget 2019. Avec d'autres pétitions, les municipaux peuvent clairement se positionner. Deuxièmement, il y a un groupe « réflexion sur la drogue », auquel les partis ont été invités à collaborer, qui devrait bientôt venir avec une proposition. Elle demande s'il ne serait pas plus sage d'attendre leur proposition au lieu de créer des postes tout de suite.

Le directeur en charge de SE énumère le travail du Corps de police, qui ne se résume pas à combattre le deal de rue. La majorité des délits, ce sont des cambriolages. Il faut répondre à tous ces besoins. Quand la police appréhende ces criminels, il y a des effets de vague. Quand il y a des arrestations, on arrête une série de délits, qui n'auront pas lieu. Le deal n'est qu'une partie du travail de la police. Un des objectifs de cette législature est de créer un poste dans la police pour le suivi auprès des victimes et les tenir au courant de l'avancée. Ce serait une énorme plus-value pour les victimes. La police met beaucoup de moyens pour les criminels, mais il y a peu de choses à offrir aux victimes. La règle, c'est que les moyens que le Conseil octroie à la police ne sont pas affectés ; on ne travaille pas avec un budget affecté. Il y a des rubriques budgétaires, mais les montants ne sont pas affectés. Le rêve serait d'avoir un montant libre à disposition pour coller aux besoins, car ils varient, mais ce n'est pas possible. La réalité c'est qu'on travaille avec des gens qui ont des contrats, qui veulent savoir si le contrat se prolonge à la fin de l'année. Je refuse donc de donner mon point de vue sur des montants, car ce n'est pas correct de travailler de cette manière. Si les municipaux viennent à tour de rôle supplier le Conseil, cela ne joue plus. L'exécutif doit faire des propositions communes. Malgré la sympathie naturelle que je peux avoir pour ce type de pétitions, la Municipalité doit rendre des comptes au Conseil et lui expliquer comment les moyens sont engagés, quelle est l'évolution. Sinon, il y aura des pétitions toutes les semaines, à tour de rôle.

Par rapport au groupe de réflexion sur la drogue, c'est difficile de se prononcer, car le directeur en charge de SE ne connaît pas l'état d'avancement des travaux. Dans le cadre du dispositif mis en place, l'Ecole de sciences criminelles (UNIL) a été mandatée pour dire comment c'est ailleurs en Suisse. Parmi les premières découvertes, il y a une interaction plus forte entre la police et les autres institutions en ville, alors qu'ici chacun travaille dans son domaine. Les autres villes arrivent à mieux travailler ensemble, mais elles ont ensuite d'autres problèmes, comme la protection des données. On n'est qu'au début de ces réflexions et cela viendra devant le Conseil le moment venu.

Un membre de la commission explique que le groupe de réflexion est bien loin de prendre une décision commune. Un rapport sortira en janvier, mais les membres ne savent

pas quand ils l'auront. Il ne faut pas se baser sur ce groupe actuellement, en tout cas pour un budget 2019.

Le président prend congé du directeur en charge de SE en le remerciant.

Délibération de la copet

Le président se demande ce que peut faire la copet sur une telle demande. De toute façon, ce sera discuté dans le budget. Personnellement, a envie de soutenir la pétition, mais de toute façon la discussion aura lieu en plénum.

Un des membres de la commission, sachant que les pétitionnaires étaient PLR, il imaginait qu'ils étaient de connivence avec leur municipal, mais a cru comprendre que ce n'était pas le cas, qu'au contraire il n'y avait pas grand-chose à faire. Du coup, elle se demande si cela servait de faire un rapport-préavis, alors que lui-même n'en voit aucune utilité.

Un des membres de la commission explique que le municipal n'a pas signé, car il doit défendre la position municipale et non son parti.

Un des membres de la commission dit qu'elle comprend tout à fait, mais vu qu'il n'y a pas de budget clairement défini, est-ce que cela servirait vraiment à quelque chose d'aller dans le sens de la pétition ?

Un des membres de la commission dit qu'un rapport-préavis peut justement donner ces informations.

Un des membres de la commission dit que le seul reproche qu'il peut faire à ce dispositif en place, qui est très bien, même s'il y a des reports, c'est de lui donner des horaires. La police aurait mieux fait de dire qu'il y a un dispositif, et voilà. Si on sait qu'à 22 h les policiers rentrent à la maison, cela ne sert pas à grand-chose. La police qui n'est pas en uniforme travaille de nuit.

Un des membres de la commission dit que, par rapport à ce dispositif et à ces horaires, il a été mis en place, car il y a des tournus toutes les deux heures. Ensuite, les policiers changent et, au-delà de 22 h, il y a d'autres problèmes en ville ; la police doit donc pouvoir agir. Au-delà de 22 h, il suffit que quelqu'un appelle le 117 pour qu'une patrouille se déplace, s'il n'y a pas de problème majeur en ville.

Un des membres de la commission dit qu'ils auraient pu mettre en place les horaires, mais sans les communiquer.

Un des membres de la commission dit que le directeur en charge SE était très respectueux des institutions et collégial. Après, il y a l'activité de son parti. On ne peut rien lui reprocher. Ces horaires ont un aspect préventif, soit d'assurer cette présence pendant cette période. Le travail de la police ne se résume pas à lutte contre le deal. Cela ne veut pas dire qu'en dehors de ces horaires il n'y a pas d'intervention de la police. Concernant la décision, se demande ce qu'un rapport-préavis apporterait de plus, puisqu'une décision sera prise la semaine prochaine dans le budget. Cette pétition est une action politique : un parti a voulu affirmer son point de vue. Il faut faire une communication.

Un des membres de la commission dit qu'il y a quand même 7000 signatures.

Un des membres de la commission répond que ce n'est pas les injurier que de faire une communication.

Un des membres de la commission dit que cette pétition vient du PLR et que certains conseillers PLR ont signé une motion pour demander une baisse d'impôt de 3%. Ce sera compliqué.

Un des membres de la commission dit que les vases communicants marchent très bien et on fait avec ce qu'on a. Il ajoute que, quoi que la COPET décide, cela ne changera pas le cours du budget.

Un des membres de la commission soutient une étude et communication, car il y a augmentation de postes au budget. Il y a l'aspect deal de rue, auquel les signataires ont été sensibles, et la présence des policiers en uniforme a eu un effet sur le deal de rue. Il aurait tendance à dire qu'on a mis beaucoup de moyens, ce qui est très bien, contre le deal de rue et contre le sentiment d'insécurité, mais maintenant il faut régler le fond du problème, à savoir l'aspect prévention, d'augmenter le budget de la police judiciaire.

Un des membres de la commission répond qu'on en fait beaucoup au niveau de la prévention, mais Lausanne ne peut pas décider toute seule sur l'aspect de la répression.

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote.

Conclusions de la commission

Par 7 voix pour un renvoi pour étude et communication, les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art. 73 lit XX RCCL de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Renvoi pour étude et communication : 7 voix ; renvoi pour rapport et préavis : 2 voix ; et 0 abstention.

Discussion

Mme Anita Messere (UDC), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Cette pétition, déposée par des membres éminents du PLR lausannois, a pour but de demander une augmentation des effectifs de la police, ainsi que de son budget, pour lutter contre le trafic de stupéfiants dans la rue.

Elle fait suite au ras-le-bol de la population par rapport à ce trafic ouvert sur la voie publique. Un changement a été observé depuis l'été 2018, grâce à la présence régulière des patrouilles policières. Même si la consommation ne paraît pas avoir diminué et qu'un report se fait ailleurs, notamment dans les bus, le sentiment de sécurité des Lausannois est nettement amélioré.

Le travail de la police lausannoise est très vaste et ne se résume pas juste à chasser les revendeurs de drogue. C'est pourquoi le Conseil communal, dans sa majorité, la soutient déjà. Dès lors, dix nouveaux postes ont été créés en 2019, en décidant ces dernières années d'augmentations des budgets. C'est pourquoi le groupe des Verts se limitera à renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

M. Quentin Beausire (Soc.) : – Le groupe socialiste soutient, bien entendu, la police dans son travail et, en ce sens, rejoint la demande des pétitionnaires. Le groupe socialiste est également persuadé que l'ensemble de notre Conseil va dans ce sens, contrairement à ce que pourraient laisser sous-entendre les termes de cette pétition.

S'agissant en particulier de la lutte contre le deal de rue, le groupe socialiste est particulièrement conscient des difficultés auxquelles peuvent être confrontés les agentes et agents de police dans le cadre de la politique mise en place récemment. Le métier de policier est, en effet, un métier stressant, exposé et difficile, et il est en outre certainement parfois frustrant lorsqu'il s'agit notamment d'assurer une présence sur les lieux du trafic de rue, tant les policières et policiers doivent, à mon sens, parfois avoir l'impression de lutter contre un fléau insaisissable.

Il est ici d'ailleurs l'occasion de remercier les agentes et agents en uniforme, qui assurent cette présence dans les hot spots, ou points chauds, du deal de rue de notre ville, et qui ont permis, comme le relevait ma préopinante, d'en réduire l'impact, en particulier sur les riverains.

A ce sujet, je crois que l'effet visible a pu être constaté par tous, même si, effectivement, il y a eu un certain report, notamment dans les bus. On pourrait toutefois demander à la Municipalité quelle conclusion elle tire aujourd'hui du dispositif mis en place. Il pourrait être intéressant d'avoir ces informations. Quoiqu'il en soit, je pense qu'aujourd'hui, il est indéniable que la présence policière élargie a contribué à permettre aux Lausannoises et aux Lausannois de se réappropriier l'espace public concerné, que s'étaient d'ailleurs littéralement approprié les dealers dans certains quartiers.

Il s'agit, à notre sens, d'un élément fondamental de la politique de lutte contre le deal de rue. La présence policière visible, si elle n'est en soi pas la solution au fond du problème, participe clairement au sentiment de sécurité des Lausannoises et Lausannois. Or, sans ce sentiment de sécurité, la réappropriation de l'espace public n'est pas possible. C'est en ce sens que la présence policière renforcée prend tout son sens et doit être, à mon avis, maintenue.

Cette pétition doit toutefois être mise dans le contexte qui prévalait à l'époque de son dépôt, à savoir l'été passé. Si on peut comprendre que la police, et peut-être le municipal en charge, ait eu besoin de soutien durant cette période, on peut toutefois regretter que cette pétition associe la problématique du deal de rue et le décès tragique ayant eu lieu l'été passé suite à une interpellation, prenant, au passage, le risque d'un amalgame, à mon sens dangereux et peu productif.

La pétition dont il est question demande, comme l'a dit ma préopinante, un soutien budgétaire de notre Conseil à la police. Au vu du budget adopté par notre Conseil en fin d'année dernière, et au vu de l'augmentation des postes approuvée, le groupe socialiste est d'avis que la demande des pétitionnaires a été respectée. On rappellera qu'avec une augmentation de 10,4 EPT au budget 2019, sauf erreur huit postes de policières et policiers, la sécurité, avec la petite enfance d'ailleurs, était un des domaines prioritaires au budget. Dans ce sens, le groupe socialiste vous recommande, comme l'a fait la Commission des pétitions, de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Je déclare une nouvelle fois mes intérêts : je suis policier à la Ville de Lausanne.

Nous savons qu'une lutte efficace contre la criminalité a son prix, et que toute démarche qui irait dans le sens d'une économie financière réduirait de fait à néant les efforts que les agents de police ont consentis jusqu'ici. La lutte est permanente et sans répit pour les forces de l'ordre, et il faut le rappeler chaque fois que les moyens de la police visent à être réduits. Par ailleurs, le PLR lausannois peut être remercié. Remercié pour son travail de récolte de signatures pour la pétition intitulée « Soutien à la police de Lausanne dans sa lutte contre le deal de rue », car avec cette pétition la police se voit soutenue également par les Lausannoises et les Lausannois.

Pour finir, donner les moyens nécessaires à la police pour lutter efficacement contre ce fléau qui gangrène notre société, voire également nos libertés constitutionnelles, est souhaité et plébiscité par nos concitoyens qui, je l'espère, seront largement entendus dans ce Conseil. Je remercie celles et ceux qui y contribuent dans ce sens.

Mme Anita Messere (UDC), rapportrice remplaçante : – J'interviens en tant que représentante de l'UDC.

A la pétition de près de 6990 signatures, ce qui est déjà beaucoup, manquaient celles du groupe UDC. On n'a pas eu l'occasion de signer cette pétition. Elle demande un soutien, ce qui est évident pour l'UDC, qui ajoute en plus de la considération, et, en ce qui me concerne, de l'admiration, ainsi qu'un renforcement des effectifs, ce qui est actuellement déjà le cas.

Cette pétition est ce soir discutée après la remise en question par certains membres de ce Conseil communal du coût de la formation des policiers. Evidemment, ce n'est pas la

majorité, mais en regardant le Conseil communal, on peut se poser la question de manière légitime quant à savoir si la police est pleinement soutenue par tout le monde. Alors, non, ce n'est malheureusement pas le cas unanimement, mais majoritairement et provisoirement. Il ne faut jamais se sentir sauvé. De manière optimiste, je vous dirais qu'il n'y a que le provisoire qui dure. Alors, pour stabilobosser ce qui doit être une évidence, l'UDC soutient pleinement la police, tout comme une majorité du Conseil communal, et afin de faire l'économie d'un rapport-préavis de la Municipalité, qui a déjà proposé en tout cas seize postes de plus, et peut-être vingt-huit, elle propose de renvoyer la pétition pour étude et communication. L'UDC remercie les pétitionnaires, car, oui, la police a besoin de soutien, et la Municipalité en est bien consciente.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Cette pétition a été faite dans la torpeur du mois de juin 2018, où la canicule politique était pour certains beaucoup plus insupportable que celle que l'on affronte ces jours. Une pétition de 6900 signatures, qui exprimait le besoin de soutien que l'on devrait apporter à la police lausannoise face à un mouvement politique, des manifestations qui la contestaient dans un moment aussi crucial que cette période de crise sur le deal, face aussi à une crise de l'espace public par certains mouvements anti-policiers. On voit encore les tags ACAB en ville, qui montrent qu'il y avait une forte visibilité d'un mouvement anti-policier.

Face à ce manque de soutien politique, et face aussi, il faut bien le dire, à la position équivoque de certaines forces politiques, qui soutiennent fondamentalement la police, mais qui se trouvent toujours à défendre quelques petits postulats par ci, ou quelques interventions par là qui vont à l'encontre du travail de la police, le but de cette pétition était de montrer un soutien politique fort à la police lausannoise. Le but de cette pétition a été atteint. Il a été atteint premièrement quand on écoute les prises de parole qu'il y a eu ici, notamment de la part de mon préopinant du Parti socialiste, une prise de parole élogieuse, presque hagiographique, pour la police lausannoise, qui fait vraiment plaisir à entendre. Et puis, il a été atteint aussi très concrètement dans la demande la plus fondamentale de cette pétition, c'est-à-dire dans le fait que les effectifs de la police soient garantis et augmentés dans le cadre des débats budgétaires. Cela a aussi été fait. Nous estimons donc que cette pétition et que ce soutien populaire à la police lausannoise a été un succès, raison pour laquelle nous préconisons le renvoi à la Municipalité pour étude et communication.

La discussion est close.

Mme Anita Messere (UDC), rapportrice remplaçante : – Le vote de la commission a été pour renvoi pour étude et communication par 7 voix et pour rapport-préavis par 2 voix, et zéro abstention.

La conclusion de la commission est approuvée par une majorité de voix, avec 1 avis contraire et 3 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Vivien Galland et consorts (6990 sign.) : « Soutien à la Police de Lausanne dans sa lutte contre le deal de rue »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Pétition de M. Denis Bochatay et consorts (200 signatures) : « Pour une rue Couchirard conviviale »

Rapport

Présidence : Pierre Oberson

Membres présents : Anne Berguerand ; Xavier de Haller ; Gianfranco Gazzola ; Robert Joosten ; Mathieu Maillard ; Laura Manzoni ; Paola Richard-Richard De Paolis ; Sara Soto

Membres excusés : Quentin Beausire ; Anita Messere ; Sandra Pernet.

Secrétaire : Frédéric Tétaz

Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Florence GERMOND, directrice Finances et Mobilité ; le chef de service Routes et Mobilité

Invité-e(-s) : M. Denis BOCHATAY et Mme Christelle JOLY

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 18 mars 2019

Il est procédé à l'audition du pétitionnaire, en présence de Mme Florence Germond, Municipale.

Le président explique le déroulement de la séance aux pétitionnaires.

M. Bochatay dit qu'il y a 3 ans, des travaux ont été faits dans la rue Couchirard. Les riverains ont constaté que les travaux avaient réduit les nuisances. Cette rue est la seule qui reste à 50 km/h dans le quartier. Il distribue un plan et des photos d'aménagement (voir annexe). Mme Joly précise que lors de ces travaux les familles et les riverains se sont approprié ce quartier, notamment une parcelle de zone verte. Les problèmes du bruit et de la sécurité sont les aspects principaux faisant réagir les riverains.

Questions aux pétitionnaires :

Il est demandé confirmation que les pétitionnaires ont pris conscience des nuisances à la fin des travaux, lors du retour à la normale. Cela est confirmé. : les travaux ont induit un flux unidirectionnel sur la rue qui a permis de diminuer les nuisances. A la demande des précisions sur les installations améliorant la convivialité, Madame Joly dit que si le trottoir était élargi, cela serait déjà bien, permettant la circulation en sécurité de poussettes et, cas échéant, de mettre quelques tables. Monsieur Bochatay dit qu'actuellement le tronçon est utilisé comme une route, alors qu'il devrait l'être comme une rue. Madame la Municipale dit que la demande faite par les pétitionnaires va dans le sens de ce que la Municipalité met en œuvre depuis le début de la législature et du préavis 2018/11 « Rues vivantes ». La Municipalité souhaite aller dans le sens des pétitionnaires avec des mesures simples. Elle rappelle que la planification des travaux va prendre quelques années. Elle précise que les réaménagements des gabarits et des installations de la rue ne sont pas finançables par le préavis et demanderaient plus de temps. Elle dit que la Municipalité est consciente des enjeux et partage les objectifs visés par les pétitionnaires. Elle dit que la zone 30 est envisageable pour la fin de l'année ou début de l'année prochaine. Le chef de service Routes et Mobilité demande s'il s'agit de la mise en place d'une limitation à 30 km/ ou s'il s'agit d'une zone 30. Il est répondu qu'il s'agit d'une zone 30.

Le président prend congé des pétitionnaires.

Audition de la directrice en charge de FIM après départ des pétitionnaires

Madame la Municipale spécifie que la mise en œuvre d'une zone 30 implique des mesures type suppression des passages piétons, priorité de droite, pose de ralentisseurs, etc.. C'est

adapté pour les zones résidentielles. La limitation à 30 km/h permet, quant à elle, de limiter la vitesse sans installation autre que celle d'un panneau de limitation de vitesse. Elle permet aussi une limitation à certaines tranches horaires, par exemple de 22h00 à 06h00, ce qui n'est pas le cas de la zone 30 où la limitation est permanente.

Le président prend congé de la Municipale en charge de Finances et Mobilité en la remerciant.

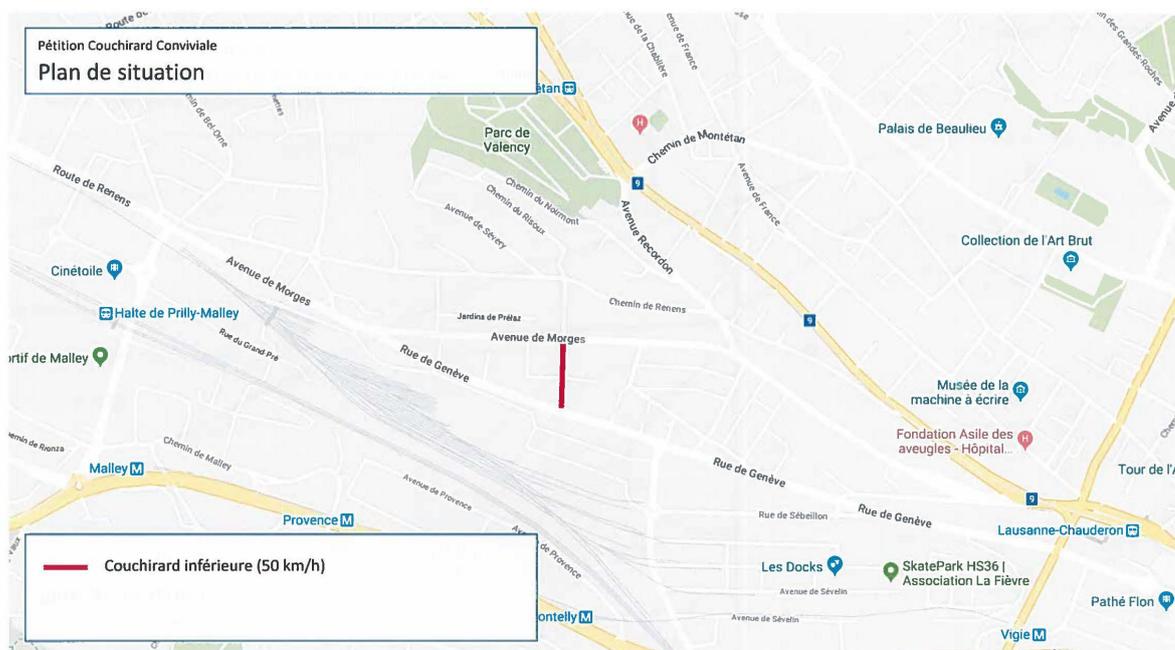
Discussion et délibération de la commission

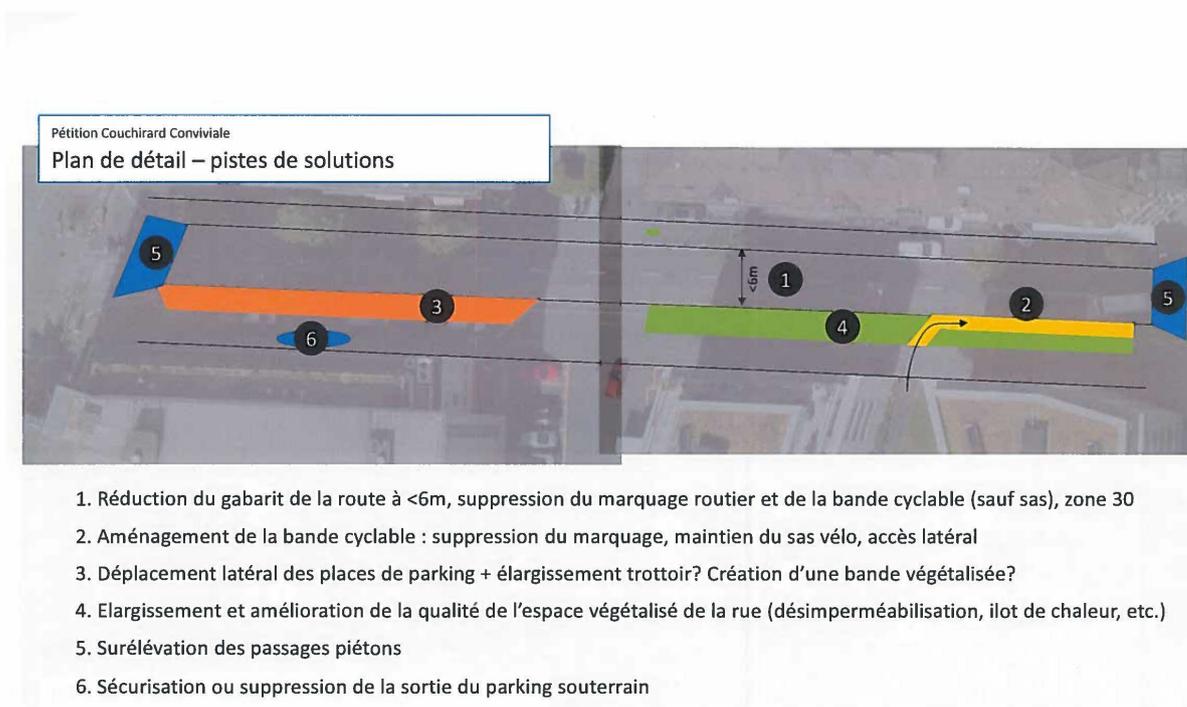
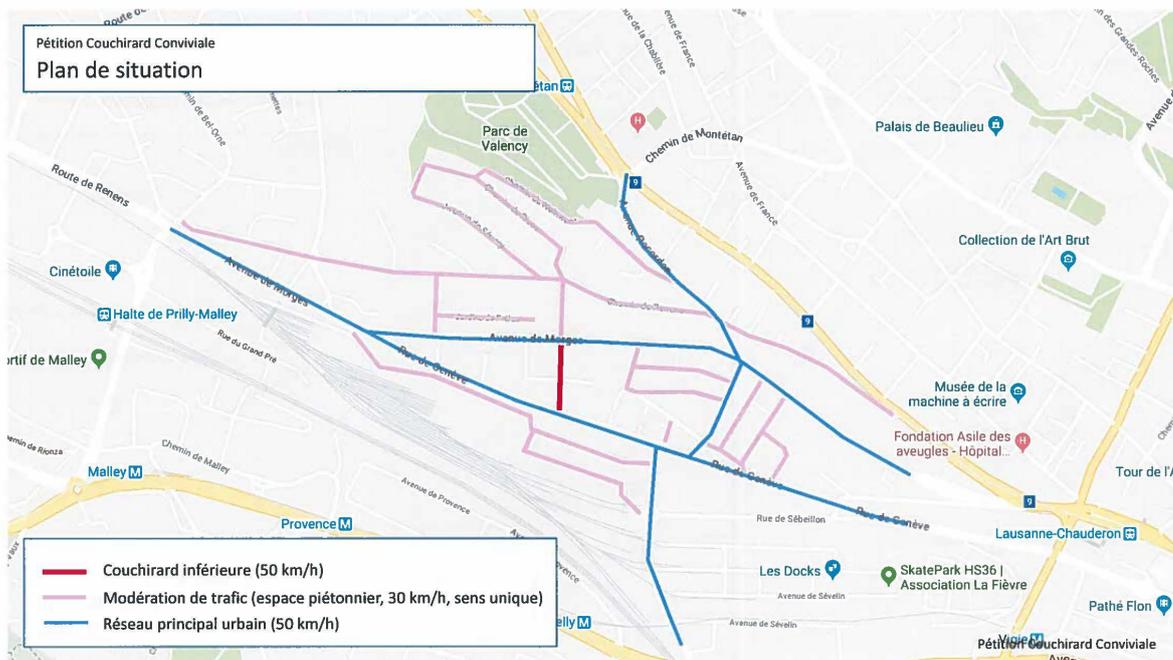
Un commissaire propose un renvoi pour étude et communication du fait qu'une réflexion plus générale va être entamée pour une réduction de la vitesse par la Municipale. Une autre commissaire propose un renvoi pour rapport-préavis en arguant que la réponse pourra être jointe au rapport-préavis annoncé par la Municipale. Un plan directeur communal va bientôt sortir sur la mobilité selon les lignes générales indiquées par la Municipale. Le plan directeur communal permettra au Conseil de se déterminer sur les zones à conserver à 50 km/h, à 30km/h ou les zones piétonnes. Il craint que le renvoi pour rapport-préavis pour les pétitions sur la vitesse lie la municipalité sur des aspects plus généraux. Une commissaire demande comment la Municipale pourrait aller dans le sens des pétitionnaires puisque certaines demandent des réductions de vitesse et d'autres des passages en zone 30. Une communication donnera une vision qui sera utile ensuite dans le cadre du Plan Directeur communal. Il est rappelé que le Conseil a adopté un crédit par le préavis 2018/11 « Rues vivantes » donnant des moyens financiers pour faire les travaux voulus par cette pétition.

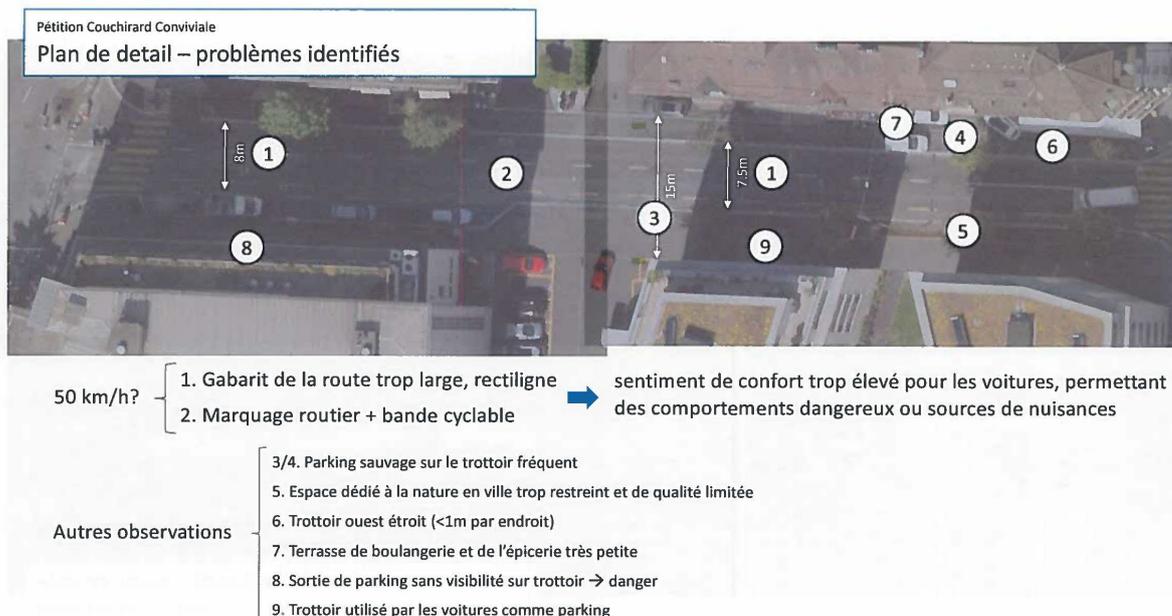
La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Vote : Par 4 voix pour un renvoi pour étude et communication ; 5 voix pour un renvoi pour étude et rapport-préavis ; et 0 abstention, les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. a) RCCL de renvoyer la pétition à la Municipale pour étude et rapport-préavis

Annexes : plans relatifs à la pétition Couchirard







Discussion

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Robert Joosten (Soc.) : – Le bruit et la pollution de l'air engendrés par le trafic motorisé ont des impacts négatifs importants sur la santé et le bien-être de la population. La limitation de la vitesse à 30 km/h sur les axes du centre-ville est une solution simple pour lutter contre ces impacts négatifs. Cela permet aussi d'améliorer la sécurité.

Pour le Parti socialiste lausannois, la modération du trafic motorisé en ville est un objectif important, qui figure dans notre programme de législature 2016-2021. Nous accueillons donc très favorablement la pétition « Pour une rue Couchirard conviviale » et nous soutenons pleinement le passage du bas de la rue Couchirard en zone 30. Nous vous invitons à renvoyer cette pétition pour étude et rapport-préavis, afin d'apporter un soutien fort à la politique de « tranquillisation » du trafic menée par la Municipalité.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – J'aimerais passer mon tour et revenir plus tard.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Pendant trois ans, des travaux ont eu lieu dans ce quartier et la circulation était fermée dans un sens. Les résidents ont ainsi pu savourer un peu de tranquillité durant cette période. Depuis, les riverains subissent à nouveau des nuisances dues au bruit, ainsi qu'une diminution de la sécurité.

Cette rue, malheureusement considérée par beaucoup comme une route, certains roulant à tombeau ouvert, est la dernière du quartier à être limitée à 50 km/h. Les pétitionnaires demandent donc d'élargir la zone 30 aussi à la rue Couchirard.

Cette pétition fait sens dans le cadre de la réflexion entamée par la Ville pour la réduction de la vitesse en ville. Dès lors, intégrer cette demande dans l'étude pour ce rapport fait sens. C'est pourquoi les Verts désirent transmettre cette pétition à la Municipalité pour rapport-préavis.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Je ne voulais pas passer devant ma collègue, qui portait le message principal.

Comme vous le savez, les Verts sont très attentifs à la qualité de vie en ville et luttent constamment contre les nuisances liées au trafic individuel motorisé et pour favoriser la mobilité douce, ainsi que l'arborisation urbaine. Ceci dit, je déclare mes intérêts : je suis un

collègue de travail de l'auteur de la pétition. J'aimerais vous transmettre simplement ce qu'il m'a demandé de vous dire, et je crois que ceci résumera mieux que quoi que ce soit d'autre notre position : « Vincent, lorsque tu prendras la parole, peux-tu dire que les pétitionnaires de Couchirard manquent d'ambition et qu'il faut faire une rue piétonne, entièrement végétalisée, avec en option un point d'eau pour lutter contre l'îlot de chaleur urbain ».

Voilà, je suis parfaitement d'accord, cette pétition était trop modeste, il faut mettre le paquet pour la requalification des espaces publics. Ceci est en ligne avec les grandes tendances urbaines de requalification que nous soutenons largement. Comme l'a dit ma collègue, nous demandons que cette pétition soit renvoyée pour étude et rapport.

La discussion est close.

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.), rapportrice : – La commission s'est exprimée par cinq voix pour un renvoi pour étude et rapport-préavis et par quatre voix pour renvoi pour étude et communication, avec zéro abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion de la commission est approuvée par 52 voix contre 12 et 4 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Denis Bochatay et consorts (200 sign.) : « Pour une rue Couchirard conviviale »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Pétitions

de M. Louis Dana et consorts (520 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les rues du Valentin, de la Pontaise et sur l'avenue Druey entre 22h00 et 06h00 »

de M. Louis Dana et consorts (197 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur la rue Centrale, rue Saint-Martin et rue César-Roux entre 22h00 et 06h00 »

de M. Louis Dana et consorts (190 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Béthusy, av. Victor-Ruffy et av. de Chailly entre 22h00 et 06h00 »

de M. Louis Dana et consorts (182 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Morges, av. d'Echallens et av. Recordon entre 22h00 et 06h00 »

de M. Louis Dana et consorts (167 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue du Léman et l'avenue de Rumine entre 22h00 et 06h00 »

de M. Louis Dana et consorts (270 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue Fantaisie, av. de Montchoisi et av. de Jurigoz entre 22h00 et 06h00 »

Rapport

Présidence :

M. Pierre Oberson

Membres présents :

Mme. Anne Berguerand

Mme. Laura Manzoni

Mme Paola Richard-De Paolis

Mme Sara Soto

M. Xavier de Haller

M. Gianfranco Gazzola

Membres excusés : M. Robert Joosten
M. Mathieu Maillard
Mme. Anita Messere ;
Mme. Sandra Pernet ;
M. Quentin Beausire ;

Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Florence Germond, directrice de Finances et mobilité
M. Patrick Etournaud, chef du service Routes et mobilité.

Invité-e(-s) : M. Louis Dana et M. Grégory Pache.

Notes de séances Frédéric Tétaz

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 18 mars 2019

Début et fin de la séance : 16h- 19h05

Rappel de l'objet des pétitions : Demande de limitation du trafic routier à 30 km/h, de 22h00 à 6h00 sur les axes :

- **Rue du Valentin – Rue de la Pontaise – Av. Druey**
- **Rue Centrale – Rue St-Martin – Rue César-Roux**
- **Av. de Béthusy – Av. Victor-Ruffy – Av. de Chailly**
- **Av. de Morges – Av. d'Echallens – Av. Recordon**
- **Av. du Léman – Av. de Rumine**
- **Av. Fantaisie – Av. Montchoisi – Av. de Jurigoz**

Présentation de la pétition par les pétitionnaires et discussion générale

Le pétitionnaire a lancé sa pétition suite au test de réduction de vitesse sur les rues Beaulieu-Vinet. Au vu des premiers résultats probants, montrant que la population y voit des avantages car les pics de bruits et décibels ont baissé, il a voulu élargir ce mieux vivre à son quartier de la Pontaise. Vu les réactions positives de ses voisins, d'autres habitants de quartiers différents on décidé de lui emboîter le pas en faisant des pétitions similaires qui ont reçu un accueil très favorable.

Selon le postulant, cette solution pour réduire le bruit est peu coûteuse, évite de devoir poser des revêtements phono-absorbants (pas toujours efficaces dans le temps), ne nécessitant que peu de panneaux.

Il est bien précisé que ces pétitions ne demandent pas de transformer ces rues en « zone 30 », mais uniquement de limiter la vitesse du trafic routier de 22h00 à 6h00. Il n'est donc pas question d'installer des ralentisseurs.

Madame la Municipale nous annonce que les résultats du test sur Beaulieu-Vinet seront connus durant l'été 2019. Des enquêtes ont été faites auprès des riverains tout comme auprès d'automobilistes arrêtés et interrogés au bord de la route. 85 % des riverains et 60 % des automobilistes apprécient cette mesure qui aurait diminué par 2 le bruit ressenti.

Certains commissaires ont exprimé leur contrariété sur la forme devant le fait que ce soit un conseiller communal issu de la majorité qui utilise la voie de la pétition pour cette requête.

Certains commissaires jugent peu utile de faire suivre ces pétitions à la Municipalité pour un rapport préavis, puisqu'une étude globale est prévue par la Municipalité, dans le but de présenter un plan de modération du trafic à l'automne 2019.

D'autres au contraire souhaitent un rapport pour que ces pétitions soient incluses dans la réflexion globale et estiment que cette demande serait un soutien envers la Municipalité dans ses démarches futures auprès du Canton et de la Confédération.

Conclusion(s) de la commission :

Par 5 voix pour Rapport et Préavis, 4 voix pour Rapport et communication, 0 abstention, les pétitions sont renvoyées à la Municipalité pour **Rapport et Préavis**.

Discussion

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président : – Je précise que la discussion se fait comme en commission, donc sur l'ensemble de ces pétitions. Par contre, nous les voterons de façon indépendante au terme du débat.

La discussion est ouverte.

M. Robert Joosten (Soc.) : – Je vous ai déjà présenté nos arguments sur le 30 km/h au centre-ville juste avant. Le 30 km/h de nuit sur Vinet et Beaulieu a été un grand succès. Les sondages réalisés auprès des habitants du quartier et des automobilistes qui empruntent ces rues plébiscitent cette mesure, et nous espérons qu'elle sera pérennisée après la phase test.

Les pétitions pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur plusieurs avenues lausannoises entre 22 h et 6 h proposent d'étendre le 30 km/h de nuit à d'autres axes très fréquentés dans différents autres quartiers. Le Parti socialiste lausannois soutient avec enthousiasme ces propositions et vous invite à renvoyer ces pétitions à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Mme Sara Soto (Les Verts) : – Le groupe des Verts soutient évidemment les pétitionnaires dans leurs revendications, celles-ci rejoignant notre politique de la réduction de la mobilité individuelle motorisée et de ses nuisances.

Je ne vais pas répéter ce que M. Joosten a dit. Nous sommes tout à fait d'accord avec ses affirmations. En outre, je rappelle que Lausanne se classe, selon une récente étude menée notamment par l'EPFL et l'UNIL, au premier rang des villes en termes de bruit lié à la circulation automobile, avec pour effet une diminution de la qualité du sommeil de nombreuses habitantes et habitants. Il s'agit donc d'un enjeu de santé publique que nous souhaitons voir intégré dans l'étude générale de la Municipalité sur la mobilité. Nous opterons donc pour un renvoi pour étude et rapport.

M. Mathieu Maillard (PLR) : – Je prends la parole pour m'exprimer à titre personnel, non pas sur le fond, dans un premier temps, mais sur la forme.

Nous nous retrouvons ici à traiter six pétitions, déposées par un Conseil communal socialiste, émanant dès lors de la majorité et du plus grand groupe du Conseil. Des pétitions qui seront traitées par le service du municipal du même groupe. Lors de la commission qui a traité cette pétition, nous nous sommes finalement retrouvés à une mini-séance de groupe du Parti socialiste.

Chers collègues, je n'ai aucun problème sur le fond, et vous verrez que le groupe PLR soutiendra le renvoi pour rapport-préavis. Là n'est pas la question. Mais est-ce réellement le rôle d'un Conseil communal, qui a d'autres voies pour faire entendre ses projets, de nous envoyer six pétitions, qui ont occupé la commission pendant une heure, à douze personnes, à faire un rapport, alors qu'il aurait suffi de concentrer ceci dans un postulat, que nous aurions traité, dans un premier temps en tout cas, en plénum ?

Je suis d'avis que ce n'est pas son rôle et que nous avons tous perdu un temps précieux pendant une heure lors de cette commission, alors même que le fonds est plutôt intéressant. C'est mon avis et je l'exprime à titre personnel, comme un commissaire qui a perdu une heure de son après-midi un mercredi, alors qu'il avait largement autre chose à faire.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Tout en pouvant, à titre personnel, me ranger aux considérations de forme de mon préopinant, pour en venir sur le fond, il m’a toujours semblé que le droit au sommeil était aussi fondamental que le droit au logement, à la santé et à la sécurité, et d’autres. Ce n’est pas, à l’heure actuelle, une minorité d’automobilistes ou de motocyclistes, qui persuadent à faire un joyeux amalgame entre le QI et la poignée ou la pédale des gaz, qui peut dérouter et gêner véritablement une majorité de citoyens qui ont besoin de dormir, ou à tout le moins de se reposer ou d’être tranquilles le soir.

C’est donc à titre personnel, mais je crois également au nom de mon groupe que nous recevons très favorablement cette pétition, avec les réserves émises précédemment sur la forme. Je crois que nous devons nous concentrer sur le fond, parce que ce n’est qu’une des péripéties dans le combat qui est loin d’être gagné, mais qu’il faudra quand même gagner un jour.

M. Claude Calame (EàG) : – Juste pour remarquer que la répartition des rues concernées par les six pétitions montre que, désormais, c’est l’ensemble des Lausannois et des Lausannoises qui sont concernés par une limitation à 30 km/h de l’ensemble du réseau routier de la ville. Cela exige désormais de la Municipalité un plan d’ensemble, et non pas un plan qui concerne des tronçons plus ou moins focalisés, comme c’est le cas dans ces six pétitions.

L’autre remarque générale que j’aimerais faire, c’est relever, encore une fois, que la pollution de l’air et la pollution sonore sont beaucoup plus fortes pendant la journée que pendant la nuit, et que ces limitations doivent être naturellement étendues vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

M. Louis Dana (Soc.) : – Je répondrai peut-être dans un deuxième temps à mon estimé collègue, Mathieu Maillard. J’aimerais d’abord que l’on resitue le débat.

De quoi parle-t-on ? Comme cela a été dit par M. Joosten notamment, ce n’est pas une très grande innovation que proposent ces pétitions, c’est le copier-coller d’un projet qui a fait ses preuves et qui ne fait plus ses preuves depuis deux semaines maintenant, puisque le test prévoyait justement que la vitesse serait redéployée à 50 km/h sur les rues de Beaulieu et Vinet. Mais c’est un projet qui a fait ses preuves et qui a été salué par les riverains, et qui a aussi été salué par les automobilistes – il convient de le dire ici.

C’est un projet qui n’est pas cher : on plante quelques panneaux aux abords d’une route. Il me semble que c’est moins cher que d’apposer un revêtement phonoabsorbant, qui d’ailleurs ne fonctionne pas toujours sur les routes en montée, et c’est aussi moins cher que de devoir mettre du double vitrage dans des immeubles qui, parfois, ne peuvent pas recevoir le double vitrage pour cause de protection du patrimoine bâti. C’est aussi assez bon, monsieur Maillard, pour l’immobilier. Vous savez que le bruit au bas des immeubles fait baisser le prix de l’immobilier. J’espère que cet argument vous parlera.

Ces six quartiers bien différents à bien des égards qui signent ces pétitions, et le signal que les pétitionnaires – et je salue d’ailleurs un pétitionnaire qui est présent, et qui n’est pas membre du Parti socialiste, monsieur Maillard – envoient, c’est que, peut-être, tout le centre-ville pourrait passer à 30 km/h de nuit.

Ce que j’observe dans le développement des quartiers limités à 30 km/h, c’est une espèce d’inégalité de traitement. Ainsi, il y aurait les riverains qui habitent dans des quartiers dits « résidentiels » et les riverains qui habitent dans des quartiers dit « non résidentiels », à savoir aux abords des grandes routes. Je pense qu’il faut arrêter de faire cette dichotomie et que les riverains qui habitent aux abords des grandes routes ont aussi droit à vivre des nuits paisibles, comme c’est le cas des gens qui habitent en zone pavillonnaire ou dans des quartiers qui sont de fait limités à 30 km/h.

J’aimerais aussi relever qu’on a appris il y a à peu près une dizaine de jours que l’initiative Rutz, qui était une initiative qui demandait à ce que les zones 30 km/h ne puissent plus être instituées pour des causes de lutte contre le bruit, mais seulement pour des causes de

sécurité, a été balayée par le Conseil des Etats. Donc, ce Conseil est dans son bon droit, en négociant bien sûr avec les autorités cantonales, de se prononcer de la manière dont on va se prononcer ce soir.

J'aimerais répondre à mon estimé collègue Calame. Bien sûr qu'il existe une tension. Peut-être que dans cinq ou dix ans, les pétitionnaires, les 1517 signataires, qui ne sont pas tous des membres du Parti socialiste, se diront qu'ils ont été petits joueurs et qu'effectivement, on pourrait imaginer avoir du 30 km/h vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Il faut aussi voir que c'est relativement nouveau ces 30 km/h la nuit, entre 22 h et 6 h. peut-être que c'est un pas pour accéder à autre chose.

Il y a une autre tension à laquelle il faut faire attention, c'est la sanctuarisation de nos villes. Une ville, cela vit, une ville, c'est bruyant ; il y a des concerts, il y a des enfants qui jouent dans des préaux. Mais j'ai l'impression que certains bruits – les concerts et les enfants qui jouent dans les préaux – apportent quelque chose à la ville. Les gens qui passent des soirées en ville, cela apporte quelque chose ; cela apporte culturellement, dans la convivialité, ce que n'apporte pas forcément une voiture qui démarre et qui tire sa deuxième vitesse à 70 km/h sur l'avenue de Beaulieu.

J'espère que la droite de ce Conseil donnera son aval pour renvoyer ces pétitions pour rapport-préavis, parce que c'est peut-être la dernière chance que vous avez cette année d'étrener vos tout nouveaux costumes de protecteurs N° 1 de l'environnement, comme on semble le dire à Berne.

Je réponds un peu plus précisément à M. Maillard. Monsieur Maillard, j'ai été élu il y a bientôt trois ans au sein de ce Conseil. Je n'estime pas m'être aliéné mes droits. Un Conseil communal n'est pas en dessus des règlements, mais n'est pas non plus en dessous. J'ai le droit, en tant que citoyen lausannois, de déposer une pétition. Et j'aimerais vous dire que l'on est 1517 à avoir signé ces pétitions. Si vous avez vraiment perdu une heure entière en séance de Commission des pétitions, j'espère au moins que vous avez consulté les noms des pétitionnaires : vous verrez qu'il n'y a pratiquement pas de membres du Parti socialiste. Cinq autres personnes les ont conduites dans d'autres quartiers. Un seul membre du Parti socialiste y a adhéré, car il habite à la rue Centrale, et il voulait savoir s'il était possible de faire quelque chose contre le bruit dans sa rue. Les quatre autres membres sont des gens qui ne sont absolument pas proches du Parti socialiste – je vous les présenterai. Je trouve que vous êtes un peu de mauvaise foi, parce que je me suis précisément présenté à votre commission avec une connaissance qui n'est absolument pas membre du Parti socialiste.

Enfin, monsieur Maillard, retrouvons un peu d'honnêteté politique et d'honnêteté intellectuelle. De quoi a-t-on débattu juste avant ? D'une pétition qui soutient la police. On peut en penser ce qu'on en veut ; je suis plutôt pour. Mais vous savez où l'on m'a proposé de signer cette pétition ? Sur votre stand. Qui me l'a proposé ? Des membres de la droite de ce Conseil. Alors, s'il vous plaît, un tout petit peu d'honnêteté politique, et un tout petit peu d'honnêteté intellectuelle. Je trouve que l'enchaînement de ces deux discussions est particulièrement néfaste pour votre démonstration.

Je m'arrête là, mais je suivrai mon collègue Robert Joosten, et je vous prie évidemment de renvoyer cette pétition pour étude et rapport-préavis.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je vais suivre les avis qui ont été émis jusqu'à présent. Je pense que cela vaut la peine d'étudier la chose en profondeur.

J'aimerais quand même donner trois explications qui, peut-être, pourront freiner certaines ardeurs. Première chose, on parle du grand succès Vinet-Beaulieu. Je crois que ce n'est pas encore avéré, puisqu'un essai a été fait et, maintenant, l'essai est inversé, on a remis Vinet-Beaulieu à 50 km/h, et on nous communiquera ensuite le résultat. J'espère que ce résultat sera positif, mais on ne peut pas en préjuger aujourd'hui.

Deuxième chose, à 30 km/h ou à 50 km/h, il y a bruit et bruit. Il y a le bruit du moteur. Il n'est pas avéré qu'à 30 km/h, les moteurs fassent moins de bruit qu'à 50 km/h. En revanche, il y a le bruit du roulement, et là, si le bitume n'est pas phonoabsorbant, le bruit à 50 km/h est trop élevé. Effectivement, là on peut discuter d'une limitation à 30 km/h.

Il y a un troisième point qui me semble important. Ce sont toutes des routes à trafic relativement important, des routes qui sont larges, qui sont, la plupart, en descente ou en montée. Si on n'y met pas le mobilier urbain adéquat, il y a le danger que des personnes peut-être pas très attentives fassent des excès de vitesse. J'aimerais vous rappeler que si une voiture roule à 46 km/h, c'est une dénonciation. A 51 km/h, c'est un retrait de permis. Il faut donc aussi envisager ce côté plutôt émotionnel des personnes qui ne font pas attention. Ce n'est pas évident. Je peux vous dire que quand je prenais moi-même Beaulieu ou Vinet après 22 h, je devais vraiment être très attentif pour être sûr de ne pas dépasser les 30 km/h. Il faut donc tenir compte de tous ces paramètres dans l'étude qui nous sera proposée. Mais, personnellement, comme mon groupe, j'accepterai le renvoi pour étude et rapport-préavis.

Mme Anita Messere (UDC) : – Dans mon quartier, 800 personnes subissent les hélicoptères de la Rega, des HUG, du CHUV, d'Air-Glacières, les cloches de notre Cathédrale, au premier rang, les terrasses de nos bistrotts, un festival, que je n'ai pas qualifié, avec son montage et son démontage, et puis des travaux perpétuels – on a refait le Grand Conseil ; je viens aussi d'avoir deux mois de travaux corsés, et on a aussi transformé une gendarmerie en logements.

Est-ce que nous miaulerions trop ? Est-ce que les rues qui font partie des pétitions de M. Dana, socialiste, ont besoin d'avoir 5 décibels en moins ? Je peux aussi obtenir 120 ou 200 signatures en déposant une pétition qui va dans le sens inverse. Il suffit de trouver un café et des gens motivés, et on les récolte relativement vite. Il n'y a qu'à voir avec quelle vitesse la personne qui avait récolté les signatures pour le maintien des places de parc gratuites aux alentours de Bellerive y arrivait de manière insensée et extrêmement rapide.

Il ne faut pas oublier que restreindre l'accès en ville nuit aux commerces et aux aides des proches aidants et des professionnels. Quand on parle de requalification, évidemment, on sait très bien que ce sera interdiction, suppression de places de parc, gendarmes couchés et tout le tralala. Ces 30 km/h ne vont pas réduire le trafic. Quant au bruit, 70 km/h en première, cela fait moins de bruit que 3 hélicoptères dans la soirée. Je vais proposer de renvoyer cette pétition pour étude et communication, telle une bonne UDC.

M. Claude Calame (EàG) : – Avec une troisième remarque, mais tout à fait brève, je remarque que, quelles que soient l'étendue géographique et l'étendue temporelle, les limitations à 30 km/h sont une question de pollution sonore – c'est tout à fait certain et c'est ce qui avait été évoqué ici –, mais aussi une question de pollution de l'air. On a eu plusieurs débats lors de ces dernières séances du Conseil sur l'urgence climatique. Introduire des limitations à 30 km/h du trafic motorisé, c'est résoudre, ou contribuer à affronter un des problèmes qui provoquent maintenant l'urgence climatique.

M. Mathieu Maillard (PLR) : – Je réplique à M. Dana pour lui dire que je n'ai pas de souci d'honnêteté intellectuelle, puisque, s'il consulte le rapport de commission sur la pétition de la police, il verra que je n'y étais pas.

Sur le fond maintenant, afin de terminer sur un sujet qui est effectivement intéressant, le groupe PLR va soutenir le renvoi pour rapport-préavis, en émettant le vœu que toutes ces pétitions et tous ces sujets et projets liés au 30 km/h soient intégrés dans un plan global au niveau de la ville et de la circulation en ville, afin d'éviter que l'on ait à nouveau l'an prochain des postulats sur les feux rouges, sur les 30 km/h, et sur d'autres choses, et toutes sortes de pétitions qui sortent de chaque quartier, avec une politique, un plan global sur toute la commune lié à ces effets du 30 km/h et basé sur l'exercice fait à Beaulieu-Vinet.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je déclare mes intérêts : je suis socialiste. Et je déclare mes deuxièmes intérêts : j’habite à l’avenue de Beaulieu, devant le feu rouge qui se situe devant le magasin d’orthopédie, dont je tairai le nom ; c’est en bas de l’avenue. Le feu rouge est très stratégique pour le bruit.

Je vais quand même répondre à M. Pernet : la limitation à 30 km/h la nuit, c’est moins 3 décibels. L’échelle des décibels n’étant pas linéaire, moins trois décibels veut dire deux fois moins de bruit ressenti. Quand vous habitez devant un feu rouge, comme moi, où, quand le bus s’arrête, il fait trembler toutes les vitres, quand les voitures démarrent et font trembler toutes les vitres, avec un double vitrage, vous êtes bien content qu’il y ait une limitation à 30 km/h la nuit. Vous demandez, et vous priez même pour que ce soit une limitation toute la journée. Je vais vous en dire un peu plus : vous priez pour que, la nuit, il n’y ait pas de feu rouge sur cette avenue, mais que des feux orange. Ainsi les voitures ne s’arrêtent même pas, elles roulent à 30 km/h tranquillement, et vous n’êtes plus réveillé par les démarrages en pente.

Deuxièmement, monsieur Maillard, je vais être peu modeste, mais le vœu que vous émettez de voir une politique globale, évidemment, la Municipalité y a déjà pensé. En plus, le Parti socialiste a déjà déposé un postulat à cet effet, qui s’appelle « De la route à la rue » – c’est moi qui l’ai déposé, donc je suis bien placé pour en parler –, que vous avez refusé en commission. Donc, on en reparlera quand on prendra ce postulat, mais c’est un peu comique de vous entendre parler de cette volonté d’avoir une vue globale et de ralentir la ville, puisque c’était exactement l’objet de ce dépôt.

Pour finir, madame Messere, j’entends très bien vos plaintes par rapport aux hélicoptères, qui passent trois fois par jour au-dessus de chez vous ; les hélicoptères font beaucoup de bruit. Malheureusement, quand un hélicoptère passe, cela dure deux minutes, alors que, sur l’avenue Beaulieu, ce sont 21 000 voitures par jour, c’est constant et, la nuit, quand vous ne pouvez pas dormir, c’est aussi constant. Je vous dis encore une dernière chose : les axes les plus rapides, qui sont ceux où il y a besoin de limiter la vitesse, les axes où les voitures passent le plus vite et où il y a le plus de bruit, sont les axes – vous allez être étonnée – où habitent les populations les plus défavorisées. Donc ces personnes sont doublement pénalisées, puisqu’elles habitent dans les quartiers pas forcément les plus sexy, mais, en plus, elles ont plus de bruit et dorment moins bien. Je vous rappelle que les problèmes de sommeil se traduisent par des risques de dépression, par des problèmes d’insomnie, par des problèmes qui peuvent se concrétiser au travail.

Toutes ces questions font évidemment que le Parti socialiste lausannois s’inscrit fortement en soutien de ces pétitions et travaillera à long terme pour étendre ces mesures de 30 km/h toutes les nuits, sur tous les axes. On espère même bientôt pouvoir faire, et là je m’avance, un 30 km/h général partout, toute la journée. C’est un rêve fou, mais on espère que cela viendra bientôt.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Comme mon collègue Brayer, j’aimerais répondre à M. Pernet, qui nous tend une perche magnifique pour remettre quelques pendules à l’heure.

Monsieur Pernet, si vous pensez qu’il y a « bruit et bruit », alors je peux vous rassurer : bruit du moteur, bruit du roulement, les riverains de l’avenue Vinet – pour déclarer mes intérêts, j’habite l’avenue Vinet – font très bien la différence. J’aimerais insister sur le problème des rues en pente, qui sont évidemment nombreuses à Lausanne, et qui sont les plus bruyantes. Il est probable que même le 30 km/h ne soit pas suffisant pour respecter l’Ordonnance fédérale de protection contre le bruit. Voilà, 30km/h la nuit, c’est un début, mais ce n’est certainement pas la fin du problème. En période de canicule, qui commence maintenant, j’insiste sur l’impossibilité de dormir avec le bruit et le retour du 50 km/h dont on a parlé.

S’agissant des résultats des enquêtes, on a eu trois vagues d’enquêtes, monsieur Pernet. C’est peut-être intermédiaire, mais, à force de répéter les mêmes choses, cela a quand

même une certaine force de vérité. Pour la dernière enquête, tel que cela nous est d'ailleurs indiqué dans le document de la commission, ces résultats sont extrêmement positifs.

Monsieur Pernet, vous nous donnez une preuve, mais une preuve importante, que vous ne vivez pas le long d'une avenue à grand trafic. Je dois dire que si le retour du 50 km/h devait être définitif sur Vinet et Beaulieu, ce n'est pas six pétitions que vous auriez, mais une émeute dans le quartier. *(Rires dans la salle.)*

La discussion est close.

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice : – Par 5 voix pour rapport-préavis, 4 voix pour rapport et communication et 0 abstention, la commission propose de renvoyer les pétitions à la Municipalité pour rapport-préavis.

La conclusion de la commission sur la pétition concernant la rue du Valentin est approuvée par une majorité de voix, avec 8 avis contraires et sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Louis Dana et consorts (520 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les rues du Valentin, de la Pontaise et sur l'avenue Druey entre 22h00 et 06h00 »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

La conclusion de la commission sur la pétition concernant la rue Centrale est approuvée par une majorité de voix, avec 8 avis contraires et sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Louis Dana et consorts (197 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur la rue Centrale, rue Saint-Martin et rue César-Roux entre 22h00 et 06h00 »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

La conclusion de la commission sur la pétition concernant l'avenue de Béthusy est approuvée par une majorité de voix, avec 8 avis contraires et sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Louis Dana et consorts (190 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Béthusy, av. Victor-Ruffy et av. de Chailly entre 22h00 et 06h00 »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

La conclusion de la commission sur la pétition concernant l'avenue de Morges est approuvée par une majorité de voix, avec 8 avis contraires et sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Louis Dana et consorts (182 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Morges, av. d'Echallens et av. Recordon entre 22h00 et 06h00 »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

La conclusion de la commission sur la pétition concernant l'avenue du Léman est approuvée par une majorité de voix, avec 8 avis contraires et sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Louis Dana et consorts (167 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue du Léman et l'avenue de Rumine entre 22h00 et 06h00 »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

La conclusion de la commission sur la pétition concernant l'avenue Fantaisie est approuvée par une majorité de voix, avec 8 avis contraires et sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Louis Dana et consorts (270 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue Fantaisie, av. de Montchoisi et av. de Jurigoz entre 22h00 et 06h00 »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Pétition du Comité de soutien du Milan (Mme Corbaz et consorts) (17 537 signatures) : « Sauvons le restaurant Le Milan »

Rapport

Présidence :	M. Pierre OBERSON	PLC
Membres présents :	Mme Anne BERGUERAND	Les Verts
	M. Gianfranco GAZZOLA	PS
	M. Xavier DE HALLER	PLR
	M. Mathieu MAILLARD	PLR
	Mme Laura MANZONI	EàG

Mme Sandra PERNET*	Le Centre
M. Robert JOOSTEN (rapporteur)	PS
Mme Paola RICHARD DE PAOLIS	PS
Mme Sara SOTO	Les Verts

*N'a pas pu rester jusqu'à la fin de la séance et n'a pas participé au vote

Membres excusés :	M. Quentin BEAUSIRE	PS
	Mme Anita MESSERE	UDC
Secrétaire :	M. Frédéric TÉTAZ (que nous remercions pour ses notes de séance)	
Représentants de la Municipalité :	M. Grégoire JUNOD, syndic et directeur de Culture et Développement urbain	
Pétitionnaires :	Mme Monique CORBAZ Mme Monique RICHZOZ	

Lieu : salle des commissions, Hôtel de Ville

Date : 18 mars 2019

Audition des pétitionnaires en présence du syndic

La pétitionnaire principale présente la pétition. Elle explique que le restaurant est composé de 3 parties : un restaurant, un café et une salle de conférence. Il y a plusieurs propriétaires et donc plusieurs baux. Le bail de la partie comportant le restaurant et la cuisine a été dénoncé. Or sans le restaurant et la cuisine, Le Milan risque de ne pas survivre. L'établissement, proche de la gare, voit une fréquentation très variée, notamment par des personnes isolées qui y bénéficient d'un accueil chaleureux. C'est aussi un lieu important pour les touristes, car c'est un des rares restaurants à être ouvert le dimanche et les jours fériés. Les pétitionnaires demandent donc aux pouvoirs publics de maintenir cet établissement qui joue un rôle social important. La seconde pétitionnaire décrit l'importante vie associative qui se déroule dans la salle de réunion. Elle est prisée des petites associations qui l'utilisent depuis l'après-midi jusqu'à tard dans la soirée.

Un commissaire souligne le côté un peu schizophrène de la démarche des pétitionnaires. Il estime que la rénovation du bâtiment permettrait de le remettre aux normes écologiques et que la zone pourrait être densifiée. La pétitionnaire principale affirme que les pétitionnaires se sont juste penchés sur la survie du Milan. Ouverte à un consensus, elle estime que le projet immobilier peut être adapté et laisser le Milan subsister. Elle peut soutenir le développement d'appartements à loyer modérés. La seconde pétitionnaire ajoute que le restaurant est accessible en transport public ce qui est un aspect écologique non négligeable. Une commissaire ayant signé la pétition reconnaît le patrimoine que constitue un tel bistrot de quartier. Elle se demande ce que peut faire la ville face à un propriétaire privé ayant un tel projet. Le syndic explique que dans l'îlot en question, 2 des 4 bâtiments font l'objet de protection. Sur un transfert de bail, la ville n'a aucune compétence. En revanche, la ville aurait une marge de manœuvre s'il y avait un projet de démolition / reconstruction / agrandissement du bâtiment, mais aucun projet n'a été déposé à l'heure actuelle. Le propriétaire a l'intention de rehausser les bâtiments. Si un projet officiel se présentait dans ce sens, la Municipalité risquerait d'être réservée car des enjeux patrimoniaux se posent (le secteur est en ISOS A). La pétitionnaire principale ajoute que la pétition a aussi pour but de permettre au propriétaire de réaliser qu'il y a une forte opposition. Elle espère qu'une discussion pourra avoir lieu entre le propriétaire, le gérant et la ville afin de trouver un consensus. Un commissaire demande aux pétitionnaires si la survie du restaurant sous une forme plus modeste est possible. La pétitionnaire principale estime que c'est irréaliste.

Audition du syndic sans la présence des pétitionnaires

Un commissaire demande s'il y aurait la possibilité d'un rachat du bâtiment par la Ville. Le syndic lui répond que la question ne se pose pas car l'immeuble n'est pas en vente actuellement.

Une commissaire demande si la Ville peut servir de médiatrice pour négocier avec le propriétaire. Le syndic lui répond que ce n'est possible que si la Ville a un moyen de pression – une demande de permis de construire par exemple - pour faire valoir sa position, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Mais il n'exclut pas que la pétition ait un effet sur le propriétaire.

A la question d'un commissaire, le syndic confirme que la Ville ne peut rien faire sur l'aspect résiliation du bail.

Délibération de la COPET

Une commissaire se demande si le Conseil communal peut adopter un souhait vis-à-vis des propriétaires. Le secrétaire rappelle que les souhaits sont retranscrits dans les rapports de commission, mais que le Conseil communal n'est pas amené à se prononcer dessus. De plus, les souhaits sont en général adressés à la Municipalité. Une autre commissaire se demande si un renvoi pour étude et communication n'enverrait pas un message négatif. Un commissaire estime qu'un rapport-préavis n'aurait pas d'impact. Un autre commissaire affirme que le rapport-préavis ferait faire un travail pour rien à l'administration. La pétition ayant déjà été médiatisée, il estime qu'un propriétaire qui n'en tiendrait pas compte pourrait s'attendre à des oppositions.

Conclusion de la commission

Par 7 voix pour un renvoi pour étude et communication, 2 voix pour un renvoi pour étude et rapport-préavis, les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. b) RCCL de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Discussion

M. Robert Joosten (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.) : – Le Comité de soutien du Milan a été reçu par notre Commission des pétitions avec beaucoup d'intérêt. Il faut dire que 17 537 signatures, cela se remarque dans un contexte de pétitions, en plus récoltées en très peu de temps.

Nous avons malheureusement l'embarras de ne pouvoir pas donner une position explicite de la Ville ou des décisions de la Ville, puisque c'est un contrat de droit privé, sur lequel il y a contentieux entre le propriétaire, qui a résilié le bail, et le gestionnaire du restaurant. Il est utile de rappeler ici, plus que la qualité gastronomique de ce restaurant, le fait qu'il a constitué, pendant des années, et il est souhaité qu'il continue à constituer, un point de ralliement et de rencontre important pour beaucoup d'associations. Il joue également un rôle intéressant au niveau du quartier, avec un accueil convivial des personnes seules. Tout cela est bien expliqué dans la pétition, et le fait d'être accessible en transports publics en fait un lieu de réunion privilégié. Donc, ce serait vraiment quelque chose qui viendrait à manquer dans la vie associative de notre ville. D'où le fait que nous nous soyons exprimés pour qu'il y ait un rapport et communication.

Entre-temps, il y a eu une évolution, sur laquelle je pense que la Ville n'a pas pu avoir un impact direct, mais qui est en faveur de la position tout à fait ouverte que les commissaires ont exprimée à ce sujet, c'est-à-dire qu'il y a eu une séance au Tribunal des baux et il y a eu, sauf erreur – je vois que la pétitionnaire est ici, dans la salle ; elle pourra nous le confirmer –, une prolongation du bail de cinq ans. C'est quelque chose de positif, qui n'enlève en rien le sens de la pétition, parce que cinq ans passent vite et, dans cinq ans, on risque de se retrouver exactement dans la même situation qu'actuellement.

Donc, nous prenons en compte le soutien qui a été donné de façon explicite par la commission à cette pétition, le fait que nous partageons le but et les intentions de cette pétition, et vous prions d'adhérer au choix de la commission, qui est de faire un renvoi à la Municipalité pour étude et communication.

Mme Sara Soto (Les Verts) : – Les Vertes et les Verts soutiennent les pétitionnaires avec conviction, persuadés du grand attachement pour ces lieux des Lausannoises et Lausannois, comme l'a dit Mme Richard-de Paolis, dont le nombre de signatures s'élève à plus de 17 000 – c'en est sans doute la plus pure manifestation.

Je répète un peu ce que Mme Richard-de Paolis a dit, mais c'est important de constater que l'on partage tous le même diagnostic. Nous considérons le Milan comme une institution, un lieu convivial qui, au-delà de l'accueil des gourmands, qu'il soit organisé ou spontané, remplit des fonctions essentielles à la société civile en recevant des associations n'ayant pas nécessairement les moyens de se réunir en d'autres lieux. En outre, dans un quartier en profonde mutation, le Milan représente un repère, qui doit être considéré, comme d'aucuns l'appelleraient, une permanence, un intouchable dans un tissu urbain et social qui risquerait demain de disparaître.

Cela dit, nous tenons à féliciter le propriétaire pour sa sensibilité, lui qui, par le prolongement du bail de cinq ans, a montré qu'il a su comprendre le patrimoine que représentait ce lieu, qu'il a su capter son génie. Nous tenons également à remercier la Municipalité pour le dialogue entamé avec le propriétaire et l'encourageons à continuer de faire tout ce qui est en son possible pour préserver le Milan au-delà du nouveau délai de cinq ans. Comme l'a dit, une fois de plus, Mme Richard-de Paolis, cinq ans, cela peut vite passer. Nous opterons donc pour un renvoi pour étude et communication, qui n'en demeurerait pas moins engagé.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je ne vais pas revenir sur les propos de ma camarade Paola. Je voulais juste profiter, puisque la Municipalité est présente, de lui demander si elle était intervenue dans ce dossier, et s'il y avait déjà des éléments qu'elle pouvait nous communiquer en primeur.

M. Benjamin Rudaz (Les Verts) : – Je me permets de prendre la parole à titre individuel. Je déclare mes intérêts : cela ne plaira peut-être pas à M. Maillard, mais j'ai été impliqué dans cette pétition, dès qu'elle est sortie ; cela a fait l'effet d'un coup de sang à cause du danger sur ce restaurant. Avec les pétitionnaires, et avec beaucoup de personnes et les propriétaires, on a eu une frayeur, vu la décision qui pendait au nez du restaurant en décembre. La suite nous a, heureusement, rassurés. A titre personnel, j'ai participé à la diffusion de cette pétition, qui a recueilli 17 000 signatures. Cela peut paraître beaucoup. Mme Messere dit que c'est facile à récolter, mais plus de la moitié ont été récoltées en format papier, à Lausanne. C'est presque le seuil pour une initiative communale qui a été réuni pour un restaurant. Pour les signatures en ligne, elles ont été récoltées dans une énorme quantité de pays. On parle beaucoup du rayonnement de Lausanne ces temps avec le rayonnement olympique, ou avec d'autres critères. Le rayonnement de Lausanne, c'est aussi ces établissements publics et leur réputation.

Finalement, je trouve extrêmement adéquat qu'aujourd'hui, jour de la réouverture de La Bavaria, l'on puisse aussi fêter le soutien pérenne, ou en tout cas la pérennisation d'un autre établissement, qui est très adoré des Lausannois, comme le nombre de signatures l'atteste. Je remercie ce Conseil d'y apporter son soutien en transmettant cette pétition à la Municipalité.

M. Valentin Christe (PLC) : – Je commence par déclarer mes intérêts, dans la mesure où j'habite à 200 m de cet établissement, auquel je crois que tout le quartier est effectivement très attaché. Je ne vais pas répéter ce qui a été amplement dit par mes préopinants et préopinantes. Ils l'ont très bien dit, il y a un vrai engouement populaire autour de cet établissement.

Cela étant, on a parlé d'un fort soutien. Je crois qu'il faut ici un peu relativiser les choses. Je ne parle évidemment pas du soutien en forme de pétition, puisque là, le soutien a été franc et net. Je parle plutôt du soutien de la collectivité publique, puisqu'on a bien compris que le problème, au fond, c'est le contrat de droit privé, sur lequel la Ville n'a que très peu d'instruments d'action. Tout au plus, on a pu comprendre par voie de presse que la Ville aurait des moyens de rétorsion face aux plans du propriétaire des lieux. S'il y avait lieu de résilier le bail, il y aurait peu de leviers d'action possibles. Mais s'il y avait lieu d'étendre ou de démolir, de reconstruire ou agrandir la surface des locaux sur place, la Ville aurait des leviers d'action qui ressortent du droit administratif beaucoup plus significatifs.

Ce serait intéressant que la Municipalité nous donne son analyse de la situation à ce stade et nous dise quelles ont été les discussions préliminaires qui ont pu avoir lieu, comme l'a évoqué tout à l'heure M. Brayer ; ce serait intéressant que la Municipalité nous fasse un point de situation sur ce dossier.

Mme Graziella Schaller (CPV) : – Comme de nombreuses personnes ici, je fréquente souvent le Milan. J'habite aussi pas très loin.

Je voudrais juste dire que ce n'est pas seulement un endroit très fréquenté par les associations, mais aussi par un public hétérogène. Il y a vraiment toutes sortes de personnes pour qui cela représente vraiment un lieu de rencontre. C'est un établissement qui est ouvert, je crois, 364 jours par an, ce qui est extrêmement rare à Lausanne. On voit s'y côtoyer toutes sortes de personnes, qui sont très attachées à cet endroit.

De plus, il y a un autre aspect qui n'a pas été évoqué ici, c'est toute la transformation du pôle Gare. On sait que cela commencera bientôt. Tout le quartier sera en chantier pendant des années. Si on pouvait préserver un coin qui ne soit pas également en chantier, les Lausannois, mais en particulier les gens qui fréquentent cet endroit, apprécieraient que l'on échelonne les travaux. Même si on peut comprendre qu'un propriétaire ait envie de rénover un immeuble et de l'isoler, c'est vraiment important que l'on puisse proposer une autre solution, ou aider le tenancier à trouver une autre solution dans cinq ans, ou plus tard. Je pense qu'il sera prêt lui-même à apporter sa contribution, même financière, ce qu'il a déjà fait pour améliorer son restaurant.

Mme Laura Manzoni (EàG) : – Je tenais juste à remercier les pétitionnaires – Mme Corboz est présente ce soir – pour le grand travail qui a été fait. Ils sont venus en mars avec un dossier très complet. On voit qu'il y a eu un grand travail derrière. Ils ont présenté ce dossier, ils ont pu montrer à quel point ce bistrot familial et populaire est important pour la population.

Ce sont surtout des gens du quartier qui ont signé cette pétition. La salle de conférence, et on a beaucoup parlé de cela, est gratuite. Elle est occupée par de nombreuses petites associations toute la journée. Les Lausannois sont très attachés à cet établissement. Nous sommes très contents de la décision qui a été prise entre le patron et le gérant. Nous félicitons cette décision.

Mme Anita Messere (UDC) : – Je ne savais pas que sur les 18 000 signatures à peu près, il y avait encore une partie qui n'est pas en format papier, mais sur internet. Cela facilite encore les choses. C'est bon à savoir.

On a eu plusieurs fois le même cas par rapport à des résiliations de bail. Ce que peut faire la Municipalité par rapport à cela, généralement, c'est dialoguer, c'est jouer le médiateur. Mais la Municipalité n'a pas tellement le pouvoir de faire traîner un éventuel permis de construire, mis à part dans les paroles. L'attachement à ce restaurant est évident, mais, légalement, il n'y a pas d'issue au niveau politique.

Je viens d'apprendre qu'il y a une prolongation de bail de cinq ans, ce qui est une nouvelle plutôt bienvenue, mais je ne crois pas que ce soit en fonction d'une sensibilité par rapport à la protection du patrimoine. Je propose de renvoyer cette pétition pour étude et communication.

M. Grégoire Junod, syndic : – Brièvement, pour vous dire dans quelle mesure nous sommes intervenus dans ce dossier, et dans quelle mesure la Municipalité est quand même, madame Messere, impliquée en partie. Selon les informations que nous avons, le projet de résiliation du bail du Milan est bien lié à un projet de démolition et reconstruction des immeubles. Si nous étions dans une situation où le propriétaire voulait simplement résilier le bail pour mettre en place un commerce ou un autre restaurateur, vous auriez 100 % raison : le pouvoir politique, aussi bien du Conseil communal que de la Municipalité, serait nul dans cette affaire. Or il semble que ce ne soit pas le cas, qu'effectivement le propriétaire qui a acheté l'immeuble souhaite densifier, démolir et reconstruire l'immeuble. C'est dans ce cadre qu'il a préventivement souhaité résilier le bail du Milan.

J'ai donc rencontré le représentant du propriétaire, la société immobilière qui travaillait pour son compte. Je lui ai signifié que la Municipalité, sous réserve d'une décision définitive et formelle, émettait les plus grandes réserves sur l'octroi d'un permis de construire pour une démolition et reconstruction. Nous sommes en secteur ISOS A, c'est un quartier sensible, qui a des qualités patrimoniales évidentes. De ce point de vue, il y a bien un lien avec les questions patrimoniales. Quand bien même l'immeuble en tant que tel n'est pas classé ou recensé, c'est un secteur ISOS A, qui est le plus haut degré de protection retenu par la Confédération, et la Municipalité partage les objectifs ISOS de ce secteur. A priori, il y a peu de chance que la Municipalité octroie un permis de construire pour une démolition-reconstruction de l'immeuble. On a signifié au propriétaire qu'on était ouvert à une éventuelle surélévation du bâtiment du Moderne. Des projets ont circulé et sont encore en discussion. Mais, a priori, la démolition des immeubles, et en particulier de l'immeuble qui abrite le Milan, pourrait difficilement être envisageable.

Nous avons aussi communiqué cette information au gérant du restaurant, via son conseil. C'est probablement un des éléments qui a permis de déboucher sur un accord au Tribunal. Si j'ai bien compris les termes de l'accord, il prévoit une prolongation de bail, voire, semble-t-il, la poursuite du bail s'il ne devait pas y avoir de projet de permis de construire. Nous avons donc bien une compétence, mais sur le permis de construire, pas sur la question du bail.

Voilà ce qui a été fait pour l'heure. Nous n'avons évidemment pas tous les détails de l'accord qui a été trouvé au Tribunal, et dont la presse s'est fait l'écho il y a quelques jours. Mais nous sommes intervenus pour signifier au propriétaire qu'a priori, la Ville n'avait pas l'intention d'autoriser une démolition-reconstruction plus haute – puisque c'est l'objectif, soit de passablement agrandir le bâtiment au sens des gabarits permis par le Plan général d'affectation – pour des questions de protection du patrimoine, comme on l'a fait dans d'autres cas à Lausanne, par souci d'intégration, en particulier dans les secteurs protégés par l'ISOS.

La discussion est close.

M. Robert Joosten (Soc.), rapporteur : – Par 7 voix pour un renvoi pour étude et communication et 2 voix pour une étude pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en l'application de l'art. 73 b) RCCL de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et communication par une majorité de voix, avec 1 voix pour étude et rapport-préavis.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition du Comité de soutien du Milan (M^{me} Corbaz et crts) (17'537 sign.) : « Sauvons le restaurant Le Milan »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Allocution du président sortant

Le président : – Monsieur le syndic, mesdames et messieurs les municipaux, mesdames et messieurs les conseillers communaux, chers collègues, qu'est-ce qu'une année présidentielle passe vite ! C'est vrai que mes prédécesseurs m'avaient averti et, aujourd'hui, je ne peux que confirmer ces dires, et déjà aussi transmettre cette parole à la future présidente, madame Aubert.

Pour terminer cette soirée au perchoir, je tiens à vous adresser quelques mots. Tout d'abord, quelques éléments qui font la vie d'un président du Conseil communal, mais aussi vous donner quelques chiffres – parce que je n'oublie pas mes racines d'ingénieur, et j'aime bien les chiffres –, et adresser quelques remerciements.

Honneur à vous, chers collègues : je commencerai par parler de la fonction présente, la présidence des séances du Conseil communal. Comme vous l'avez certainement ressenti, j'ai eu beaucoup de plaisir à diriger vos débats, à vous écouter et à tenter d'accélérer quelque peu le rythme de notre travail. Il y a quelques jours, l'une d'entre vous me demandait si j'étais satisfait de l'avancement de notre travail. Bonne question. Je lui ai répondu que j'étais satisfait du nombre important d'objets que nous avons traité durant cette année, mais moins de l'ordre du jour que je laisse à notre future présidente, car même s'il est plus court qu'il y a une année, il ne cesse de se réalimenter constamment par le bas.

J'aimerais tout de même sincèrement vous féliciter pour le travail accompli cette année et vous remercier pour la qualité des échanges. Nous avons traité, avec ce que nous venons de traiter ce soir, 117 rapports, 61 interpellations et la prise en considération de 55 initiatives, soit un total de 233 objets – près de 10 par soirée. C'est bien, c'est mieux, mais c'est malheureusement encore trop peu pour espérer rattraper notre retard.

Pour accélérer un peu le rythme de travail, j'ai tenté de mettre en place quelques mesures, avec la faible marge de manœuvre que nous laisse le Règlement du Conseil communal, suite aussi à une séance avec les présidents de groupe en début d'année. Je citerai le déplacement des questions orales en deuxième partie de soirée qui, de mon point de vue, permet au moins de redonner aux rapports l'importance qu'ils ont dans notre ordre du jour, en étant traités durant l'intégralité de la première partie. La mise en place du fameux chronomètre – j'y reviendrai. L'ajout d'une séance supplémentaire qui, j'en suis conscient, n'a pas plu à tout le monde, mais nous a permis de tester des soirées thématiques, avec un résultat plutôt intéressant, particulièrement pour la soirée « sécurité », durant laquelle nous avons pu traiter de nombreux objets potentiellement conflictuels dans un climat plus serein que d'habitude.

Durant cette année, nous avons toutefois eu vingt débats de plus d'une heure, dont huit sur des interpellations urgentes. Le thème suscitant incontestablement le plus de flots de parole étant, sans surprise, la mobilité.

Nous avons également eu trois débats de plus de deux heures sur l'avenir de Beaulieu, sur les comptes et sur le budget, ce dernier durant même plus de quatre heures. Et la mise en place du chronomètre aura été intéressante pour que chacun puisse se rendre compte de son temps de parole, et peut-être alimenter aussi des discussions dans le cadre de la révision du règlement qui est en cours. Mais elle a aussi une conséquence imprévue, et plutôt sympathique : celle de pouvoir vous donner ce soir quelques statistiques intéressantes. Je ne suis pas le seul au sein de ce Conseil communal à aimer les chiffres. Il y a aussi notre collègue Benjamin Rudaz, qui a patiemment relevé, séance après séance, l'ensemble des

temps de parole – et il mesure aussi mon temps de parole maintenant ; je suis à 3,42 minutes – depuis la séance du 15 janvier dernier. Sur cette base, il a effectué différents traitements statistiques, qu’il transmettra certainement avec plaisir aux présidents de groupe qui le souhaitent, et qui montrent notamment les éléments suivants : les cinq conseillers les plus bavards monopolisent 26 % du temps de parole. Les dix plus gros parleurs représentent, quant à eux, 41 % du temps de parole et, enfin, 54 % du temps de parole est occupé par quinze personnes. Cela concerne uniquement les conseillères et conseillers communaux.

Si l’on s’attarde sur la répartition du temps de parole entre les groupes politiques, on constate que si le PLR, Les Verts et Le Centre ont une durée de parole proportionnelle à leur force politique, c’est, sans surprise, du côté des petits groupes, des extrêmes de l’échiquier politique, donc l’UDC, le PLC et Ensemble à Gauche, qu’il y a une forte surreprésentation, alors que le plus grand des groupes, les socialistes, n’occupent que 19 % du temps de parole. Il y a encore beaucoup de chiffres dans les tableaux, qu’il pourra vous envoyer. Je n’ai retenu que quatre éléments.

Du point de vue de la répartition entre hommes et femmes (*réactions et rires dans la salle*), les femmes composent 36 % de l’assemblée, et on constate que trois groupes politiques sortent du lot, avec près de 40 % de temps de parole féminin, soit, dans l’ordre, Les Verts, Le Centre et les socialistes, alors que les autres sont assez, voire, pour certains, très largement distancés.

Enfin, du strict point de vue de la durée des interventions des conseillères et conseillers sur cette deuxième moitié de l’année politique, donc seulement sur les six derniers mois, si la moyenne est proche des deux minutes, 78 prises de parole ont duré plus de cinq minutes – ce sont les données de ce soir –, et 9 plus de dix minutes, avec un record établi à dix-neuf minutes pour le Conseil communal et, du côté de la Municipalité, à vingt-cinq minutes ; c’était sur Beaulieu, vous vous en souvenez certainement, qui était un des gros débats cette année, qui a duré plus de deux heures.

J’en viens maintenant à une autre facette de la fonction présidentielle, probablement la moins visible, la présidence du Bureau du Conseil communal. Là aussi, j’ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec ses membres et je les remercie pour leur travail. A côté des nombreuses sollicitations plus ou moins habituelles ou inhabituelles, nous avons eu cette année quelques dossiers importants à traiter. La recommandation concernant l’application de l’art. 100, al. 1 de la Loi sur les communes et son application, la modification de la procédure d’examen de recevabilité des pétitions, mais aussi d’importantes réflexions sur la retranscription automatique des séances du Conseil communal, avec une intéressante phase de test de l’application RecApp, la réorganisation du Secrétariat du Conseil communal, ou le rattachement du secrétariat de la Commission de recours en matière d’impôt au Secrétariat du Conseil communal. Sans oublier une élection complémentaire au Conseil d’Etat. Cela me semblait intéressant de mentionner ces aspects, car c’est la partie que l’on ignore un peu si l’on ne siège pas au Bureau. C’est vrai que le travail du Bureau est aussi extrêmement intéressant.

C’est là que j’aimerais adresser mes profonds et intenses remerciements à notre précieux et dévoué secrétaire, M. Frédéric Tétaz. J’ai l’habitude d’envoyer assez régulièrement des mails entre 23 h et minuit et demi, et j’ai souvent du répondant à ces heures du côté de M. Tétaz. (*Applaudissements dans la salle.*) On peut effectivement l’applaudir ; ce sont des applaudissements bien mérités. Je crois qu’on peut aussi adresser des remerciements à toute l’équipe du Secrétariat qui travaille avec M. Tétaz, qui fait un important travail au service de notre institution. Un grand merci aussi aux huissiers, à l’intendant de l’Hôtel de Ville, aux policiers présents lors de nos séances et aux personnes qui assurent la technique de la salle.

Mes remerciements vont également à la Municipalité, au Secrétariat municipal pour l'excellent climat de travail qui règne entre nos deux institutions, et merci aussi aux journalistes qui relatent, séance après séance, les propos tenus dans cette salle.

Enfin, je marque un petit arrêt sur un troisième volet de la fonction présidentielle, les représentations. En ce qui me concerne, cela aura été 98 événements auxquels j'aurai participé cette année. Il aurait dû y avoir encore la Fête du bois demain, mais elle est annulée – je l'ai déjà retirée de mon décompte. Cela aurait été un événement sympathique pour moi, puisque c'était la première Fête du bois de ma fille ; cela aurait été assez rigolo, mais ce sera pour une autre fois. Cela a commencé fort, puisque, dix-huit heures après ma prise de fonction, j'étais déjà sur le lac pour le lancement du cabotage avec la Vaudoise, avec les pirates d'Ouchy, l'un des nombreux beaux moments de cette année. Les pirates d'Ouchy sont un des acteurs qui ont des représentations multiples au cours de l'année – quatre, en l'occurrence.

Ce sont ensuite succédé des événements parfois solennels, parfois décontractés, avec la police et les pompiers, qui ont aussi plusieurs événements. Des célébrations, comme celle des dix ans du métro m2, des poses de premières pierres, comme celle du second édifice du Pôle muséal ou de l'immeuble à vocation sociale de la rue Saint-Martin, de nombreuses inaugurations, comme celle de l'aile ouest de la Gare de Lausanne ou de la promenade du bois de Beaulieu et de Jomini, et j'en passe, mais aussi des vernissages, des assemblées générales, des spectacles, de nombreux événements culturels et sportifs, des remises de prix et de récompenses. Un élément qui m'a aussi beaucoup plu et tenu à cœur durant cette année, c'étaient les visites de l'Hôtel de Ville organisées par le BLI pour les citoyens lausannois qui étaient très intéressés par le fonctionnement et la connaissance de nos institutions.

Ces événements sont l'occasion de mesurer la richesse et la diversité de tout ce qui se passe à Lausanne, de tous les acteurs qui y contribuent, et aussi de souligner le travail remarquable effectué par les différents services communaux tout au long de l'année. Que tous en soient chaleureusement remerciés. Pour moi, qui ai toujours vécu à Lausanne, c'était un véritable honneur d'être le premier citoyen de cette Ville pendant une année. Je termine mon mandat avec beaucoup de très bons souvenirs et le sentiment du devoir accompli, même si, une fois de plus, j'aurais toujours aimé aller un peu plus loin dans notre ordre du jour.

Je remercie encore du fond du cœur les Verts lausannois, ma femme, Mathilde, et mes deux filles, qui étaient là tout à l'heure, Maëlle et Loïse, sans qui tout cela n'aurait pas été possible. Il me reste à souhaiter beaucoup de plaisir à Eliane Aubert, la future présidente, et à vous, toutes et tous, un très bel été et de bonnes vacances politiques, bien méritées. Merci pour votre travail.

Applaudissements.

La séance est levée à 22 h 35.

Abonnements :
Secrétariat du Conseil communal
Place de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne
021 315 21 01/03